

ISSN 1246-3442

**Recueil des actes
administratifs**

GYgg]cb`gdfV]U`Y

Dc`]h]ei Y`5[f]Vc`Y`7ca a i bY`

Ffi b]cb`Xi `&(`cV]cVfY`&\$%(`

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

**REUNION DU CONSEIL GENERAL
DU 4ÈME TRIMESTRE 2014
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2014**

SOMMAIRE

VII - COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

pages

7010	Session spéciale Agriculture: nouvelle Politique agricole commune 2014-2020 & Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	1
-------------	---	---

VIII - COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8015	Décision de compléter la commission permanente suite à la vacance du siège de Mme Régine Poveda	2
8016	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Général du 10 mars 2014 consacrée au Budget Primitif 2014	4
8017	Modification de la composition de la commission Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques	115
8018	Indemnités de fonction des membres du Conseil général Modification suite au remplacement de Mme Régine Povéda	116
8019	Modification de la représentation du Département au sein de certains organismes extérieurs suite à la démission de Mme Régine Poveda..	119
8020	Modification de la représentation du Département au conseil d'administration du SDIS, suite à la démission de Mme Régine Povéda	123

8021	Modification de la commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat.....	125
-------------	--	-----

MOTIONS

	Motion relative au soutien de l'agriculture lot-et-garonnaise	126
--	---	-----

COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 7010

SESSION SPECIALE AGRICULTURE: NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2014-2020 & PROJET DE LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORET

DECIDE :

- de prendre acte des débats de la session spéciale du Conseil général consacrée à l'évolution des politiques publiques agricoles.

- de conduire une réflexion, sous l'égide de la Commission de l'agriculture de la forêt et de l'environnement, sur les évolutions possibles des interventions du Département en matière de développement rural et de soutien à l'activité économique agricole.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

**COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES
HUMAINES**

SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 8015

DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA VACANCE DU SIEGE DE MME REGINE POVEDA

DECIDE :

- de compléter la commission permanente constituée lors de la réunion de droit du Conseil général du 31 mars 2011 et modifiée le 8 novembre 2012 et le 25 novembre 2013, dont un poste de membre a été laissé vacant suite à la démission de Mme Régine Povéda de son mandat de Conseiller général du canton de Meilhan/Garonne.

- de pourvoir le 12^{ème} siège de la commission permanente laissé vacant en nommant M. Jean-Luc Armand, dans les conditions prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 3122-5 du Code général des collectivités territoriales, et de prendre acte de la composition de la commission permanente telle que détaillée en annexe.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 24 octobre 2014

COMPOSITION	QUALITE	NOMS CONSEILLERS GENERAUX
1) Président de droit	Président du Conseil général	M. Pierre CAMANI
2) Vice-présidents	1^{er} Vice-président 2^{ème} Vice-président 3^{ème} Vice-président 4^{ème} Vice-président 5^{ème} Vice-président 6^{ème} Vice-président 7^{ème} Vice-président 8^{ème} Vice-président 9^{ème} Vice-président 10^{ème} Vice-président 11^{ème} Vice-président 12^{ème} Vice-président	M. Patrick CASSANY Mme Claire PASUT M. Raymond GIRARDI Mme Marie-France SALLES M. Jacques BILIRIT M. Christian BATAILLE M. Christian FERULLO M. Michel ESTEBAN M. Alain SOUBIRAN M. Jean-Luc BARBE M. Daniel BORIE M. Joël HOCQUELET
3) Membres	1^{er} Membre 2^{ème} Membre 3^{ème} Membre 4^{ème} Membre 5^{ème} Membre 6^{ème} Membre 7^{ème} Membre 8^{ème} Membre 9^{ème} Membre 10^{ème} Membre 11^{ème} Membre 12^{ème} Membre 13^{ème} Membre 14^{ème} Membre 15^{ème} Membre 16^{ème} Membre 17^{ème} Membre 18^{ème} Membre 19^{ème} Membre 20^{ème} Membre 21^{ème} Membre 22^{ème} Membre 23^{ème} Membre 24^{ème} Membre 25^{ème} Membre 26^{ème} Membre 27^{ème} Membre	M. Marcel CALMETTE M. Pierre COSTES M. Francis DA ROS M. Georges DENYS M. Christian DEZALOS M. Jean DREUIL M. Pierre-Jean FOUGEYROLLAS Mme Marie-Christine KIDGER M. Nicolas LACOMBE M. Jean-Louis MATEOS Mme Catherine PITOUS M. Jean-Luc ARMAND M. Marc BOUEILH M. Jean-Marc CHEMIN M. Pierre CHOLLET Mme Michèle LAFOZ M. Jean-Michel DRAPE Mme Bernadette DREUX M. Bernard GENESTOU M. Jean-Claude GUENIN M. Michel de LAPEYRIERE M. Jean-Pierre LORENZON M. Christian LUSSAGNET M. Jean-Pierre MOGA M. Alain MERLY M. Alain PARAILLOUS M. André TOURON

SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 8016

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 10 MARS 2014 CONSACREE AU BUDGET PRIMITIF 2014

DECIDE :

- d'approuver, en application de l'article L.3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la session du 10 mars 2014 consacrée au Budget Primitif 2014.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

BUDGET PRIMITIF 2014

**SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2014
(matin)**

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Présents : MM. Jean-Luc BARBE, Christian BATAILLE, Jacques BILIRIT, Daniel BORIE, Marc BOUEILH, Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Jean-Marc CHEMIN, Pierre CHOLLET, Pierre COSTES, Francis DA ROS, Georges DENYS, Christian DEZALOS, Jean-Michel DRAPE, Jean DREUIL, Mme Bernadette DREUX, MM. Michel ESTEBAN, Christian FERULLO, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Bernard GENESTOU, Raymond GIRARDI, Jean-Claude GUENIN, Joël HOCQUELET, Mme Marie-Christine KIDGER, M. Nicolas LACOMBE, Mme Michèle LAFOZ, MM. Michel DE LAPEYRIERE, Jean-Pierre LORENZON, Jean-Louis MATEOS, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Alain PARAILLOUS, Mmes Catherine PITOUS, Régine POVEDA, Marie-France SALLES, MM. Alain SOUBIRAN, André TOURON.

*Absents : M. Pierre COSTES (a donné pouvoir à M. GIRARDI)
M. Christian LUSSAGNET (a donné pouvoir à M. TOURON)
MME Claire PASUT (a donné pouvoir à M. CASSANY)*

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers Internauts, je déclare ouverte cette session budgétaire de l'année 2014, le quorum étant largement atteint. Par ailleurs, je propose que Jean Dreuil soit secrétaire de séance.

RAPPORT N°8002

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU CONSEIL GENERAL DU 07 OCTOBRE ET DU 25 NOVEMBRE 2013

Je vous demande d'approuver les comptes-rendus de la décision modificative n°2 et de la session spéciale qui avait été consacrée à la révision de la carte cantonale.

VOTE : Les procès-verbaux des séances consacrées respectivement à la décision modificative n°2 et à la révision de la carte cantonale sont approuvés à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, nous voici à moins de deux semaines des élections municipales et intercommunales. Je souhaite, au nom de cette Assemblée, rendre un hommage appuyé à tous les Maires et élus municipaux de notre Département pour le travail qu'ils ont accompli pendant ces six dernières années. Je veux très sincèrement remercier toutes celles et tous ceux qui ne se représentent pas, pour leur action en faveur de leur commune, ainsi que pour les relations de partenariat que nous avons pu nouer. À celles et ceux qui se représentent ou se présentent, j'adresse mes salutations républicaines.

À l'heure où les élites politiques nationales subissent une profonde défiance, les élus municipaux constituent encore le socle de référence de notre République. Nos concitoyens ont confiance en leur Maire et en leurs élus municipaux. Le mandat de Maire est exigeant, puisqu'il porte sur une action publique de proximité, en prise directe avec les réalités du terrain.

Dans quelques semaines, de nombreuses équipes auront été renouvelées. Le Conseil général sera le premier partenaire des futurs élus pour les aider à réaliser leurs projets de mandat. Partenariat, dialogue, confiance : voilà les termes du pacte d'avenir que je proposerai aux nouveaux élus.

Dans la volonté de mener à bien ce partenariat, je suis très heureux que le Département, cette institution bicentenaire, ait retrouvé des fondations solides pour continuer à bâtir l'avenir du Lot-et-Garonne. Oui, nous assistons à un renouveau des départements. Le Département retrouve la place qui était la sienne dans l'édifice institutionnel de notre pays. De cette réforme, qui allie parité et proximité, il sort renforcé et modernisé.

« L'histoire est le tribunal du monde. » disait le philosophe Hegel. L'histoire jugera de la modernité et de l'efficacité de cette réforme qui constitue un véritable tournant pour les Départements. La loi de 2010, qui créait le statut de Conseiller territorial, avait pour objectif la suppression, à terme, des Départements. Elle les affaiblissait considérablement et reposait sur la seule fiction d'économie à travers la réduction du nombre des élus. En fait, la ruralité aurait été affaiblie, notamment celle du Lot-et-Garonne, qui n'aurait plus disposé que de 27 élus départementaux. De plus, la Région aurait été affublée d'une assemblée pléthorique et ingouvernable de 220 membres et le nombre d'élus aurait été multiplié par trois. Quelle aurait été l'économie promise ?

Les Départements sortent donc confortés institutionnellement par cette réforme, et renforcés financièrement par le pacte de confiance et de responsabilité mis en place par le Gouvernement. Alors, l'opposition joue une mauvaise partition en se prétendant le porte-parole de la ruralité après avoir été, hier, l'alliée inconditionnelle d'un Gouvernement qui souhaitait supprimer les départements, véritables outils au service des territoires ruraux.

Je me réjouis, en revanche, que le Conseil d'État ait validé le projet de carte cantonale que nous avons adopté ici. L'opposition a bien le droit de former un recours pour contester devant le Conseil d'État l'avis même du Conseil d'État. Après tout, c'est de bonne guerre. Tout cela relève d'une opération politique, montée de toute pièce par le siège national de l'UMP, et chacun sait qu'il existe un modèle de recours qui circule. Mais à quoi servira-t-il, sinon à produire de l'agitation sans pour autant ouvrir la voie d'une quelconque alternative ?

Le nouveau Conseil départemental est né et, je le dis avec force, représente une chance pour un Département rural comme le nôtre. Désormais, les Lot-et-Garonnais seront plus équitablement représentés, qu'ils vivent en ville ou à la campagne. La ruralité restera au cœur de toutes nos politiques et les élus ancrés dans leur territoire seront bien présents pour relayer les besoins et attentes de nos concitoyens, de nos exploitants agricoles, des Communes, des associations et des entreprises.

De plus, dès 2015, le visage de cette Assemblée sera plus féminin. Il sera profondément renouvelé et ressemblera encore davantage à la société lot-et-garonnaise. C'est une avancée

majeure qui fait entrer le Département dans la modernité, pour une plus grande efficacité au service de nos concitoyens, lesquels se trouvent fragilisés par la précarité, le chômage et les accidents de la vie. De fait, nous avons plus que jamais besoin de ce Conseil départemental renforcé, afin de mieux soutenir nos entreprises, nos agriculteurs et notre tissu associatif. Les indicateurs économiques montrent des signes tangibles d'amélioration. Dès demain, le nouveau Conseil départemental sera mieux armé pour amplifier ce mouvement et redresser la barre. L'année dernière, le chiffre d'affaires des entreprises lot-et-garonnaises a progressé de 0,4 % par rapport à 2012, ce qui constitue, même si ce n'est pas suffisant, un signal encourageant.

Comme au niveau national, le nombre des personnes qui perdent leur emploi décélère. Ce n'est pas un motif de satisfaction suffisant, mais avec une hausse de 5,3 % des demandeurs d'emplois en un an, le Lot-et-Garonne s'en tire mieux qu'à l'échelon régional, dont la hausse s'élève à 6,2 %, ainsi qu'à l'échelon national pour lequel le nombre de chômeurs a augmenté de 6,1 %. Grâce au volontarisme de nombreuses associations et collectivités, au premier rang desquelles figure le Conseil général, le chômage des jeunes de moins de 25 ans a reculé de 1,1 % en un an. Le dispositif des emplois d'avenir, qui a été massivement mobilisé dans notre Département, porte aujourd'hui ses fruits. C'est donc une première victoire sur le front de l'emploi.

Par conséquent, mes chers Collègues, nous devons rester mobilisés auprès des entreprises qui continuent de se développer. De même, il est de notre responsabilité d'agir pour celles et ceux qui éprouvent des difficultés. Mais il importe par dessus tout que nous agissions tous ensemble. En effet, les sujets sont trop importants pour être traités en cavalier seul.

S'agissant du dossier BMS-UPSA, et pour ne citer que celui-ci, je me réjouis que les parlementaires, l'État, la Région, le Département, les collectivités locales, la Chambre de commerce et d'Industrie, les représentants du personnel et la Direction aient unis leurs efforts pour défendre ce fleuron industriel. La réunion de travail que nous avons organisée, ici même, le 28 février dernier, témoigne de la mobilisation unanime autour des salariés et des dirigeants de BMS-UPSA. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour continuer ensemble dans cette orientation.

En cette période difficile, d'autres fleurons de notre industrie départementale défraient chaque jour la chronique. J'en appelle aussi à la responsabilité de chacun car, au-delà des gros titres de la presse quotidienne, le Conseil général et ses partenaires agissent de concert pour trouver des solutions. Nous sommes au travail, et non dans l'agitation médiatique. Les salariés de ces sociétés attendent de nous des résultats, et rien d'autre.

S'agissant du Budget Primitif, nous l'abordons dans un état d'esprit plus serein que nous ne l'avons fait pour celui de 2013. C'est d'abord parce que l'État a pris la mesure des contraintes particulières des Départements ruraux, à travers la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de péréquation qui ont été instaurés par la loi de finances pour 2014. Ainsi, sommes-nous en mesure d'afficher des recettes de fonctionnement en hausse de 6 %, et ce sans augmentation de la fiscalité directe des ménages. L'État a donc octroyé aux Départements les moyens de faire face à leurs obligations en matière d'action sociale. Le Gouvernement l'avait promis, le Gouvernement l'a fait.

Notre sérénité, à l'orée de ce budget primitif, provient aussi du fait que certaines grandes politiques sociales tendent à trouver un certain niveau d'équilibre. Tel est le cas, par exemple, de l'APA à domicile et de la PCH destinées aux adultes. Force est de constater qu'il n'est pas prévu de diminution significative des effectifs, mais une forme de stabilisation qui, temporairement, rend les évolutions financières plus maîtrisables.

Deux incertitudes majeures entourent toutefois notre exercice. Nous nous interrogeons en effet quant à ce que sera l'évolution réelle du marché immobilier. De même, nous ignorons quelle sera l'évolution du RSA, tandis que le nombre de bénéficiaires en est croissant que cette obligation se traduit pour notre collectivité par une explosion des charges. Les Conseils généraux sont aujourd'hui les seules collectivités locales qui sont dans l'incapacité voter des budgets avec une marge normale

d'incertitude. La réforme fiscale de l'année 2010 et les transferts cumulatifs de compétences sociales ont entraîné une variabilité immaîtrisable des finances départementales.

Très modestement, reconnaissons que, du seul fait de ces deux inconnues, nos prévisions de recettes et de dépenses peuvent présenter un écart de plusieurs millions d'euros avec la réalité; C'est ainsi que, à l'arrivée et comme en 2013, les montants diffèrent notablement du budget. L'an passé, heureusement, la différence nous a été favorable, compte tenu des droits de mutation qui, bon an mal an, se sont maintenus, et des dépenses liées au RSA qui se sont stabilisées au quatrième trimestre.

Rien ne dit que ce concours de circonstances se reproduira à l'identique en 2014. Pour autant, parce que nous prenons acte de la stabilisation de la situation économique et du regain timide de la croissance, nous nous sommes fondés sur des hypothèses similaires, c'est-à-dire des droits de mutation constants en termes d'assiette et une dépense de RSA en progression de 5,6 %, de budget à budget, soit près de 3 millions d'euros supplémentaires. En cas d'évolution négative au cours du premier semestre, nous serons dans l'obligation d'abonder ces crédits. C'est dans cette perspective que nous avons inscrit 1,5 million d'euros au titre de dépenses imprévues.

Outre le RSA, nos autres dépenses ont été appréciées aussi précisément que possible et dans un esprit de rigueur. Ainsi, hors suppression du budget annexe du parc routier, elles n'évolueront qu'à hauteur de 2,5 %, malgré les nouvelles obligations que nous devons assumer au regard des cotisations au titre de la vieillesse, de la hausse de TVA et du financement des changements à apporter aux transports du fait des nouveaux rythmes scolaires. De fait, sans l'impact de ces nouvelles normes, l'évolution globale des dépenses de fonctionnement ne s'élève qu'à 2 %, dont 1,4 %, soit les trois quarts, pour les seules dépenses sociales.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai beaucoup entendu parler d'économies de la part de notre opposition. Or nous faisons des économies partout où elles sont possibles. Je ne reviendrai pas sur l'exemple, que je ne manque pas de citer chaque fois, qui est celui du budget de la communication et des frais de bouche. J'attends donc que l'opposition nous explique, aujourd'hui, comment descendre en dessous de ce seuil de 2 %, soit l'équivalent de 6,3 millions d'euros en dépenses nouvelles, dont 4,5 millions d'euros dédiés au seul secteur de l'action sociale. Il faudra donc que les conseils en gestion de l'opposition ne se cantonnent pas au champ de la rhétorique, mais abordent un registre plus concret.

J'ai bien retenu la thèse que vous défendiez, il y a un mois, et qui reposait sur le non remplacement d'un agent sur deux partant en retraite. Pour en avoir le cœur net partant du principe qu'on ne sait jamais, j'ai souhaité qu'elle soit chiffrée. En effet, je ne prétends pas détenir le monopole des bonnes solutions. Sachez que votre proposition rapporterait, pour les 17 départements échelonnés en 2014, la somme de 160 000 euros, soit 2 % d'économies sur les 6,3 millions d'euros que représentent les nouveaux crédits. En année pleine, le gain atteindrait 250 000 euros, c'est-à-dire 0,08 % de notre budget annuel. Nous sommes bien loin de la solution miraculeuse.

De plus, je tiens à votre disposition la liste des 17 départements en question, afin que vous m'indiquiez les postes pour lesquels vous estimez qu'un remplacement ne serait pas nécessaire. Je vous livre un indice : la moitié d'entre eux concernent le domaine social puisqu'il s'agit d'infirmières, d'assistantes sociales et d'un médecin, tandis que les autres exercent les fonctions d'agents en collèges, soit à la cuisine, soit à l'entretien. Vous me direz où vos choix s'appliqueraient. Pour ce qui nous concerne, la situation est simple. Cinq départements ne feront pas l'objet d'un remplacement, notamment dans les fonctions pour lesquelles, par anticipation, nous avons recruté des personnes en emploi d'avenir.

Sur le terrain de l'organisation et de la simplification administrative, nous ne serons pas en reste. Ainsi, je mettrai en œuvre la fusion du service d'aide au Maire et de la direction des interventions départementales. Aujourd'hui, je tiens à saluer Madame Michèle Ducos, qui part à la

retraite au terme d'une carrière exemplaire au sein de notre collectivité. Cette dernière sera remplacée par Monsieur Gérard Daulhac, lequel prendra la tête de la nouvelle entité. Parallèlement, dans le souci d'une maîtrise toujours plus complète des dépenses, Madame Marie-Hélène Himber étendra le champ de ses interventions et sera nommée Directrice générale adjointe en charge du contrôle de gestion et de la dématérialisation des procédures.

Par ailleurs, je souhaite vous faire part de la grande orientation inhérente à ce budget, lequel amorce un cycle nouveau de la gestion départementale : celui de l'arrêt du recours à l'endettement. Bien entendu, comme je le disais et comme je le pense, cette orientation n'est envisageable que sous réserve que la dépense liée au RSA ne s'envole pas.

Comme vous le savez, nous sortons d'un cycle majeur d'investissements, de plus de 100 millions d'euros, consacrés à des réalisations exceptionnelles qui auront été ajoutées aux interventions habituelles du Département. Ces grands travaux étant derrière nous, nous sommes en mesure de conduire une politique d'investissement qui, sans aucun désengagement, rejoindra la capacité naturelle du Conseil général à investir entre 55 et 60 millions d'euros sans s'endetter, sinon de façon marginale.

Ces budgets conséquents permettront de poursuivre nos actions en faveur des Communes, des entreprises et du logement, mais aussi d'honorer des engagements pris pour la modernisation des maisons de retraite, la réalisation de maisons pluridisciplinaires de santé ou le déploiement du réseau numérique à très haut débit. En matière de voirie, la finalisation de la déviation de Villeneuve-sur-Lot nous permettra, cette année, d'abonder nos programmes d'entretien et de rénover près de 200 kilomètres de réseau.

Pour financer ces choix de développement, nous pourrons compter sur une épargne brute en forte progression, donc sur un bien meilleur autofinancement de nos investissements, lequel atteindra 50 % de nos dépenses, conformément à la plus pure orthodoxie budgétaire. Le montant de l'emprunt d'équilibre que je vous propose de voter sera par conséquent réduit de 30 % par rapport à celui du budget primitif de l'année 2013. De plus, notre autofinancement sera augmenté des recettes issues du bail emphytéotique administratif pour la gestion des casernes de gendarmerie, dont le montant sera intégré lors de la décision modificative.

À l'instar de la plupart des Départements, nous ajusterons nos ambitions à la situation. En trois ans, les Conseils généraux ont en effet réduit leurs investissements de 25 %. Pour la seule année 2013, leurs dettes ont été accrues de près d'un milliard d'euros. Toutes les collectivités savent que cette tendance à l'endettement n'est pas pérenne, de surcroît à l'heure du redressement des comptes publics. La démagogie consiste à ne pas entendre ce principe, alors que la raison consiste à le mettre en œuvre sans affecter la dynamique économique locale. Une fois encore, je m'adresse à nos collègues de l'opposition que l'on ne peut pas prôner, dans un grand élan de schizophrénie budgétaire, à la fois beaucoup plus d'investissements et beaucoup moins d'endettement. En effet, ces deux axes représentent l'avert et le revers d'une même médaille.

Après avoir largement investi, nous nous apprêtons donc à veiller à notre endettement. Telle sera notre ligne de conduite pour les années 2014 et 2015, afin de préparer les grands investissements qui s'annoncent : modernisation de la RN 21, rocade ouest d'Agen, écluses de Saint-Vite et Fumel, déviation de Marmande et Casteljaloux et nouveau pont du Mas-d'Agenais. À ce titre, les services de l'État et le Conseil général mènent actuellement un travail important afin de définir les priorités que nous souhaitons inscrire au futur Contrat de Plan État-Région. Nous défendrons les priorités du Lot-et-Garonne lors de la prochaine conférence exécutive d'Aquitaine.

Le budget de l'année 2014 sera donc, pour les ménages lot-et-garonnais, rassurant et prévoyant. Il sera caractérisé par le maintien de toutes nos politiques, la fidélité à nos engagements et la maîtrise de la dette, et ce sans hausse de l'impôt foncier. Nous jouons cartes sur table car c'est la seule méthode possible pour tenir nos engagements et pour préparer l'avenir. Mes chers Collègues,

en 2014, nous confirmerons et amplifierons nos engagements vis-à-vis des Lot-et-Garonnais. Nous nous engageons ainsi pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, à travers un programme ambitieux, celui de la rénovation des EHPAD publics. Grâce à un effort financier sans précédent, nous rattrapons le retard accumulé entre les années 2000 et 2007. Ainsi, cette année, les opérations de modernisation des EHPAD du Mas-d'Agenais et de Feugarolles seront financées par le Département, pour plus d'un million d'euros.

Nous nous engageons aussi en faveur de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur. 16,5 millions d'euros de crédits seront en effet déployés en 2014, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos enfants et d'offrir aux enseignants des équipements pédagogiques performants. Je rappelle que l'ensemble des dépenses départementales au bénéfice de l'éducation avoisine 40 millions d'euros.

En outre, nous nous engageons pour protéger les services publics, notamment en milieu rural. De fait, notre plan départemental d'actions pour la démographie médicale est une belle réussite. Les unes après les autres, des maisons pluridisciplinaires de santé sortent de terre. Monsieur Merly, les médecins arriveront puisqu'une dynamique est clairement lancée, pour la création de onze aires de santé et, à terme, de vingt maisons de santé. La couverture de tout le territoire est ainsi en cours. C'est pourquoi, avec Joël Hocquelet, dont je salue l'implication, nous resterons entièrement mobilisés.

Parmi les services publics de proximité, figurent aussi les SDIS que nous rénovons, un à un, en partenariat avec les Communes et les SDIS. En 2014, le plan pluriannuel immobilier permettra de traiter les centres de Tonneins, Fumel, Sainte-Livrade-sur-Lot et Casteljalous. Au total, quatorze centres auront été construits ou rénovés entre 2008 et 2014.

Nous nous engageons aussi pour structurer le tissu économique départemental et pour le moderniser. Dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel, il apparaît indispensable de favoriser l'émergence d'un véritable travail collaboratif au sein des mêmes branches. Le premier appel à projets de type « cluster » (ou grappe d'entreprises), que nous avons initié en 2012, s'est révélé avoir été un catalyseur pour de nombreuses dynamiques tournées vers l'avenir. Par conséquent, dès le mois d'avril 2014, nous lancerons un deuxième appel à projets, dans l'intention d'amplifier sur le territoire les dynamiques à l'œuvre. L'agroalimentaire, le travail des métaux, la métallurgie et la mécanique de précision, le bois et les éco-matériaux, l'agriculture en amont (projet Agrinove et le cluster en lien avec le machinisme) et le bâtiment représentent autant de secteurs pour lesquels les entreprises départementales disposent d'avantages compétitifs. Ces dernières ont intérêt à se regrouper au sein de clusters, afin de mutualiser leurs actions et innover. Dans cette logique, nous envisageons également un cluster qui sera consacré aux activités numériques. En partenariat avec les chambres consulaires, le Conseil général aidera les entreprises à préparer l'avenir.

Au titre de la solidarité entre les générations, du maintien des services publics et du développement économique, le Département se trouve en première ligne sur tous les fronts. Il l'est aussi au côté des filières agricoles, afin de les aider à bâtir une agriculture plus moderne et adaptée aux défis inhérents au changement climatique. En effet, nous sommes convaincus que l'avenir de notre modèle agricole dépend de la capacité de ce secteur à se saisir de la question énergétique. En partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale des CUMA, nous nous attelons à la mise en place d'une filière de méthanisation en Lot-et-Garonne. C'est un acte fort du point de vue de l'anticipation car la bataille de la compétitivité doit aussi être menée dans les exploitations agricoles.

Sur le même registre, la mission d'information et d'évaluation sur l'eau et le changement climatique poursuit ses auditions. Elle aboutira à des préconisations concrètes, visant une meilleure gestion des conflits d'usage de la ressource en eau. Nous savons combien cette question est déterminante pour notre territoire qui est très exposé au changement climatique.

Enfin, le Département s'investit totalement pour préparer l'avenir. Le déploiement du très haut débit numérique est au cœur de cette ambition. Nous avons acquis une longueur d'avance par rapport aux autres Départements de l'Aquitaine et nous devons la conserver. Comme vous le savez, le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique vient d'être constitué, ce qui est déjà une belle victoire puisque nous sommes l'un des rares Départements de France ayant réussi à fédérer la totalité des acteurs concernés. C'est pourquoi je souhaite remercier la Région et le Syndicat départemental d'électrification, ainsi que toutes les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération du Lot-et-Garonne, pour leur engagement à nos côtés dans le cadre de ce dossier majeur. Ces premières actions porteront sur la constitution d'un programme pluriannuel d'investissements, sur le dépôt d'un dossier de financement auprès de l'État et de l'Europe, ainsi que sur le lancement des études d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre des premiers déploiements.

Mes chers Collègues, ces quelques exemples concrets démontrent à quel point le Conseil général est une collectivité pleine d'avenir, une collectivité qui améliore les conditions de vie des Lot-et-Garonnais, une collectivité stratège qui prépare le Lot-et-Garonne de demain.

Je vous remercie pour votre attention et je donne la parole à Monsieur Merly.

M. MERLY. – Merci, Monsieur le Président. Nous avons bien écouté votre longue et talentueuse plaidoirie. Je crains hélas que nous ne nous engagions encore dans un débat sans espoir de convergence, tellement votre argumentaire se confond avec une apologie gouvernementale. C'est d'ailleurs un risque que vous prenez, en défendant l'indéfendable et en soutenant sans nuance un pouvoir à la dérive.

Or le Lot-et-Garonne n'a pas cette culture de l'obéissance aveugle. Nous avons connu des exécutifs plus indépendants vis-à-vis des acteurs politiques parisiens. Ceux-là étaient libres et portaient d'abord les couleurs de leur territoire, avant celles de leur parti. À vrai dire, les observations que nous pouvons formuler quant à votre approche de la gouvernance tiennent en grande partie à ces vieux démons idéologiques qui vous absorbent, qui vous engloutissent même, jusqu'à vous voir renoncer sans réaction à ce bon sens paysan qui est souvent le meilleur des guides. Malgré les échecs des politiques portées par la gauche, malgré le camouflet récemment infligé par l'Europe au Gouvernement, vous persistez dans votre aveuglement partisan. Vous vous mentez, avant de mentir aux Lot-et-Garonnais.

Monsieur le Président, vous reconnaissez-vous à travers toutes ces promesses non tenues, ces changements permanents de cap politique, ces reniements d'engagements ? Croyez-vous encore à la fable du « Président normal » ? Pouvez-vous comprendre que, dans un tel climat, les Français se sentent méprisés ? Où sont les grands débats citoyens qui devaient précéder les changements de notre société ? En fait, vous vous êtes montré incapable de mener une simple concertation sur le redécoupage cantonal.

Quelle appréciation portez-vous sur la politique budgétaire du Gouvernement ? Celle-ci nous conduit aujourd'hui à une mise sous surveillance renforcée de la Commission européenne. Les difficultés de notre pays sont une réalité que vous ne parvenez pas à cacher, même à travers les contorsions médiatiques auxquelles se livre le Gouvernement que vous défendez avec zèle. Le cynisme dont font preuve ceux qui nous gouvernent interpelle les plus indulgents et radicalise les plus tolérants. Travestir la réalité, répéter inlassablement que la situation sera bientôt améliorée, miser sur une relance de l'économie européenne pour pouvoir communiquer encore sur l'efficacité et le bien fondé des politiques nationales : tel est votre programme, visant à sauver la face.

Cependant, vous savez que les faits sont têtus. Je ne pense pas qu'ils évolueront au gré d'incantations devenues dérisoires, aussi bien mises en scènes soient-elles. Chômage, impôts, retraites, déficit public : autant de mensonges qui se doublent d'un mépris à peine voilé pour tous ceux qui ont la naïveté de croire en ce catalogue de bonnes intentions.

Récemment, j'ai appris que les socialistes de la rue de Solferino avaient trouvé un surnom pertinent à celui qui est aujourd'hui le Président des Français. Ils l'appelaient « le boulanger », non parce qu'il était un amateur de viennoiseries, mais en raison de sa capacité à rouler les personnes dans la farine. Alors, une question me vient à l'esprit : Monsieur le Président du Conseil général, seriez-vous le mitron attentif de ce boulanger ? Il faut dire que vous non plus, vous n'hésitez pas à vous engouffrer dans cet art subtil que les Moncrabelais appellent la « menterie ».

Jean-François Deniau était un homme d'action. Il écrivait que la responsabilité consistait à être capable d'apporter des réponses. Or force est de constater que les enjeux économiques et sociaux auxquels notre Département fait face vous échappent. Seule votre autopromotion mobilise votre énergie. À l'instar de vos amis du Gouvernement, vous vous réfugiez dans l'incantation, quand la situation de notre Département, comme celle du pays, exige des engagements forts. Devenu expert dans l'art du camouflage, vous maintenez votre stratégie de l'esquive de la communication.

L'an dernier, vous promettiez le maintien d'un niveau élevé d'investissement. En réalité, ce fut un effondrement auquel nous avons assisté. En effet, l'effort a diminué de 14 millions d'euros entre 2012 et 2013, soit un véritable renoncement. Cette année encore, vous promettez le maintien d'une politique dynamique en matière d'investissements, mais celle-ci se traduit par une baisse de ces dépenses à hauteur de 8 millions d'euros par rapport au budget 2013. Il faut donc nous attendre à une nouvelle réduction de l'investissement départemental en 2014. En effet, dans le dictionnaire socialiste, le terme « maintien » semble être synonyme de « baisse drastique ». Vous êtes en train de renoncer à l'investissement, celui-ci ayant baissé de 36 % en six ans. Vous ne préparez pas l'avenir du Département. Alors, de grâce, cessez de raconter des histoires aux Lot-et-Garonnais !

Ce renoncement, je vous le concède, peut être expliqué en partie par des causes conjoncturelles. Les rentrées fiscales demeurent limitées et le versement de prestations sociales s'avère en constante augmentation. La santé financière de notre collectivité, à l'instar de beaucoup d'autres, se révèle particulièrement précaire. Cependant, pour affronter cette réalité, il faut avoir le courage d'engager les efforts nécessaires et susceptibles de générer des marges de manœuvre financière. Ce ne sera qu'au prix de ces efforts que le niveau d'investissement de notre collectivité pourra être réellement maintenu.

Ainsi que nous le relevions lors du Débat d'Orientations Budgétaires, aucune mesure d'économie n'est envisagée pour l'année 2014. Aucun effort financier ne sera fourni par la collectivité. Au contraire, les dépenses de fonctionnement, que vous jugez maîtrisées, augmenteront de plus de 3 % par rapport à l'année 2013. Comment se satisfaire de cette hausse perpétuelle, quand il est demandé aux collectivités de réduire leurs dépenses et que cette obligation apparaît de plus en plus inéluctable ? De fait, c'est ce que préconise avant tout la Cour des Comptes à travers son rapport public annuel, puisque plus de 50 milliards d'euros devront être économisés par les administrations publiques d'ici à 2017. Il s'agira d'un effort auquel, bien évidemment, les collectivités devront prendre part, c'est-à-dire sûrement une large part.

C'est aussi ce que prétend, à mi-voix, le Gouvernement. Après qu'aient été réduites de 4,5 milliards d'euros les dotations aux collectivités, nous apprenions, la semaine dernière, que le Gouvernement envisageait de les baisser encore bientôt, à hauteur de 10 milliards d'euros et sans compensation. Cette annonce intervient d'ailleurs au moment où l'Europe émet de sérieux doutes quant aux capacités gouvernementales à réduire les déficits. Il s'agit pourtant bien du Gouvernement, que vous couvrez d'éloges à toute occasion, mais qui se trouve, comme vous, au pied du mur. Comme vous, Monsieur le Président, il manque de courage pour engager les mesures fortes et nécessaires pour l'avenir de notre pays.

Tout cela me conduit à considérer que votre budget de l'année 2014 est construit à contre-sens de son époque, alors que la conjoncture exige des administrations publiques une sobriété accrue. Votre budget se révèle aussi à contre-sens de la ligne dictée par votre Gouvernement, lequel tente d'imposer une rigueur budgétaire de laquelle vous pensez pouvoir vous affranchir. Il est aussi à

contre-sens des intérêts des Lot-et-Garonnais qui finiront par être les victimes de votre numéro d'illusionniste.

Alors, vous allez une fois de plus nous répondre que ce discours est bien facile à tenir de la part de l'opposition et qu'il est aisé de s'ériger en tant que parangon d'austérité lorsque l'on n'est pas aux manettes. Du reste, je vous ai connu particulièrement offensif de ce point de vue. Pourtant, mes chers Collègues, la réalité montre qu'une autre politique est possible. Contrairement à ce que vous affirmiez, certains Départements ont contraint leurs dépenses de fonctionnement. Tel est le cas, par exemple, de la Corse du Sud qui les a diminuées de 0,7 %. Il en est de même de l'Eure-et-Loir, Département qui, depuis cinq années, réduit son encours de dettes, tandis que le nôtre a progressé de 76 %. En outre, pourquoi ne pas suivre l'exemple du Cantal qui met en œuvre un plan d'optimisation de ses dépenses de fonctionnement et affiche une baisse de 4,5 % sur trois ans ?

Je suis convaincu que nous pouvons réaliser des économies parmi les charges de personnel qui, comme l'a souligné la Cour des Comptes, ont explosé après 2008, du fait de la restructuration du fonctionnement et des actions du Conseil général, dont il convient que nous évaluions la pertinence. Et nous savons aussi que notre collectivité sera conduite, sous peu, à évoluer. Votre position rétrograde à propos du Conseiller territorial n'a fait que retarder une réforme de grande ampleur des collectivités locales que beaucoup de vos amis considèrent comme inéluctable. Malgré votre conservatisme à ce sujet, le Gouvernement ne pourra pas faire l'économie d'une remise à plat de leurs missions. Nous verrons bien, en avril, si les annonces gouvernementales susciteront encore vos éloges.

Pour résumer, c'est donc d'un manque de volontarisme politique que souffre notre Département, à l'instar de notre pays. C'est une carence qui nous met en danger face à la raréfaction de nos ressources financières. Durant trente ans, l'État a laissé filer ses déficits, avant que la crise de 2009 ne frappe et n'impose aux Français de payer la facture. Il en va de même pour notre Département. Chaque année, vous laissez grossir une dette que les futures baisses de dotation aggraveront. Le moment viendra où il faudra bien payer, et je prédis que ce sera aux Lot-et-Garonnais que vous tendrez l'addition.

Monsieur le Président, mes chers Collègues de la majorité, je serais tenté, à l'instar de la Commission européenne et avec vos amis du Gouvernement, de mettre les finances du Département sous surveillance rapprochée et de vous inciter à consentir à des efforts supplémentaires. Le temps est venu de conformer vos actes à vos paroles. Faites passer l'avenir du Lot-et-Garonne avant votre avenir politique !

Pour terminer, je souhaite aborder brièvement le dossier BMS-UPSA, lequel revêt une importance capitale pour l'économie lot-et-garonnaise. Une étude, réalisée en seulement trois semaines, vient de révéler toute l'absurdité d'inscrire le paracétamol au tableau des médicaments génériques. Malgré cette démonstration, le Gouvernement tergiverse et laisse planer le risque d'un cataclysme économique et social pour l'Agenais, ainsi que pour tout le Lot-et-Garonne.

D'autres nuages noirs surplombent notre Département. Qu'en est-il de MetalTemple et de Villeneuve Pet Food, pour ne citer que ceux qui font l'actualité ? Hélas, nous pouvons craindre d'autres coups de vent sur notre économie qui est déjà fragile. Que pèsent alors vos schémas et votre communication ? À vrai dire, au-delà des mots et des images, que pèse aujourd'hui le Conseil général de Lot-et-Garonne ?

Je vous remercie.

M. PARAILLOUS. – Excusez-moi, Monsieur le Président, mais votre vibrante apologie de la ruralité m'a touché, tout en me prenant de court. En effet, je n'avais pas préparé une réponse à ce sujet, alors que, depuis un certain temps, je constituais chez moi le florilège de toutes les attaques à la ruralité qui avaient été prononcées par vos amis d'en haut, c'est-à-dire les grands journalistes de la

presse de gauche, Laurent Joffrin, le philosophe Michel Onfray, Bernard-Henri Lévy qui est à géométrie variable du point de vue idéologique, Pierre Bergé... Je suis obligé de procéder de mémoire. En effet, j'avais rassemblé toutes ces informations et je suis désolé de ne pouvoir vous en dire davantage.

Cela dit, il était abominable de constater que tous ces intellectuels parisiens, sans exception, qui sont tout de même vos maîtres à penser et les supports de votre idéologie, ont soutenu François Hollande lors des dernières élections. Ces derniers ont le plus grand mépris pour la ruralité et pour tout ce qui porte le nom de « territoire ». Encore une fois, si j'avais prévu votre belle intervention, Monsieur le Président, je vous aurais apporté la liste de ces personnes qui sont contre tous ceux qui chassent et ceux qui pratiquent l'élevage, au prétexte que cette activité pollue l'atmosphère et qu'elle est destinée à d'abominables carnassiers, lesquels se trouvent de préférence, bien sûr, dans les campagnes.

Monsieur le Président, vous avez évoqué tout à l'heure la notion de « schizophrénie ». Je me demande s'il n'y a pas une certaine schizophrénie, aussi, entre cette façon de parler de la ruralité dans les hautes sphères et l'autre façon dont il en est question dans les provinces, les Régions et les Départements. Ces propos sont-ils sincères ? Je l'espère. Je me demande toutefois si vous ne les tenez pas, simplement pour éviter de choquer les populations rurales qui, ne l'oublions pas, votent elles aussi. Dans cette perspective, sans doute faut-il parler d'elles en bien.

En revanche, Monsieur le Président, si vous m'accordez encore une minute, il ne vous aura pas échappé que je ne partage pas votre admiration béate pour le redécoupage cantonal. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, et je suis d'autant plus à l'aise pour le répéter que je n'étais pas un adepte fervent (loin de là) de la notion du statut de Conseiller territorial. Il n'empêche que, à l'instar de vous tous, j'ai reçu cette lettre de la part du Ministère de l'intérieur. J'ai constaté que celle-ci validait votre sens de la poésie et que les formules y étaient très belles, en particulier à propos des cantons respectifs des forêts de Gascogne, des coteaux de Guyenne, etc. J'ai cru lire un texte de Lamartine, du moins de celui qui se prénomme Alphonse, et non celle de Lille. C'était très beau.

Cependant, Monsieur le Président et mes chers Collègues, à propos de méconnaissance de la ruralité, écoutez-moi bien. La première ligne de cette lettre évoque le changement de dénomination du canton de Confluent, anciennement Aiguillon. Il faudrait peut-être que le personnel du Ministère descende chez nous et se rende compte que le canton anciennement d'Aiguillon n'est justement pas celui d'Aiguillon mais de Port-Sainte-Marie.

Je vous remercie et vous prie de m'excuser si, peut-être, mon intervention a été un peu trop longue.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers Collègues, je souhaiterais simplement et rapidement soulever le dossier de BMS-UPSA, moyennant trois idées de fond.

S'agissant d'abord de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé), laquelle déclenche le trouble actuel, je tiens à vous signaler que l'État et ses agences ont été, en mars 2012, les sujets d'un rapport de l'Inspection générale des finances, lequel a été publié en septembre 2012. Ce document montre que toutes ces agences de l'État représentent un point de fuite budgétaire, tout en posant une interrogation quant à l'efficacité de certaines d'entre elles, ainsi que sur la légitimité de la rémunération de leurs dirigeants.

Quelques mois plus tard, le Conseil d'État a produit un autre rapport sur le même sujet, mettant en exergue le fait que ces agences ont été créées de manière ponctuelle, sans réflexion sur la cohérence d'ensemble de l'action de l'État. Cette institution demande une approche beaucoup plus restrictive. Sachez en effet que l'Inspection générale des finances a dénombré 1 244 agences de l'État, organismes qui ont tendance à perdurer, y compris quand elles ont vocation à n'être que

temporaires. Celles-ci comprennent de trop nombreux acteurs, dont la répartition des compétences est imprécise.

Le 6 décembre 2013, l'ANSM a proposé de classer le paracétamol de BMS-UPSA et SANOFI dans le régime de droit commun du répertoire des médicaments génériques, sans spécialité de référence. Elle dénonce une situation de marché oligopolistique, alors que le CEPS (Comité Économique des Produits de Santé), organisme qui fixe le prix des médicaments princeps et génériques, avait négocié avec BMS-UPSA et SANOFI une diminution du prix hors taxes du fabricant, sur la base d'un alignement sur le prix des producteurs de paracétamol générique et à partir de l'année 2015. Nous assistons donc à des agences de l'État qui ne dialoguent pas entre elles, alors que dans le cas présent, la négociation du prix avec les groupes pharmaceutiques s'est révélée beaucoup plus efficace. La même question, moyennant des débats identiques, avait été posée dix ans auparavant par le gouvernement de l'époque, sous l'égide du Ministre Philippe Douste-Blazy qui en avait sagement abandonné l'idée. Il faudrait donc que les agences de l'État étudient un peu leurs dossiers et connaissent l'histoire de leur Ministère.

En second lieu, l'étude d'impact s'avère limpide. Merci aux collectivités locales, à l'agglomération agenaise et au Conseil général d'avoir décidé de la financer. Cette étude évoque très clairement 588 emplois directs, qui sont liés à la fabrication du paracétamol. Il est intéressant de savoir quel sera le rapport qui sera mis sur la table de nos décideurs nationaux et, avant tout, de notre Premier Ministre. En l'occurrence, ce sont 1 400 emplois directs. À l'échelle de la France, il s'agit de 3 300 à 3 500 emplois perdus, directs et indirects, dont 2 800 sur le bassin de l'emploi agenais. La vision à partir de l'État nous permet de comprendre qu'il ne saurait y avoir d'autre solution que de choisir l'emploi.

Au plan fiscal, nous perdons 60 millions d'euros pour la Communauté d'agglomération et le Conseil général. Au plan économique et à l'échelle nationale, cette étude a pour intérêt majeur de montrer que l'État perd 62 millions d'euros. Je vous rappelle les montants de 25 millions d'euros, correspondant à l'impôt sur les sociétés, de 16,3 millions d'euros au titre des charges patronales, de 12,5 millions d'euros pour les impôts et taxes diverses, ainsi que de 8,37 millions d'euros correspondants aux cotisations salariales. C'est sans compter la dégradation de la relance commerciale, ni la prise en charge par l'assurance chômage des emplois perdus. Inversement, la solution consistant à rendre le paracétamol générique ne permet de dégager qu'un gain de 12 à 14 millions d'euros pour la Sécurité sociale. Cela signifie que l'écart est faible entre le médicament et son équivalent générique. Nous pouvons en déduire que cette mécanique relève de la folie.

Or, dans le monde de la santé, nous avons connu des cas de figure beaucoup plus clairs, par exemple celui du médicament qui est le plus prescrit au monde et qui est l'atorvastatine, autrement dit le Tahor ainsi appelé en France et le Lipitor aux États-Unis. Cette molécule permet de lutter contre le cholestérol et a permis à un très important laboratoire américain, Pfizer, de percevoir de très larges bénéfices entre 1997 et 2012. Cependant, le prix de vente s'élevait à 18,33 euros, contre 9 euros lorsque la molécule a été rattachée au domaine public. Dans ce cas, la différence de prix était majeure, c'est-à-dire de l'ordre de 50 %. Chez nous, au contraire, pour notre paracétamol ou Efferalgan[®], nous passons d'un taux de 0,82 % à 0,76 %.

Face à un tel contexte, il convient que nous nous inspirions aussi du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales qui, en décembre 2012, avait nettement mis en exergue l'efficacité des médicaments génériques par rapport aux économies générées dans le domaine de la santé. Cependant, dans ses propositions, l'Inspection générale des affaires sociales ne recommandait pas de faire de même pour le paracétamol.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, l'arbitrage interministériel doit être en faveur de l'emploi, plutôt que tourné vers la réduction des déficits. De fait, la stratégie globale de notre pays vise bien l'emploi et il me semble bien que notre Président actuel l'ait dit et redit. Les conséquences seraient dramatiques, localement, pour les salariés, pour nos amis de BMS-UPSA, si des intégristes

parisiens des comptes de la Sécurité sociale gagnaient la partie au détriment de l'emploi. Alors, Monsieur le Président, je vous en supplie : veuillez à remonter ce dossier, comme vous l'avez déjà fait, et ne faites pas trop attendre les personnes concernées. Comme vous le savez, la tension est vive en Agenais.

En contrepartie et dès le début, il convient de demander à la Direction de BMS-UPSA de dégeler les investissements prévus de 2014 à 2016, pour un montant de 46 millions d'euros. Ensuite, des possibilités s'ouvriront puisque la réduction des déficits à la Sécurité sociale intéresse tout le monde et qu'il n'est pas question de mettre cette problématique de côté. Des idées voient le jour, notamment en ce qui concerne le paracétamol et l'automédication qu'il ne faut plus rembourser aux petits consommateurs, c'est-à-dire à ceux qui en utilisent moins de quatre boîtes par an, par exemple à ceux qui prennent un comprimé en rentrant chez eux après une session de Conseil général (et que nous connaissons bien). N'oublions pas que la boîte de paracétamol coûte moins de 8 euros et que, pour ces derniers, il n'est pas nécessaire de la rembourser. En revanche, pour les patients qui souffrent d'une maladie chronique, hématologique ou cancérologique, et pour lesquels les antalgiques de palier 1 sont aussi fondamentaux que les produits morphiniques, il faut rembourser le paracétamol. Je vous rappelle que 85 % de la consommation est de l'ordre de quatre boîtes par an pour un individu.

Enfin, il est indispensable de préserver l'outil que représentent les usines UPSA en Agenais. Une diversification est possible et nous devons aider l'entreprise à aller dans cette direction. Sur ce territoire, au regard de l'intérêt que présente cet outil de production, il est envisageable de fabriquer d'autres produits que l'Efferalgan.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, je ne poursuivrai pas au-delà de la défense que vient d'exposer Pierre Chollet vis-à-vis de BMS-UPSA, étant donné que je suis ignorant dans le domaine de la médecine. En revanche, du point de vue économique, je considère que le travail doit être mené aujourd'hui en partenariat avec l'ensemble des collectivités. En outre, j'en appelle à une véritable stratégie de diversification au sein de cette entreprise, ce que nous n'avons pas pu constater au cours des dernières années.

Par ailleurs, également en matière d'économie, l'actualité est importante pour le Département, en raison des jugements qui seront rendus cette semaine par le Tribunal de commerce, en particulier à l'égard de Villeneuve Pet Food et MetalTemple. Les conséquences, dans une certaine mesure, pourraient en être dramatiques pour ces deux sites. Espérons donc que les décisions seront prises pour le mieux et pour l'économie de notre territoire.

S'agissant de la tonalité de cette session, j'ai bien entendu Alain Merly dénoncer l'appui que vous, Monsieur le Président, exerceriez auprès du Gouvernement et estimer que la politique nationale occupe beaucoup trop de place dans votre action. Quoi qu'il en soit, il est avéré que cette thématique a occupé plus de la moitié de son temps d'intervention. De ce point de vue, j'estime qu'il faut faire attention à la portée de ses actes, étant entendu que l'on ne saurait dénoncer chez autrui ce que l'on produit soi-même.

J'ai noté également qu'Alain Merly se gaussait des « socialistes de la rue de Solferino ». Or je ne suis pas certain que ce qui se passe actuellement parmi les partisans UMP de la rue de Vaugirard soit beaucoup mieux. En outre, il me semble que l'opposition pourrait formuler des propositions qui, à l'occasion de nos différents débats, seraient confrontées aux nôtres. Lors de chaque session, Alain Merly nous en promet mais, dans les faits et depuis six ans, cela nous est annoncé sans être suivi des faits. Au-delà du débat électoral qui, tout à fait normalement, se déroulera dans la perspective du renouvellement des élus en 2015, notre Assemblée mériterait de discuter à partir de propositions émises par la majorité et l'opposition. Or il faut bien avouer que l'opposition nous en prive, faute justement de propositions.

En revanche, nous avons pris note de la critique portant sur ce qui serait un manque d'investissements au regard de notre budget. Permettez-moi simplement de rappeler certains points,

étant donné qu'il me semblait à peu près prévisible que vous abordiez ce volet et que j'ai travaillé dans l'intention de pouvoir apporter un certain nombre de réponses. En l'occurrence, entre 2002 et 2007, le Conseil général a investi en moyenne 59,5 millions d'euros par an. Entre 2008 et 2013, ce furent 69,8 millions d'euros qui furent investis, soit un écart annuel de 10 millions d'euros. Je ne vois donc guère comment l'opposition peut s'ériger en donneuse de leçons puisque, en réalité, elle faisait bien moins que nous, de surcroît à une période où les Conseils généraux étaient beaucoup moins contraints par leurs obligations en matière sociale.

S'agissant du différentiel entre les années 2014 et 2013, vous n'ignorez pas la déviation de Villeneuve-sur-Lot a été réalisée, alors que nous n'avons pas de chantier comparable cette année. En outre, les dépenses d'entretien courant, qui concernent tout le Département, seront augmentées et porteront sur plus de 200 kilomètres du réseau. Comme vous le savez, s'ajoute la fin du budget annexe consacré au parc routier départemental, avec une incidence sur l'enveloppe consacrée aux investissements.

Bien entendu, vous avez évoqué l'augmentation du budget de fonctionnement, soit près de 10 millions d'euros au titre de dépenses complémentaires. Je vous livre donc quelques éléments afin de vous répondre très clairement. La partie dédiée à l'action sociale, c'est-à-dire à des dépenses obligatoires, représente 4,5 millions d'euros. Les prélèvements nationaux de solidarité sur les droits de mutation inscrits au budget correspondent à une dépense obligatoire de 2,3 millions d'euros. Par ailleurs, l'internalisation du parc routier départemental implique une augmentation du montant prévu, à hauteur de 2,2 millions d'euros, mouvement qui reste neutre du point de vue budgétaire en raison de la suppression du budget annexe. L'augmentation de la TVA équivaut à 0,6 million d'euros, tandis que celle des cotisations au titre de la retraite équivaut à 0,4 million d'euros. Nous parvenons ainsi à la somme de 10 millions d'euros que vous avez évoquée tout à l'heure. Il convient par conséquent de regarder la situation financière de très près.

Vous nous avez demandé de renouveler le projet consistant à réaliser des économies, tout en nous conseillant de travailler sur le personnel. Je note que Monsieur le Président vous a répondu par avance sur ce point, mais j'aimerais aussi vous interroger quant aux services du Conseil général que vous souhaiteriez voir impactés par les charges de personnel. Serait-ce auprès des agents chargés du développement social, ce qui impliquerait de supprimer des postes de travailleurs sociaux des CMS ? Voulez-vous soustraire des équipes des agents qui travaillent pour les infrastructures, c'est-à-dire qui œuvrent pour la sécurité des Lot-et-Garonnais sur l'ensemble de nos routes ? Envisagez-vous de diminuer les effectifs des services dédiés à l'économie ou à l'agriculture ? De la même manière, envisagez-vous de baisser le nombre d'agents dans nos collèges, sachant que ces derniers travaillent pour nos enfants ? Si vous souhaitez nous faire part de vos propositions, il serait intéressant que vous les précisiez, car cela nous permettrait d'en discuter très clairement, projet contre projet.

Mon dernier point est une réaction à l'intervention de Monsieur Parailous à propos de l'opposition entre les populations rurale et urbaine. Sincèrement, cher Alain Merly, le débat que nous menons actuellement n'est pas politique ou idéologique, c'est-à-dire entre la droite et la gauche. Nombreux sont les grands penseurs de droite qui peuvent exprimer tout le bien qu'ils pensent de la ruralité par rapport à la vie urbaine. Je crois que, dans notre pays, la société est en train de se transformer et que, sur cette base, les oppositions sont fréquentes entre ceux qui relèvent du monde urbain et ceux qui vivent en zone rurale, sans pour autant se situer au plan politique ou idéologique. Souvent, ces oppositions sont liées au lieu de vie et, de fait, chacun a le droit de défendre son territoire.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, s'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole de votre part, je vais conclure. Tout d'abord, je remercie Monsieur Alain Merly qui a qualifié mon intervention de « talentueuse ». Je suis tout à fait sensible à cette flatterie, même si le reste de son discours s'est révélé moins enthousiasmant. Il n'empêche que ce jugement est à mes yeux un bon début.

J'ai également noté que vous aviez peu parlé du Lot-et-Garonne, c'est-à-dire seulement sur la moitié de votre intervention. Vous aurez cependant remarqué que je n'ai quasiment pas évoqué le plan national, de sorte que vous vous trouvez quelque peu en décalage par rapport à la réalité. Pour autant, vous avez poursuivi dans ce décalage, en utilisant des arguments qui, au fil des sessions, restent les mêmes. Vous avez aussi usé de comparaisons qui ne sont pas raisonnables. Il est vrai que chacun peut se livrer à de nombreuses comparaisons et, moi-même, je pourrais le faire. Je vais même le faire, en particulier à partir de données chiffrées.

Tout d'abord à propos du Cantal, Monsieur Merly, il convient d'examiner les faits d'un peu plus près. En vérité, le Cantal ne saurait faire office de modèle puisque, dans ce Département et proportionnellement au budget, les dépenses de personnel atteignent exactement le double des nôtres. De plus, l'épargne brute du Cantal ne s'élève qu'à 2 % et ce Département traverse de grandes difficultés financières. Avec la Corrèze, c'est celui qui bénéficie du plus fort taux de soutien de la part du Gouvernement et dans le cadre de la seconde part du fonds de soutien aux conseils généraux en difficulté.

En outre, les dépenses de fonctionnement du Cantal ne diminuent pas de 4 %, tout simplement parce que ce Département n'en a pas la possibilité. Monsieur Merly, sans doute avez-vous lu un compte rendu concernant les dépenses des services généraux qui, effectivement, représentent 10 % du budget de fonctionnement des Départements et sur lesquelles nous disposons de marges de manœuvre. En ce qui nous concerne, il est vrai que nous agissons sur ces marges de manœuvre depuis un temps non négligeable. À cet égard, je m'appête à vous rappeler un certain nombre de réalités chiffrées. En d'autres termes, une baisse éventuelle de 4 % ne concernerait que cette partie du budget puisque, malheureusement pour le Cantal comme pour le Lot-et-Garonne, nous n'avons pas la moindre maîtrise des dépenses inhérentes à l'allocation personnalisée à l'autonomie, ni à la prestation de compensation du handicap, ni surtout au RSA. Je ne vois donc pas comment le Cantal pourrait réduire ses dépenses globales de fonctionnement, alors que celles-ci sont en grande partie liées à l'action sociale qui a pris une grande ampleur.

Monsieur Merly, lorsque vous citez des références, prenez la peine d'approfondir votre propos. Et encore une fois, en ce qui concerne les économies, j'affirme que, malgré les dépenses contraintes, nous réduisons chaque année nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, en 2009 et par rapport au compte administratif, elles avaient augmenté de 8,6 %. Cette évolution n'était plus que de 6,3 % en 2010, puis de 4,0 % en 2011, 5,0 % en 2012 et 1,7 % en 2013. Je voudrais simplement rappeler que, selon les comptes administratifs, le taux d'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement était égal à 7,6 % entre 2002 et 2007, contre 4,7 % entre 2008 et 2013.

Sur le volet des économies et puisque vous m'en donnez l'occasion à chaque fois, nous disposons d'un tableau sur les moyens généraux, lequel reprend les éléments du compte administratif, en particulier de la ligne budgétaire dédiée à l'information, la communication et la publicité (fonction 023). Celle-ci équivalait à 1,654 million d'euros en 2007, mais à 886 000 euros en 2013. Il en est de même pour les fêtes et cérémonies dont les coûts s'élevaient, d'après le compte administratif, à 430 000 euros en 2007, contre seulement 214 000 euros en 2013.

Autrement dit, Monsieur Merly et mes chers Collègues, nous n'avons pas attendu la crise pour réduire le coût de nos moyens généraux. Au contraire, nous avons amorcé ces réductions il y a déjà longtemps, comme en attestent les résultats du compte administratif, lesquels sont imparables. Puisque vous avez établi une comparaison, à mon tour de le faire et, par exemple, de considérer l'évolution du produit de la fiscalité à Prayssas, laquelle se traduit par une augmentation de 60 % depuis l'année 2008. Monsieur Merly, en utilisant et comparant des données chiffrées comme vous le faites, il est possible de leur faire dire beaucoup de choses. Pour ma part, je note que vous avez revu votre fiscalité à la hausse et je retiens que vous n'avez guère été économe.

Par exemple aussi, je remarque que, dans la Commune de Saint-Léger, les dépenses de personnel ont augmenté de 26 % entre 2008 et 2013. À Duras aussi, en considérant les données

chiffrées dans l'absolu, c'est-à-dire d'après les résultats financiers de 2012 qui sont publiés sur le site internet du Ministère du budget, le produit issu des impôts locaux a évolué de 56 %. Madame Dreux, je vous signale également que l'encours de la dette à Duras a progressé de 30 %. Si ces informations vous dérangent, je vous invite à consulter vous-même les sources, ce d'autant plus que vous nous assailliez en permanence de comparaisons qui ne sont pas fondées sur la raison.

Permettez-moi de clore mon propos en citant la Communauté d'Agglomération d'Agen. En l'occurrence, les charges de personnel par habitant ont augmenté à hauteur de 40 % entre 2008 et 2013. De plus, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été rehaussée de 75 % sur cette même période. N'oublions pas non plus que la dette a évolué de 60 % entre 2008 et 2012, puis de 38 % entre 2012 et 2013, étant entendu que les projets en cours ne permettront pas d'infléchir cette tendance. Je tenais à mentionner ces exemples pour vous expliquer que, lorsque l'on se prête à des comparaisons, encore faut-il savoir de quoi l'on parle.

Par ailleurs, alors que vous nous reprochez de ne pas avoir fait des économies, je vous ai démontré que ce regret exprimé n'était pas fondé et que vous n'allez pas au fond de la question. J'ai remarqué que vous avez évoqué les réductions de dotations de la part de l'État, à hauteur de 10 milliards d'euros, et que vous les avez critiquées. Monsieur Merly et Monsieur de Lapeyrière, il me semble que ces réductions, soit autant d'économies annoncées, étaient inscrites au programme du candidat Nicolas Sarkozy et que vous les aviez soutenues avec enthousiasme. Par conséquent, maintenant, ne nous les reprochez pas.

Mes chers Collègues, vous pointez ce qui serait un manque de volontarisme de la part du Conseil général. Or vous refusez de voir la réalité et m'obligez à répéter à chaque fois ce qui est connu de tous, c'est-à-dire que le Département a pris au contraire de l'avance dans l'accès au très haut débit. En Aquitaine, le Conseil général est la collectivité qui est porteuse du développement de cette infrastructure, laquelle est essentielle pour l'avenir. Madame Dreux, vous le savez d'autant plus que, en tant que Président de la Communauté de Communes de Duras, vous avez adhéré au syndicat numérique départemental, ce dont je vous remercie. De plus, vous avez déposé votre candidature pour le déploiement d'une plaque en zone rurale. Le Département du Lot-et-Garonne est le premier d'Aquitaine à avoir porté ce dossier, sachant que la Dordogne et les Landes sont en train de nous rejoindre et que notre structuration devrait nous permettre d'obtenir des financements de l'État à hauteur de 62 %.

Nous sommes donc en avance de ce point de vue, comme nous le sommes aussi en ce qui concerne la CODDEM. Vous avez beau prédire que l'effectif de médecins sera insuffisant, si nous ne réalisons pas les opérations actuelles, nous serions demain en grandes difficultés. Il s'agit d'un pari et nous le faisons tous puisque, dans vos territoires, vous êtes sur la même ligne que nous. En effet, vous savez parfaitement que cette nécessité est incontournable, comme vous savez que la France nous regarde, étant donné que le Lot-et-Garonne est le seul territoire de France à avoir engagé une politique d'ensemble et cohérente. J'ose espérer que celle-ci deviendra bientôt une référence officielle qui sera reproduite à l'échelle nationale.

Je voulais aussi vous parler d'économies et je souhaite le faire avec enthousiasme. Dans le cadre de notre schéma départemental de développement économique, nous avons lancé des actions. À travers notre partenariat avec les acteurs économiques et chambres consulaires, nous prenons conscience que notre initiative, c'est-à-dire notre premier appel à projets de type « Cluster », a permis de mobiliser une cinquantaine d'entreprises. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre une seconde vague puisque, au regard de l'émulation suscitée auprès des entreprises, la première expérience s'est traduite par une réussite. En pratique, le principe de « Cluster » consiste à regrouper des entreprises exerçant des métiers similaires ou complémentaires, en les adossant à des centres de recherche ou à des pôles universitaires. Celles-ci sont conduites alors à mutualiser leurs moyens, de sorte que certaines d'entre elles innovent, se développent et créent des emplois.

Au regard des quatre projets que nous avons labellisés, ce système démontre qu'il fonctionne parfaitement et qu'il nous donne l'occasion d'ouvrir de nouvelles pistes en Lot-et-Garonne. Celles-ci sont importantes, notamment dans le domaine numérique où des projets méritent d'être montés, mais aussi dans le machinisme agricole et au-delà, à travers « Agrinove » qui est en cours d'élaboration et qui sera demain le pendant d'Agropôle. Je vous rappelle qu'Agropôle représente l'aval des filières, c'est-à-dire le secteur de la transformation des produits agricoles, tandis qu'Agrinove portera sur la recherche et le développement en amont des filières agricoles. Par exemple, le machinisme implique aujourd'hui des nouvelles technologies, notamment numériques, donc un élan phénoménal d'innovation dans le matériel agricole. Il nous appartient donc d'être présents et nous le serons.

S'ajoutent d'autres clusters qui essaient, notamment en Communauté d'Agglomération, tel que celui qui porte sur l'eau et qui sera candidat à un appel à projets. Notons également que la Chambre de commerce et d'industrie développe de son côté un cluster. Nous avons ainsi vocation à rassembler toutes ces énergies et y insuffler une dynamique.

Monsieur Merly, vous avez mis en exergue les entreprises qui, effectivement, éprouvaient des difficultés. Cependant, vous avez omis de citer Creuzet Aéronautique qui créera 180 emplois dans les trois années à venir. Par ailleurs, je ne laisserai pas Monsieur de Lapeyrière affirmer que les difficultés de MTA sont causées par le Conseil général. Il est vrai que certaines entreprises traversent des périodes difficiles, ce que vous savez puisque vous êtes sur le terrain. En contrepartie, d'autres innovent et sont moteurs de l'économie. Nous les accompagnons car nous considérons que nous œuvrons ainsi pour l'économie. Certaines naissent et croissent, quand d'autres disparaissent. Bien sûr, faisons en sorte qu'il en meure le moins possible et soyons à leurs côtés chaque fois qu'il le faut. Pour autant, de grâce, ne soyez pas défaitistes ! Il n'y a pas que des entreprises qui ferment. Au contraire, toutes les semaines, vous et moi visitons des établissements. Ainsi, il y a quelques jours, je me trouvais à Sainte-Livrade-sur-Lot où j'ai fait la connaissance d'une entreprise du bâtiment, spécialisée dans les maisons en structure bois, dont les effectifs sont passés de 8 en 2012 à 19 aujourd'hui. Autrement dit, même dans le secteur du bâtiment, des entreprises se développent.

Je viens de citer Creuzet Aéronautique car ce point est important, mais je pense aussi à ASQUINI et à d'autres entreprises qui s'implantent en Lot-et-Garonne, par exemple à Damazan, à Samazan et sur l'Agropôle. L'économie lot-et-garonnaise est donc une économie vivante et je tenais à le souligner face à vous.

À propos de BMS-UPSA, Monsieur Chollet nous a rappelé la situation et les propos qui ont été tenus ici même, au Conseil général, en présence des acteurs concernés, lors de cette réunion que j'ai beaucoup appréciée. L'étude en question a alors été présentée, de sorte que nous en connaissons maintenant le sujet. Effectivement, lorsque nous nous penchons sur l'historique, nous nous apercevons que, en fait, ce fut l'autorité de la concurrence qui a soulevé la problématique du produit générique versus la molécule non générique du paracétamol. Ensuite, l'agence ANSM s'est crue obligée d'en proposer la classification parmi les médicaments génériques. Il est vrai que, auparavant, le CEPS négociait déjà avec BMS-UPSA en vue d'obtenir des prix de vente identiques à ceux d'un produit générique.

Or, justement, ce qui fait notre force et fonde mon optimisme est que je ne vois pas comment la destruction économique de cet outil serait possible. Il faut que chacun comprenne que, si le paracétamol devenait un produit générique, une distorsion du principe de concurrence serait instituée. En effet, c'est chez le pharmacien que la sélection entre un produit de marque et son équivalent générique est faite. C'est ce dernier qui propose le produit générique, dès lors qu'il y a intérêt, ce au détriment de notre industrie et même à coût équivalent. En effet, à la suite de négociations entre les laboratoires et le Comité économique du médicament, les niveaux de prix permettent des économies substantielles.

Nous nous battons donc pour un enjeu commun et la position de notre Assemblée est unanime sur ce dossier. Je ne désespère pas, comme je l'ai dit à chaque occasion, quant à une solution favorable. Je suis optimiste car je suis persuadé que la décision qui sera prise ne sera pas différente de celle que nous souhaitons tous ici.

Par ailleurs, Monsieur Alain Parailous, je reconnais qu'il y aura toujours autant d'intellectuels, de gauche comme de droite, qui s'exprimeront contre la ruralité qui, avant tout, est le « combat des ruraux ». Et, ici, en Lot-et-Garonne, je crois que, toutes tendances confondues, nous menons ce combat avec force. C'est ainsi que je souhaitais clore les échanges sur ces aspects.

M. MERLY. – Est-il possible de prendre encore la parole, Monsieur le Président ?

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly, à chaque fois, vous intervenez de la sorte. J'ai pourtant conclu, conformément à la tradition selon laquelle nous écoutons un certain nombre d'expressions avant que le Président n'apporte le mot de la fin. Vous aurez ensuite, si vous le souhaitez, l'occasion d'intervenir sur les dossiers. Nous ne modifions pas nos usages.

Mme DREUX. – Les chiffres sont faux ...

M. le PRÉSIDENT. – Non, Madame Dreux, les données chiffrées que j'ai citées ne sont pas fausses. Je vous invite à les retrouver sur le site du Ministère du budget. L'exemple que j'ai pris visait à vous faire comprendre que l'utilisation d'éléments d'information, sortis de leur contexte, pouvait nourrir une explication insensée. En l'occurrence, l'augmentation du produit fiscal est une réalité puisque, dans vos Communes, vous avez bénéficié d'un transfert de taxes.

Madame Dreux, vous souhaitez vous exprimer encore, mais je souhaite que nous restions dans le schéma habituel du déroulement de nos sessions. En l'occurrence, le Président intervient, l'opposition répond, le débat est mené, le Président conclut. J'ai maintenant apporté une conclusion et il est temps d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Vous pourrez donc intervenir ensuite, lorsque vous le souhaiterez, et ainsi apporter une réponse lorsque nous nous pencherons sur le budget.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT N°4001/1001/2001/3001/5001/6001/7001/8001/9003

RAPPORT ANNUEL 2014 **SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : M. ESTEBAN

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, compte tenu d'une modification réglementaire, nous sommes contraints de présenter ce rapport avant celui qui a trait au budget.

M. ESTEBAN. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je me propose d'introduire la présentation qui sera assurée par Madame Cécile Inserra et qui vous permettra de découvrir, succinctement, six actions. Ce rapport est rendu obligatoire par le Grenelle II de l'environnement,

précisément du fait de la loi votée le 12 juillet 2010, à toute collectivité dont le nombre d'habitants est supérieur à 50 000. Il nous donne aujourd'hui l'occasion de dresser le bilan des actions effectuées en 2013 en matière de développement durable.

Parmi les six actions qui vous seront présentées, trois s'inscrivent dans le cadre du volet territorial, tandis que les trois autres relèvent du volet interne. Permettez-moi de vous rappeler les trois dates clé du développement durable en Lot-et-Garonne :

- 18 novembre 2010 : adoption de l'Agenda 21 interne du Département ;
- 22 mars 2012 : adoption de l'Agenda 21, adossé au PCET (Plan Énergie Climat Territorial) ;
- 19 décembre 2013 : reconnaissance, à l'échelon national, de l'Agenda 21 et du PCET du Conseil général, « Agenda 21 local France », label délivré par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dès lors que la démarche est jugée pertinente.

Projection d'un diaporama (cf.p.107).

Mme INSERRA. – Au regard des finalités du développement durable, les six actions que nous avons retenues sont les suivantes :

- établir un plan stratégique pour le développement des EnR (énergies renouvelables) ;
- gérer les déchets internes ;
- créer un réseau de pôles de ressources EEDD ;
- développer l'éco-mobilité des agents ;
- lancer le programme « Habiter ++ » ;
- gérer les produits de nettoyage.

Le premier axe répond à l'objectif fixé par la loi issue du Grenelle, c'est-à-dire une consommation énergétique provenant, pour 23 % et d'ici à 2020, des énergies renouvelables. À ce titre, le service du développement durable a réalisé une étude de potentialité sur les énergies renouvelables, laquelle a permis de mettre en avant le fort potentiel que représente la géothermie de basse et très basse énergie. Si des mesures incitatives étaient déployées, celles-ci pourraient permettre de chauffer 10 % de la population lot-et-garonnaise.

S'agissant de la ressource photovoltaïque, nous sommes passés de 400 à 2 274 installations en trois ans. En outre, comme l'indiquait Monsieur le Président dans son introduction, la méthanisation représente un fort potentiel dans notre Département rural. D'ores et déjà, un site fonctionne et sept autres sont à l'étude. En effet, le Conseil général s'est saisi de cette thématique, notamment à travers l'organisation, en novembre 2013, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale des CUMA, de la journée professionnelle sur la méthanisation. Par ailleurs, l'étude révèle que le Département comporte deux entités forestières, lesquelles pourraient permettre de subvenir à la consommation énergétique de 34 000 foyers.

Par rapport aux énergies renouvelables, nous prévoyons de travailler en 2014 sur les axes prioritaires de développement, donc de choisir peut-être une des énergies du mix et y mettre l'accent afin de répondre à l'objectif fixé par la loi issue du Grenelle et de formaliser des actions concrètes à mettre en œuvre, ainsi qu'un plan départemental des énergies renouvelables.

S'agissant de la gestion interne des déchets, incluse à l'Agenda 21 interne, nous avons opté pour une action consistant en l'installation de points de collecte, afin de mettre en place le tri, la collecte et le traitement sur le site Jean Bru et à l'Hôtel du Département. Dès lors que les déchets sont correctement triés, la quantité de ceux qui ne sont pas recyclables peut devenir très faible. En pratique et pour ces deux sites, nous avons pour objectif de diminuer de 5 % la quantité totale des déchets et d'augmenter la part des déchets triés de 5 à 10 %. La mise en place de ce nouveau

dispositif de tri a été adossée au réseau interne des 21 référents en développement durable du Conseil général. Ces derniers ont réalisé un travail de fond au sein de chaque Direction, de manière à y installer les points de collecte et y organiser le tri sélectif.

En parallèle, une opération de collecte des imprimantes individuelles a permis de réduire sensiblement le recours à l'impression par chacun. Cela représente une économie considérable pour le Département. En effet, nous produisons chaque année 40 tonnes de déchets en papier, soit 10 tonnes qui sont incinérées et 30 qui sont recyclées. À partir de ce postulat, le déploiement du dispositif ici décrit réduira la part de déchets incinérés.

Enfin, un projet en cours vise la collecte des déchets aux bords des routes, de manière à alimenter la filière de la méthanisation. Celui-ci fait l'objet actuellement d'une étude par le biais d'un groupe de travail interne. Il pourrait aboutir à un plan particulier.

En ce qui concerne l'axe tourné vers l'épanouissement et la cohésion sociale, soit deux finalités inhérentes au développement durable, nous envisageons la création d'un pôle de ressources d'éducation à l'environnement. C'est un enjeu fort de notre Agenda 21 territorial, lequel avait été salué par le Ministère, notamment dans le cadre de la reconnaissance nationale. Cet axe permet d'identifier, de structurer et de diffuser sur le territoire notre offre en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Aujourd'hui, ce portail existe. Il vous avait d'ailleurs été présenté en novembre 2013, à l'occasion de la décision modificative n°2. Maintenant, une trentaine d'acteurs sont recensés, ainsi qu'une vingtaine d'outils et une cinquantaine de formations et métiers. Nous avons pour perspective d'instaurer un lieu physique afin d'accueillir des expositions, ainsi que des permanences d'associations et de formations.

Par ailleurs, la première semaine de l'éco-mobilité avait été organisée en septembre 2013, à l'Hôtel du Département. Différents ateliers de sensibilisation et d'information avaient été mis en place, par exemple sur la mobilité durable, moyennant la présentation d'expositions et interventions dédiées. De plus, des démonstrations de véhicules durables et des séances de pratique d'éco-conduite avaient été organisées. L'offre de transports en commun avait également été présentée aux agents départementaux. Ce sont autant d'actions qui sont inscrites dans la démarche globale visant à promouvoir l'éco-mobilité, au même titre que la promotion du site internet de covoiturage qui est déjà créé et effectif. Enfin, sachez que 122 agents ont participé à cette première semaine, soit 10 % de l'effectif. C'est pourquoi nous menons une réflexion pour reconduire cet événement, peut-être sous un format qui serait plus attractif, dans l'intention d'obtenir un taux de participation plus important.

En lien avec les finalités intitulées « Production et consommation responsables », le programme Habiter ++ consiste en une participation à la rénovation énergétique des logements de propriétaires occupants. L'objectif vise 750 logements en trois ans, entre 2013 et 2015 et s'inscrit dans le plan départemental de l'habitat qui a été arrêté en 2013. À ce jour, 109 dossiers sont traités et 130 000 euros ont été versés en 2013, moyennant une aide forfaitaire de 1 200 euros par logement. Parallèlement, le plan national de rénovation énergétique de l'habitat a été lancé par le Gouvernement, ainsi que l'appel à projets « Rénovez durable » vis-à-vis duquel le Département était précurseur, c'est-à-dire dès 2012.

Pour l'amélioration de la gestion des produits de nettoyage, une large concertation a permis de définir des axes de réorganisation. Ceux-ci ont pris appui notamment sur la formation des agents départementaux et sur un accompagnement qui a rendu possibles des changements de pratiques et la réduction du recours à des produits chimiques. Ainsi, 25 % des produits de nettoyage utilisés sont éco-labellisés, tandis que la totalité des produits d'essuyage le sont. De plus, le budget consacré à l'achat des produits de nettoyage a diminué de moitié entre 2011 et 2013. Enfin, nous avons pour perspective d'utiliser davantage de produits éco-labellisés.

Je vous livre maintenant quelques données chiffrées significatives, en lien avec d'autres fiches-actions relatives au volet territorial de l'Agenda 21. Ainsi, plus de 6 000 voyages ont été effectués entre mai et juin 2013 sur le réseau Tidéo. La part d'énergies renouvelables représente 8 % par rapport à l'énergie consommée par habitant. Sachez également que, en matière d'irrigation individuelle, 59 projets ont été aidés et accompagnés par le Département, contre 65 projets sur le volet collectif. De plus, 11 projets d'aménagement des cours d'eau ont reçu une participation financière, ainsi que 18 projets d'installation en agriculture biologique, lesquels ont été aidés en plus du soutien conventionnel. 600 000 euros ont été mobilisés dans le cadre du programme AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine), auquel le Département participe.

Sur le volet interne de l'Agenda 21, le volume de produits phytosanitaires utilisés a représenté environ 731 litres, contre 1 885 litres en 2009, soit une diminution notable. De même, presque 20 000 kilomètres parcourus ont été économisés grâce aux web conférences, 25 réunions ayant été organisées sur ce mode. En outre, le nombre de produits d'entretien utilisés a été revu à la baisse, passant de 36 en 2011 à 27, dont 7 sont éco-labellisés.

Parmi nos perspectives pour l'année 2014, figurent la poursuite des actions engagées à travers ces outils-cadres et la mise en place de l'évaluation de ces actions. Les porteurs des fiches-actions sont d'ailleurs des agents départementaux et des partenaires. En outre, un Comité de pilotage sera constitué, notamment pour l'Agenda 21 territorial, dans un esprit de concertation avec nos partenaires, ainsi que dans une logique d'amélioration continue. Il s'agira de redéfinir des axes prioritaires et de prioriser à nouveau nos actions.

Nous envisageons aussi un travail afin de développer la participation citoyenne, pour que les acteurs locaux et citoyens contribuent à la concertation et à l'évaluation qui, de fait, deviendra participative. Nous réfléchissons aussi à une nouvelle organisation des services départementaux par le biais du projet d'administration, lequel fait l'objet d'un rapport spécifique en vue d'aboutir à une organisation plus durable et plus efficiente. Enfin, nous souhaitons adapter le Département aux conséquences du changement climatique, à travers la mission d'évaluation qui a été mise en place en fin d'année 2013 et qui rendra compte de ses travaux au début du second semestre 2014.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers Collègues, un point de ce rapport nous paraît quelque peu difficile. Le reste, qui porte sur le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique et l'Agenda 21 interne, ne nous pose pas de problème majeur. Nous voudrions donc surtout discuter avec vous la question de l'éducation à l'environnement et au développement durable, ce volet entretenant, de l'avis de mes collègues de l'opposition et de moi-même, un certain militantisme écologique et orienté dont vous devriez vous méfier, plutôt que de le stimuler.

Pour reprendre les principes de base, l'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie de l'éducation civique. Elle est mise en œuvre dans l'objectif d'ouvrir les individus et les collectivités à la complexité de l'environnement, tant naturelle que créée par l'homme. Cette complexité découle des interactivités, des aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels. De fait, il convient de prêter attention à ce que véhiculent les messages et ce que nous apprenons à nos jeunes.

Je fais partie d'une équipe de tabacologie qui, de temps en temps, intervient au titre de la prévention dans les collèges et lycées. En effet, l'industrie du tabac a ciblé la tranche d'âge de 14 à 17 ans auprès de laquelle son impact est majeur. Malheureusement, elle y parvient très bien. Outre les échanges sur le tabac, nous évoquons l'addiction. Dernièrement, un des adolescents m'a annoncé qu'il fumait de l'herbe tout en affirmant qu'il ne craignait rien puisqu'il se procurait de la « bonne », c'est-à-dire de la « bio ».

Je souhaite donc rappeler que, selon les connaissances de base, le poison fait partie de la nature. Ainsi, je vous invite à vous rendre dans les services d'urgence durant la période où toutes les

espèces de champignons sortent de terre. Certains sont excellents, mais d'autres sont mortels. C'est pourquoi, dans le domaine de l'environnement et de l'enseignement, il me semble que certains points gagneraient à être compris.

Ainsi, la première circulaire qui a donné naissance à l'éducation à l'environnement date de 1977, puis a été relayée en 2004 par la circulaire sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. En 2007, a été lancée la deuxième phase de généralisation de l'éducation au développement durable. En 2011, ce fut la troisième phase de la généralisation qui vit le jour. Enfin, en 2013, apparut la loi de refondation de l'école qui fit entrer l'éducation transversale dans le code de l'éducation. C'est ainsi que l'éducation au développement durable constitue un volet essentiel de la stratégie nationale du développement durable. Elle fait partie intégrante de la formation initiale des élèves dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, ainsi que l'affirme le Ministre de l'éducation nationale. Ce dernier précise que cette éducation doit être ancrée dans toutes les disciplines et tout au long de la scolarité. Et, comme vous le savez, le CRDP d'Amiens a été missionné en tant que pôle national des ressources pour l'enseignement au développement durable.

Dans ce contexte, l'éducation à l'environnement qui est assurée par le Conseil général du Lot-et-Garonne correspond-il à sa mission première ? En outre, quel est le coût départemental de cette politique ? La mise en place d'un lieu physique dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable est-elle utile et ne majorera-t-elle pas nos dépenses, alors que la conjoncture s'avère difficile ? Avez-vous intérêt à stimuler le militantisme ? De plus, le Département a-t-il pour rôle d'animer cet enseignement qui, maintenant, est bien intégré au processus global d'enseignement, c'est-à-dire à l'éducation nationale qui est compétente à ce titre ?

Enfin, nous sommes assez déçus quant au niveau de participation et il nous semble que vous auriez pu proposer aux Lot-et-Garonnais d'autres espaces que le classique Conseil des Jeunes. Autour des trois piliers du développement durable, en effet, quatre principes sont articulés entre eux :

- la solidarité entre les peuples et le partage des ressources de la terre ;
- la précaution visant à éviter les catastrophes environnementales ;
- la responsabilité, selon le principe du « pollueur payeur » ;
- la participation qui, seule, est susceptible d'assurer la réussite des projets durables.

Le manque d'implication départementale sur le volet de la participation est l'une de vos faiblesses par rapport à vos réalisations, lesquelles se révèlent plus riches en participation interne au Conseil général, c'est-à-dire en participation des fonctionnaires territoriaux, qu'en participation de l'ensemble des Lot-et-Garonnais.

Alors, me direz-vous : que proposez-vous ? Pour notre part, nous réfléchissons à trois thèmes, dont la manière d'encourager les Lot-et-Garonnais à participer davantage au développement durable ? Nous entrevoyons plusieurs façons d'y parvenir, notamment en impliquant les Conseillers généraux, tant de la majorité que de l'opposition. En second lieu, nous préconisons de recentrer le développement durable sur les compétences du Conseil général, par exemple sur celles qui sont exercées dans les collèges. Je vous rappelle du reste que certains de ces établissements sont de véritables passoires au plan énergétique, en particulier le collège Paul Dangla dont je suis administrateur. L'opposition mène donc une réflexion sur la mise en place d'un schéma directeur visant des économies d'énergie dans les collèges, plutôt qu'au coup par coup. Enfin, notre troisième proposition vise à réorienter l'enseignement à l'environnement et au développement durable vers l'éducation nationale qui est responsabilisée et bien organisée. Cela permettrait d'en finir avec le militantisme quelque peu dispendieux. Je vous remercie.

M. ESTEBAN. – Monsieur le Président, je suis assez surpris par la réaction de Pierre Chollet. En effet, un certain nombre d'actions sont réalisées, que ce dernier semble ne pas vouloir voir, tout en les utilisant. Lorsque nous sommes arrivés au Département, en 2008, nous avons

trouvé pléthore d'associations qui, effectivement, se réclamaient du développement durable, ainsi que de démarches écologiques et environnementales. En revanche, ces structures n'avaient jamais eu l'occasion d'être réunies ensemble dans un hémicycle, ni de se connaître entre elles. C'est donc ce à quoi nous nous sommes attelés. Nous avons également mis en place un outil d'accompagnement, les DLA, afin de peser les forces et les faiblesses de ces associations, puis de transformer la démarche en un atout.

Par la suite, cet atout a été reconnu par le Ministère, à tel point que les acteurs ministériels ont jugé que l'adossement de l'Agenda 21 à un volet d'éducation à l'environnement et au développement durable était une bonne idée. Ces derniers ont même estimé qu'il serait intéressant de l'appliquer en la rendant obligatoire dans le cadre de tout futur Agenda 21. Dans les faits, notre démarche a eu pour résultat de construire un réseau, « Enjeux durables ». Je me félicite d'ailleurs que l'Agglomération, dont vous et moi faisons partie, ait utilisé ce réseau lors des animations à Passeligne, même si, malheureusement, les conditions météorologiques ont contrecarré cette initiative.

Il n'est pas possible de dénigrer ces structures, au prétexte qu'elles n'auraient peut-être pas la « compétence ». Au contraire, c'est peut-être cette caractéristique qui fait leur force et, en même temps, leur faiblesse. Souvent en effet, ces associations sont animées par des jeunes dont le bagage s'avère d'un niveau très élevé, parfois trop élevé, au regard des accompagnements financiers que nous pouvons leur octroyer. Souvent aussi, ces jeunes ne restent au sein d'une association que très peu de temps car leur diplôme, de type Bac + 4 ou 5, ne les invite pas à se contenter durablement d'un SMIC. Ces personnes ont tendance à tourner d'associations en associations et il est sans doute dommage que nous ne soyons pas parvenus à mieux les accompagner.

Cela dit, notre démarche repose sur les structures associatives, lesquelles constituent justement la richesse départementale. La position que vous semblez adopter trouverait son équivalent dans le domaine de la culture s'il était dit aux associations concernées qu'elles n'auraient pas la compétence souhaitée et que, finalement, le Conseil général reprendrait cet axe à son compte. Pour le développement durable, il convient de nous appuyer sur les structures existantes, même si nous en vérifions leur pertinence et leurs compétences. Nous collaborons donc avec elles, par le biais de projets.

Je note du reste que vous êtes « chiffonnés » à l'idée que nous demandions à des associations d'intervenir pour accompagner le déploiement d'Agendas 21 scolaires. Sachez cependant que, de cette façon, nous pouvons travailler conjointement avec les forces vives du territoire qui, elles aussi, sont des Lot-et-Garonnais et Lot-et-Garonnaises. Je déplore donc votre vision, en prisme, de la démarche que nous menons.

M. FERULLO. – Monsieur le Président, puisqu'il vient d'être fait référence aux collèges, je souhaite rappeler que, lorsque nous sommes arrivés au Département, en 2008, ces établissements ne se trouvaient pas en très bon état. De plus, la problématique des économies d'énergie n'avait pas été prise en compte de façon spécifique. À travers les programmes que nous avons déployés, en particulier le huitième qui démarrera en 2014, le Département s'est engagé dans une démarche qui dessert évidemment la qualité d'usage dans les collèges et qui vise à améliorer l'accessibilité, conformément à la réglementation. Cette démarche a aussi pour objectif de réaliser des économies d'énergie et de réduire l'émission de gaz à effet de serre, comme cela a été prévu à travers les Agendas 21.

Dans le cadre de ce huitième programme, le premier établissement rénové sera le collège Germillac. Est bien évidemment prévue l'amélioration de la sécurité et de la qualité d'usage du bâtiment. En plus, la zone de chauffage de l'administration et des logements sera individualisée, ce qui générera une économie à hauteur de 17 000 kilowatts-heure par an. Ce sont donc des aspects que nous prenons en compte systématiquement, lors de toute rénovation de collège.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, chers Collègues, je crois que nous nous accordons tous sur le fait que tout ce qui concerne l'environnement et le développement durable, pas seulement en Lot-et-Garonne mais aussi dans le reste du monde, intéresse chacun. Ce constat nous conduit à poser le sujet ou le problème dans les meilleures conditions possibles. Or j'estime que ce rapport remplit plutôt bien les conditions.

En général, dans ce domaine comme dans d'autres, le pire est de ne pas agir, ce qui prête le flanc à la rumeur qui, finalement, fonde l'opinion. Or la rumeur n'apporte pas grand bénéfice, au contraire. C'est pourquoi le projet d'informer et de former les jeunes me semble être une idée de base majeure. En effet, si nous ne « prenons pas le taureau par les cornes », nous laissons les intégrismes se développer, dans les sphères de l'environnement comme dans d'autres domaines. Charge à nous, par conséquent, de nous emparer du sujet.

Je souhaite donc que la réflexion menée ne se cantonne pas au monde virtuel et que les actions visant l'information et la formation soient adossées sur des réels projets, lesquels pourront prendre forme sur le terrain. De surcroît, des possibilités existent en Lot-et-Garonne, en matière d'énergies renouvelables et alternatives. Tel est le cas, par exemple, de la méthanisation qui ouvre des perspectives, ainsi que de l'énergie-bois puisque nous nous trouvons aux portes de la première forêt d'Europe, c'est-à-dire du massif landais. Il convient que, à travers des initiatives réalistes et réalisables, nous parvenions à associer cette expérience et à former les jeunes et moins jeunes à la teneur du plan.

Par rapport à l'analyse qui vient d'être explicitée par Pierre Chollet, je note que le début de l'intervention tend à remettre en cause ce qui est proposé, tandis que les propositions que ce dernier énonce en fin d'intervention me semblent assez ressemblantes aux nôtres, hormis le fait que nous étayons notre propos par des aspects un peu plus réalisables. Cela dit, établir un lien avec les projets à mettre en œuvre et à développer dans le domaine de l'information et de la formation me paraît positif. C'est une façon d'éviter de rester au stade virtuel et de ne progresser que lentement.

M. GUÉNIN. – Monsieur le Président, je souhaite intervenir après les propos tenus par Christian Ferullo au sujet des collèges et rappeler que, lors du premier acte de la décentralisation, le Département a hérité d'un parc de collèges en très mauvais état. C'est pourquoi l'ancienne majorité s'était employée, tout au long des différents programmes de rénovation, à mettre les bâtiments aux normes, mais aussi à moderniser ses équipements.

En second lieu, je tiens à souligner ce que Christian Ferullo a oublié de dire et ce que Marcel Calmette ne contredira probablement pas : le collège de Monflanquin, qui est reconnu comme étant de haute qualité environnementale, est issu d'une décision qui avait été prise par l'ancienne majorité.

M. le PRÉSIDENT. – En réalité, les crédits avaient été programmés par l'ancienne majorité avec un investissement plus qu'actif du Conseiller général local. Ce dernier en avait eu l'idée initiale et avait poussé le dossier.

M. FERULLO. – Je me réjouis que l'opposition soit très sensible aux problèmes environnementaux, en particulier à travers les Agendas 21 que nous avons mis en place pour le Département et les collèges. Je me souviens des propos qui avaient été tenus par Jean François-Poncet et Michel Diefenbacher, selon lesquels les problèmes environnementaux et Agendas 21 étaient des « usines à gaz ».

M. le PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autre intervention, je me propose de conclure, tout d'abord et sans flagornerie, en remerciant très sincèrement Michel Esteban pour l'énorme travail qu'il a fourni. C'est en effet un travail extrêmement important, dans un domaine complexe. Ce dernier est bien secondé par les services que je remercie également.

Monsieur Chollet, vous parliez du coût, mais celui-ci est très faible puisque, globalement, en termes de soutien, il n'atteint pas 20 000 euros. Nous pourrions d'ailleurs vous citer les soutiens aux actions. Le coût n'est donc pas important. De plus, le Grenelle II impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de conduire une action en EEDD qui soit réelle. Cette attente est tout à fait explicite. En ce qui nous concerne, nous menons des actions au sein des collèges et auprès des associations. En outre, un schéma directeur des économies d'énergie dans les collèges a été élaboré. Permettez-moi de vous rappeler que, sur 20 millions d'euros de programmation, 6,5 millions d'euros sont consacrés aux économies d'énergie et à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Vous constatez ainsi que l'engagement du Conseil général est extrêmement important dans ce domaine.

Pour terminer et puisque j'ai souligné la qualité du travail effectué par Michel Esteban et ses services, j'ajoute que cette qualité est reconnue au plan national. De fait, l'Agenda 21 et le PCET ont reçu le label « Agenda 21 local France » qui est délivré par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. C'est ainsi que, en décembre 2013, vous vous êtes rendus au Ministère pour recevoir ce label.

Mes chers Collègues, ce rapport ne donne pas lieu à un vote, mais il convient que nous en prenions acte.

M. MERLY. – Monsieur le Président, je n'ai pas compris votre propos selon lequel, pour 20 millions d'euros investis, 6,5 auraient été consacrés aux économies d'énergie. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. le PRÉSIDENT. – Sur 20,3 millions d'euros dépensés en travaux, 6,5 millions d'euros sont exclusivement consacrés aux économies d'énergie. Ainsi, dans les collèges, nous renouvelons par exemple l'isolation et les menuiseries extérieures.

M. MERLY. – Aujourd'hui, que ce soit au sein d'une collectivité ou d'une entreprise, dès lors que des travaux de rénovation sont engagés, tout le monde prend en compte ce type de données. Je n'y vois rien d'exceptionnel.

M. le PRÉSIDENT. – En l'occurrence et simplement, nous les quantifions.

M. MERLY. – Soit. C'est entendu.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE.

M. BARBE. – Monsieur le Président, pour revenir un instant à ce sujet, il est intéressant de noter que, même si chacun considère aujourd'hui que les travaux menés doivent systématiquement viser des économies d'énergie, il nous est parfois reproché que ceux-ci impliquent un surcoût. Ainsi, à propos de l'agrandissement du collège du Mas, à raison de deux ou trois classes supplémentaires, nous avons fait en sorte de réunir les meilleures conditions énergétiques. Or j'ai été en contact récemment avec une personne qui déplore que l'enveloppe soit double. Cependant, le montant consacré aux travaux est justifié par les contraintes. Je souhaitais souligner ce point qui, apparemment, n'est pas évident pour tous ici.

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N°9004

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je veillerai pour ma part à ce que mon propos concerne précisément le Lot-et-Garonne, étayé par des données chiffrées propres au Département.

Comme chaque année, quelques semaines après les orientations budgétaires sur lesquelles nous avons longuement débattu lors de la précédente session, il me revient le privilège de vous présenter les grandes lignes de notre budget. Bien que répétitif, cet exercice n'est pas facile à accomplir. Je ne parle pas, bien entendu, d'un point de vue technique, car les « techniciens », si je peux m'exprimer ainsi, maîtrisent très bien leur domaine. Ce que je veux dire, c'est qu'un budget oblige inévitablement à faire des choix, des choix qui sont d'autant plus difficiles que les ressources dont nous disposons pour assurer les équilibres budgétaires ne suivent pas le même rythme que celui de nos dépenses, cela depuis plusieurs exercices.

Nous devons faire, et faire toujours plus, dans tous les domaines, car tous les secteurs ont besoin que l'on intervienne au service des Lot-et-Garonnais au titre de l'action sociale, la voirie, l'éducation, le transport, l'économie, l'agriculture ou encore en faveur des territoires. Nous devons agir, répondre toujours plus, avec des moyens naturellement limités.

C'est en cela que je dirais qu'élaborer un budget, dans le contexte de crise que nous traversons, face à notre obligation de participer au redressement des finances publiques, devient un exercice qui demande beaucoup de rigueur, de persévérance, de pugnacité, si nous voulons des actions qui répondent au plus près de ce qu'attendent les plus démunis, des interventions les plus justes possibles pour une solidarité efficace, les choix les mieux adaptés au développement de notre territoire. Il nous faut agir pour les besoins des Lot-et-Garonnais, agir et réagir face aux contraintes financières que nous traversons, à l'instar de l'ensemble des Départements ruraux. Bref, nous proposons un budget qui privilégie la solidarité et l'investissement, en faveur notamment de l'aménagement et du développement territorial.

Alors, que contient le budget 2014 et comment se répartissent les 420,3 millions d'euros qui le composent ? Tout d'abord, ce budget affiche 327,7 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement qui, à périmètre constant (hors impact financier du transfert du parc routier), présente une évolution de + 2,5 % par rapport à l'année 2013. Cette faible progression démontre bien que le Département continue d'exercer une bonne maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. En effet, si l'on neutralise les allocations individuelles de solidarité et le nouveau versement de solidarité, mis en place à titre provisoire en 2014, et pour lequel nous contribuerons à hauteur de 2,3 millions d'euros, l'augmentation des autres dépenses ne s'élève qu'à 0,7 %. En effet, Monsieur le Président, vous avez eu raison d'indiquer qu'en dehors de celles qui sont obligatoires, l'évolution de nos dépenses est en réalité quasiment nulle.

Il est important de noter que les dépenses de fonctionnement sont, pour plus de 80 %, constituées des dépenses de personnel (53,2 millions d'euros), des dépenses d'aide sociale (201,7 millions d'euros) et des charges financières (7,8 millions d'euros). Si l'on ajoute le contingent d'incendie (14,89 millions d'euros), les dotations de fonctionnement aux collèges (4,13 millions d'euros), et les dépenses de transport scolaire (14,7 millions d'euros), près de 90 % de nos dépenses sont rigides et n'offrent donc que très peu de marges de manœuvre, sauf à ne pas assumer correctement nos dépenses obligatoires.

En ce qui concerne les charges de personnel, leur évolution de 2,6 % (hors l'effet du parc routier qui intervient pour 1,5 million d'euros) est justifiée à 80 % par la stricte application des mesures nationales obligatoires, que sont notamment l'augmentation des diverses cotisations des employeurs, l'augmentation du SMIC et la modification des grilles indiciaires des catégories C et B (soit 1 million d'euros). Hormis ces mesures obligatoires, elles n'évoluent donc qu'à hauteur de 0,7 %, soit une évolution pour le moins maîtrisée.

Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale, et plus précisément les allocations individuelles de solidarité (AIS), restent dynamiques, particulièrement en ce qui concerne le RSA qui est davantage exposé à la conjoncture économique et qui, à lui seul, évolue de 2,7 millions d'euros. Nous prévoyons à ce titre, pour l'année 2014, la somme de 50,3 millions d'euros, contre 47,7 millions d'euros en 2013. Les allocations représentent plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement, alors que la collectivité agit, en quelque sorte, pour le compte de l'État. En l'absence des nouvelles mesures du pacte de confiance et de responsabilité, la charge nette portée au titre des AIS se serait, à minima, alourdie de 3,7 millions d'euros en 2014 et aurait à nouveau contribué à la dégradation graduelle de notre épargne.

Si les fonds de péréquation horizontale, relatifs aux DMTO et à la CVAE ainsi que les fonds de soutien exceptionnels de l'État mis en place successivement à partir de 2011 ont pu corriger, quelque peu, le différentiel de dynamique entre les dépenses et les recettes départementales, ils n'ont cependant répondu que partiellement et temporairement à la problématique de la charge des allocations de solidarité. Nous nous inscrivons donc dans un schéma budgétaire dont les dépenses sont à la fois rigides et dynamiques. De plus, les ressources, sur lesquelles la collectivité a perdu presque tout levier, sont atones. Cette situation ne peut qu'amoindrir notre capacité d'épargne et limiter sensiblement nos choix. C'est dans ce contexte, commun à de très nombreux départements, qu'une nouvelle intervention de l'État, traduite dans le pacte de confiance et de responsabilité et reconduite dans les dispositions de la loi de finances pour 2014, est devenue nécessaire.

À ce titre, les Départements bénéficieront cette année de deux nouvelles ressources visant à corriger la dégradation structurelle de leurs équilibres budgétaires et à leur permettre de rétablir leur autofinancement. Abordons donc maintenant les recettes de fonctionnement de ce budget. En l'occurrence, 349,5 millions d'euros correspondent au montant des recettes réelles de fonctionnement du budget 2014.

Ma première observation concernant ce chapitre porte sur la dotation globale de fonctionnement. Alors que, ces dernières années, l'État a considérablement freiné la dynamique de ses dotations, le montant de la DGF 2014 sera minoré de 1,5 milliard d'euros, au titre de l'effort d'économie réparti entre les trois niveaux de collectivités. À l'attention des Départements, une logique de péréquation a été retenue pour moduler, en fonction de la population, du revenu par habitant et de l'effort fiscal, la baisse supportée par chaque Conseil général. Ainsi, plus un Département dispose de marges de manœuvre fiscales et plus le revenu par habitant est élevé, plus la baisse de la DGF subie est importante. À ce titre, notre contribution, sur les bases d'un revenu par habitant inférieur à la moyenne nationale et d'un taux de foncier bâti relativement élevé, a été estimée à 1,9 million d'euros.

Toutefois, cette disposition qui est fortement pénalisante pour nos budgets départementaux, a été accompagnée, dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2013, de nouvelles mesures attribuant aux Départements des ressources supplétives. De façon temporaire, celles-ci éviteront une détérioration de l'épargne brute et contribueront même à son amélioration. En premier lieu, une recette pérenne a été créée, avec la mise en place d'un fonds de compensation péréqué, destiné au financement des allocations individuelles de solidarité et abondé par le transfert des frais de gestion de la taxe sur les propriétés bâties, lesquels étaient jusqu'à présent perçus par l'État. Sur les 830 millions d'euros qui alimentent ce fonds, notre Département devrait bénéficier de 7 millions d'euros.

En second lieu, toujours dans l'optique de réduire le reste à charge des AIS, l'article 77 de la loi de finances pour 2014 offre la faculté temporaire de relever le taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 %, ce pour deux ans. En janvier dernier, notre Assemblée a décidé d'utiliser ce levier afin de bénéficier d'un produit complémentaire de 2,3 millions d'euros. Cette option ponctuelle de relèvement du taux des DMTO a été accompagnée d'un nouveau fonds de péréquation horizontale qui, au regard des critères de répartition, procurera 7,8 millions d'euros au budget départemental. Ces nouvelles recettes contrebalancent donc, certes temporairement, la baisse de la DGF et la dynamique des AIS. Un déséquilibre structurel des finances départementales demeure cependant, ainsi que le rappelait la Cour des Comptes dans un récent rapport.

De quel levier disposons-nous ? Sur ces 349,5 millions d'euros de recettes, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le produit procure 70,4 millions d'euros (soit 20 % de nos recettes) qui constitue notre seul levier en matière de fiscalité directe. Le choix que nous avons fait (je crois que nous le partageons tous au sein de cet hémicycle), consiste, pour la cinquième année consécutive, à ne pas augmenter le taux du foncier bâti afin de ne pas pénaliser les Lot-et-Garonnais. De ce fait, le produit supplémentaire obtenu sur ce poste est uniquement lié à la revalorisation législative de 0,9 % et à la variation physique des bases. Un complément de 1,6 million d'euros est attendu à ce titre.

Sous l'effet des mesures gouvernementales qui sont liées au financement des AIS, combinées au maintien d'une culture rigoureuse de gestion, l'épargne prévisionnelle de notre budget évolue de 9,6 millions d'euros, passant ainsi de 12,2 à 21,8 millions d'euros. Cette épargne permet de maintenir un effort d'investissement soutenu. 92,6 millions d'euros sont donc inscrits au budget, dont 70,3 millions qui constituent des dépenses d'équipement et qui seront investis par le Département, directement (pour 36,7 millions d'euros) ou indirectement (pour 33,6 millions d'euros) sous forme de subventions.

Le Département répondra en priorité aux besoins en infrastructures routières et de transports (30 millions d'euros), en rénovation et maintenance des collèges (7 millions d'euros) et des autres bâtiments départementaux (3,2 millions d'euros). De plus, il participera pleinement aux programmes de réhabilitation des EHPAD (2,9 millions d'euros), à la construction des centres de secours (1,9 million d'euros) et au développement du numérique (1,9 million d'euros).

À nos différents choix d'investissement, s'ajoute celui qui tend à limiter le recours à l'emprunt et à stabiliser notre endettement. Ainsi, seuls 35 millions d'euros au maximum seront nécessaires pour assurer le financement de la section d'investissement. De plus, ce montant sera corrigé par le produit attendu du BEA (Bail Emphytéotique Administratif), relatif à la rénovation et à la gestion des casernes de gendarmerie, qui est en cours de négociation.

Notre budget 2014 est donc volontariste et gestionnaire. Il retrace nos choix et nos priorités grâce à la conjonction de plusieurs éléments :

- maintenir un haut niveau de maîtrise des dépenses de gestion ;
- ne pas augmenter la fiscalité locale ;
- conserver un niveau satisfaisant d'investissement ;
- maîtriser notre endettement et cesser de l'accroître.

Tout cela, il faut le dire, sera rendu possible grâce également à la prise de conscience collective des difficultés des Départements et à la reconnaissance de l'action des Conseils généraux dans le maintien de la cohésion sociale. Ces points se traduisent par le renforcement d'une péréquation horizontale et le soutien de l'État aux Départements les plus défavorisés. Depuis de longues années, nous réclamions les moyens de conduire normalement des politiques sérieuses en faveur de la solidarité et du développement local. Enfin, nous en avons obtenu la possibilité. Il convient d'apprécier cet effort gouvernemental à sa juste valeur, mais aussi à sa juste mesure, car il ne dispensera pas la collectivité de poursuivre ses efforts de gestion dans l'avenir. Une chose est

sûre, cependant : en 2014, fort de son engagement résolu au bénéfice de ses concitoyens, le Conseil général sera au rendez-vous !

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur Calmette.

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

M. BARBE. – Merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, mon intervention sera un peu plus longue que d'habitude. Avant d'aborder les rapports de la Commission en charge de l'action sociale, de l'insertion et de l'habitat, je souhaite en effet vous apporter quelques éléments d'information relatifs au contexte général dans lequel le Département déploie sa politique en matière d'aide et d'action sociale.

Ce contexte s'est décliné tout particulièrement ces derniers mois au niveau national, et les mois à venir continueront de le confirmer avec les évolutions législatives annoncées, telles que le projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement et la réforme de l'économie sociale et solidaire, dont fait partie intégrante l'insertion par l'activité économique.

Le Gouvernement a ouvert différents grands chantiers, lesquels interpellent directement notre Département. Je citerai en premier lieu le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, dont la déclinaison est en cours en Lot-et-Garonne, avec une phase actuelle de concertation de l'ensemble des acteurs, publics et associatifs, à travers cinq groupes de travail. Un premier Comité de pilotage a été réuni en décembre 2013, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil général. Il a donné lieu à cinq thématiques :

- emploi, travail et formation professionnelle ;
- santé et accès aux soins ;
- famille, enfance et réussite éducative ;
- inclusion bancaire et lutte contre le surendettement ;
- logement et hébergement.

Ce même plan intègre la « Garantie jeunes », à propos de laquelle (je vous le rappelle) le Département et l'État en Lot-et-Garonne se sont portés volontaires pour son expérimentation. À ce jour, je peux vous affirmer que les trois missions locales sont mobilisées et opérationnelles avec la tenue de commissions mensuelles et régulières de Commission, ainsi que la mobilisation de 57 jeunes entrés à ce jour dans le dispositif et de plus de 80 jeunes d'ici à la fin du mois de mars. À ce rythme, ce devrait être au moins 400 jeunes qui, en fin d'année 2014, seront entrés dans ce dispositif d'accompagnement renforcé.

La refondation du travail social est également inscrite au plan Pauvreté, avec l'organisation des états généraux du travail social se déclinant jusqu'au niveau départemental. Une telle démarche intéresse au tout premier plan les quelques 130 travailleurs sociaux de toute nature, de la DDS et de leur encadrement. Ainsi, une première journée réunira des représentants de l'ensemble des organismes acteurs de l'action sociale en Lot-et-Garonne, services publics et services associatifs confondus, qui apporteront leurs contributions aux travaux du niveau régional sur deux thèmes :

- mutations du travail social et chantiers à venir ;
- autonomie des publics.

Cette mobilisation initiale des professionnels sera suivie, au cours de l'automne prochain, des premières assises départementales du développement social.

Dans un autre domaine, celui de la prévention et de la protection de l'enfance, dont vous avez voté le schéma 2014-2018 lors de la session DM 2 de novembre dernier, je souhaite vous informer de la rencontre qui a eu lieu ce 14 février 2014, entre le Président du Conseil général, le Président du Tribunal de grande instance d'Agen, le représentant du Procureur de la République et les deux magistrats pour l'Enfance. Cette réunion, une première du genre en Lot-et-Garonne, a permis de recenser les nombreux points de convergence entre les autorités judiciaires et le Département. Ces rapprochements constituent autant de gages sur la capacité du Département à assurer son rôle de pilote de l'ensemble du dispositif, ainsi que le législateur l'avait confirmé en 2007, mais également à co-élaborer les pistes de solutions alternatives au placement d'enfants dont le coût reste important. Cette collaboration sera facilitée par la toute récente réorganisation du service Enfance-Famille de la Direction du développement social.

Autre chantier, et pas des moindres : l'audit de l'aide à domicile qui, depuis le début du mois de janvier, mobilise avec leur plein accord les deux fédérations d'associations, l'ADMR et l'ASSAD-UNA 47. Neuf associations locales ont été tirées au sort pour accueillir le cabinet ENEIS qui, au terme d'un appel à candidatures, a été missionné pour réaliser l'évaluation de ce secteur d'activité, lequel se révèle sensible sous bien des aspects. Les conclusions de cette démarche porteront tant sur les modalités de gestion que sur les modes d'organisation des structures et de leurs modalités d'articulation avec les services du Conseil général.

J'en viens maintenant à notre session du jour, pour laquelle la Commission « Action sociale, Insertion et habitat » vous présente six rapports, soit :

- le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (rapport 1001) ;
- les orientations et propositions 2014 au titre du développement social (rapport 1002) ;
- la mise en œuvre du plan départemental d'action pour la démographie médicale (rapport 1003) ;
- le programme de réhabilitation des EHPAD (rapport 1004) ;
- la politique du logement et de l'habitat (rapport 1005) ;
- la modification de la convention entre la CPAM et le Département relative au fonctionnement du centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit du sida.

Avant d'aborder plus précisément la déclinaison des enjeux budgétaires de la Direction du développement social pour l'année 2014, je vous signale que trois de ces rapports rendent compte de la détermination du Département à mener des politiques qui s'attachent à répondre aux enjeux fondamentaux auxquels nos concitoyens sont quotidiennement confrontés : la santé, l'accueil des personnes âgées et le logement.

Concernant la question fondamentale, pour ne pas dire « vitale », de l'égal accès aux soins, et de son corollaire, la lutte contre la désertification médicale, Joël Hocquelet vous présentera dans le détail l'état d'avancement du plan départemental qui, non seulement s'inscrit dans le cadre national, mais en est pilote, voire inspirateur sur différents aspects.

Il en est de même pour les EHPAD, puisqu'il s'agit d'atteindre un niveau décent et respectueux de leurs résidents, les personnes âgées dépendantes. Notre programme d'investissement, ouvert dès 2009, sera poursuivi en 2014, après avoir déjà répondu à de nombreuses situations critiques par réhabilitation et/ou extension de ces établissements publics. Ce plan représente près de 22 millions d'euros en autorisation de programme, et plus de 14 millions en crédits de paiement pris en fin d'année 2013. Je reviendrai sur ce point.

Enfin, en matière de logement et d'habitat, le Département s'est doté d'un plan départemental et a défini une politique volontariste en faveur des organismes de logement social, des

Communes, des propriétaires privés et des acteurs associatifs, avec notamment le succès déjà notable du PIG Habiter ++. Le rapport 1005 dresse ainsi un bilan de cette politique et fait état de propositions pour l'exercice 2014.

Je vous propose maintenant, chers Collègues, Monsieur le Président, de procéder à la présentation de chacun de ces rapports.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous invite en effet à prendre connaissance du deuxième rapport, étant entendu que les orientations et propositions ne donnent pas lieu à vote. Nous pouvons les discuter si vous le souhaitez.

M. CHOLLET. – Quatre points de ce rapport sont essentiels en matière de développement social. En particulier, mes collègues et moi-même avons une inquiétude au regard de l'APA.

M. BARBE. – Avant de vous répondre, je me propose de vous dire un mot sur ce rapport 1002.

M. le PRÉSIDENT. – Soit. Je comprends que votre première intervention consistait en une présentation générale.

RAPPORT N°1002

DEVELOPPEMENT SOCIAL : ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2014

Rapporteur : M. BARBE. – S'agissant des orientations et propositions inhérentes au développement social, sachez que les dépenses de fonctionnement passent le cap des 200 millions d'euros, moyennant toutefois une évolution qui n'est que de 2,28 % de BP à BP, ce malgré la part aléatoire du RSA. Cela démontre une forte maîtrise des dépenses, en conservant cependant le niveau nécessaire des protections sociales. Cela traduit aussi un important effort de gestion des services de la DDS, tant au sein des services centraux que de la part des acteurs de terrain. Je tiens ici à les remercier pour le travail remarquable qu'ils ont produit dans l'objectif de cette maîtrise.

Pour autant, cela ne nous empêche pas de présenter des mesures nouvelles. Je ne détaillerai pas les informations chiffrées qui sont présentées à travers ce dossier, mais je me contenterai de vous notifier ces mesures supplémentaires qui sont prises en dépit des contraintes financières auxquelles nous sommes confrontés.

Pour la mission Santé et PMI, nous financerons les quatre CAMSP (Centres d'Action Médicosociale Précoce). Nous pérenniserons la lutte contre le moustique-tigre qui, malheureusement, semble être définitivement installé en Lot-et-Garonne, en particulier dans le canton où officie Joël Hocquelet. Pour le dossier relatif à l'aide sociale à l'enfance, à la suite de la mise en place du schéma, la somme de 43,5 millions d'euros est prévue, intégrant le coût des mesures nouvelles concernant les alternatives au placement permanent, soit l'accueil séquentiel et le renforcement des mesures d'action éducative en milieu ouvert.

À l'attention des personnes handicapées, la dépense inhérente à l'allocation compensatrice est logiquement en baisse, au fur et à mesure que la dépense liée à la prestation de compensation du handicap augmente. Toutefois, cette prestation de compensation parvient maintenant à un certain palier. Des mesures nouvelles sont également prévues pour cette population : des places en foyer d'accueil médicalisé et, dans le Villeneuvois, l'expérimentation de la

territorialisation des services d'accompagnement à la vie sociale.

À destination des personnes âgées, nous constatons le palier atteint par la dépense relative à l'APA à domicile. Je suppose cependant que Pierre Chollet interviendra sur ce point. Parallèlement, nous notons la forte augmentation, à hauteur de 4,9 %, de l'APA en établissement. Celle-ci est expliquée, d'une part, par la refonte des conventions tripartites et, d'autre part, par le déploiement de nouvelles places à la suite de différents travaux qui ont été entrepris.

Dans le domaine de l'insertion, le budget du RSA augmente à hauteur de 5,18 %, atteignant 50,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 8 746, soit encore 11 742 lorsque l'on ajoute à ce nombre celui des bénéficiaires du RSA Activité.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement augmentent globalement, c'est-à-dire de 5,74 %, tant en ce qui concerne la compensation du RSA majoré que les recettes de la CNSA pour l'APA et la PCH. Depuis l'année 2008, la compensation par l'État des allocations individuelles de solidarité a été rehaussée de 53 %, passant de 49 à 65,5 millions d'euros. Cette évolution se traduit par une diminution du reste à charge pour le Département, soit - 21,5 %, donc - 8,4 millions d'euros. Autrement dit, le montant de 114 euros par habitant en 2013 passe à 90 euros par habitant en 2014.

Soulignons aussi l'effort consenti par le Gouvernement qui, dès l'été 2013, a créé un fonds de soutien à hauteur de 5 millions d'euros pour le Lot-et-Garonne. De même, au titre des années 2014 et 2015, il a instauré un prélèvement de solidarité sur les droits de mutation, lequel est estimé à 7,84 millions d'euros pour notre collectivité. Un complément de ressources au financement des dépenses d'aide sociale est également annoncé, à hauteur de 7 millions d'euros.

L'investissement se traduit par l'inscription d'un montant de 3,5 millions d'euros, comparable à celui de 2012. Ces crédits de paiement sont très majoritairement liés aux subventions aux EHPAD. Sachez que ces travaux feront l'objet d'un rapport spécifique qui vous sera exposé lors de la présente session. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, nous notons les quatre points essentiels de ce rapport et éprouvons une certaine inquiétude au regard de l'APA. Nombreux sont les collègues de l'opposition qui constatent que la diminution de l'APA serait plutôt en relation avec un « serrage de vis », alors que, par exemple, le GIR de certains patients augmente du fait de l'âge. Contrairement à ce que l'on observe pour l'Armagnac et le bon vin, l'état de santé, sauf exception, ne s'améliore pas avec l'âge. C'est ainsi que nous relevons un problème du point de vue de l'APA. En outre, se pose toujours la question du GIR 4 qui constitue un point de fixation difficile.

Monsieur le Président, nous nous adressons à vous en tant que Sénateur, pour savoir où en est le Gouvernement quant à la réforme concernant la dépendance. Il s'agit d'une problématique majeure, en lien avec la déclinaison nationale de la gestion de l'augmentation terrible de l'espérance de vie.

En troisième point, nous relevons que le contrôle sur le RSA n'est toujours pas d'actualité. Le débat sur cette question a déjà eu lieu en cette instance. Sachez toutefois que des Maires, de droite comme de gauche, réclament des éclaircissements sur les administrés de leur Commune qui sont bénéficiaires du RSA. En outre, je sais que la fraude sociale est beaucoup moins importante que la fraude fiscale, puisque le manque à gagner est estimé à 66 millions d'euros d'une part, contre 2 milliards d'euros d'autre part. Pour autant, a fortiori compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouve le Département, cela ne vous empêche pas de vous interroger sur la façon de contrôler ce volet. C'est d'autant plus vrai que les études ont démontré que la fraude sociale avait été majorée de 19,7 % entre 2009 et 2011. Il s'agit donc du poste budgétaire qui a le plus augmenté.

Quatrièmement, le budget est toujours à la hausse au plan social. Sans doute la force de conviction de mes confrères Joël Hocquet et Jean-Luc Barbe joue-t-elle un rôle, mais tous les

Maires ici présents, qui travaillent sur le terrain, savent que cette tendance fait le lit des thèses extrémistes et insupportables du ras-le-bol social, lequel est proche du ras-le-bol fiscal. Nous parvenons à des niveaux qui deviennent très difficiles.

Malgré l'amélioration des recettes, sous réserve que soient confirmés les 14,89 millions d'euros sur le reste à charge qui figurent en page 71 et qui sont prévus en 2014, nous avons l'impression que les perfusions de l'État ne seront que très transitoires. En d'autres termes et sauf si vous nous affirmiez le contraire, nous doutons fortement de la pérennité de ces compensations. Nous en déduisons que le Département bénéficie de crédits exceptionnels, et non d'un véritable assainissement des comptes. C'est là ce qui nous inquiète le plus.

Compte tenu de l'augmentation des dépenses sociales et de l'encours de dette qui est monstrueux, je ne vous demande pas, Monsieur le Président, si vous prévoyez d'augmenter les impôts, mais je vous demande quand vous les augmenterez : en 2015, pour la deuxième fois, ou en 2016 ?

M. BARBE. – Monsieur le Président, je suis en mesure de donner quelques éléments de réponse aux propos ci-dessus. La question de l'APA, du GIR 4 et des personnes âgées qui, parfois, ne sont plus éligibles aux aides en raison de l'évolution des critères et d'une meilleure santé a déjà été abordée ici, me semble-t-il, Madame Dreux. Je me rappelle avoir essayé de préciser que ce dossier était en cours d'évolution. J'avais également expliqué que, plutôt que de rendre ce sujet plus ou moins polémique en l'abordant ici, en séance plénière, vous auriez intérêt à vous rendre compte directement auprès des services, qui travaillent avec un grand professionnalisme, et à nous parler. Les situations que vous évoquez restent très marginales et, de surcroît, nous sommes en train d'apporter des rectifications. Peut-être avons-nous procédé à des sur-corrrections et, en admettant cette hypothèse, nous œuvrons aujourd'hui dans le bon sens. Nous veillons à obtenir les meilleurs résultats possibles en matière d'APA. Par ailleurs, il ne me semble pas tenable de nous reprocher, d'un côté, ce qui serait un défaut de contrôle sur le chapitre des dépenses sociales et de prétendre, de l'autre côté, que nous procédons à des contrôles excessifs dans le domaine de l'APA.

En outre, sans vouloir ouvrir une polémique, j'entends parler d'un « ras-le-bol des dépenses de solidarité » et je tiens à vous rappeler que celles-ci répondent à un état d'esprit et à un rouage économique. Elles ne sauraient donc être assimilées à de l'argent jeté par les fenêtres. Au contraire, ces sommes permettent à des personnes, qui seraient sinon exclues de la société, puissent continuer de procéder à des achats et de faire vivre un certain nombre d'entreprises. En d'autres termes, elles participent du fonctionnement du système économique français. De plus, ces aides constituent une différence entre la France et certains autres pays européens, en particulier dans la partie sud, qui n'avaient pas déployé une telle solidarité et qui éprouvent aujourd'hui des difficultés économiques bien plus importantes que les nôtres.

M. TOURON. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, permettez-moi d'exprimer un regret : que le frelon asiatique ne soit pas plus présent dans le canton de notre ami Joël Hocquelet. Dans le cas contraire, des mesures d'éradication seraient peut-être prises contre cet animal qui persécute tous les apiculteurs.

M. le PRÉSIDENT. – Je ne vois pas le rapport, mais je donne la parole à Monsieur Hocquelet.

M. HOCQUELET. – La question du frelon asiatique n'est pas évoquée dans ce rapport car tel n'est pas le sujet. Cette espèce est apparue à Tonneins et il est vrai que c'est proprement dans mon secteur géographique qu'un nid était installé. J'ai donc été délégué cantonal au frelon asiatique. C'était en raison de cette installation de nid que, depuis déjà longtemps, les services de la Préfecture nous avaient expliqué que le combat était perdu, comme souvent face au frelon chinois. Dès lors que cet insecte est implanté, il est impossible de l'éradiquer.

Le fait que de multiples petites sociétés proposent ensuite de détruire les nids, alors qu'ils meurent de toute façon en novembre, génère une activité économique, toutefois sans lien avec la situation concrète. En l'occurrence, nous ne pourrions pas éradiquer le frelon asiatique. Par ailleurs, Jean-Luc Barbe m'a indiqué que la problématique se posait de la même manière pour le moustique-tigre.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Mes chers Collègues, avant de poursuivre, je vous propose un mot de conclusion et une réponse à Monsieur Chollet qui, aujourd'hui, intervient beaucoup, ce que je remarque avec grand plaisir.

Monsieur Chollet, il n'est pas possible de dire tout et son contraire. Vous nous reprochez, dans un premier temps, notre gestion de plus en plus rigoureuse de l'APA. Sachez pourtant que, pour ma part et sans état d'âme, je revendique cette gestion rigoureuse. En effet, si une personne a bénéficié de l'APA et, cinq ans plus tard, à l'issue d'un nouveau contrôle, apparaît en excellente santé, c'est qu'un dysfonctionnement s'est produit à un moment donné. En outre, ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont effectué les contrôles, ce qui explique les conclusions différentes. Sachez enfin que je revendique cette gestion, pour tous, au même titre que vos revendications relatives au RSA.

Et vous ne pouvez pas nous conseiller, dans un second temps, davantage de souplesse vis-à-vis de l'APA, étant donné que certaines personnes peuvent être affectées. Monsieur Barbe vous a répondu à ce propos et, puisqu'il vous y a invité, je vous incite à le rencontrer et à prendre connaissance des problèmes particuliers. Vous vous rendrez compte alors que nous y prêtons attention et que nous nous efforçons de les résoudre. Il n'empêche que ce sont des cas marginaux.

En d'autres termes, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas agir suffisamment dans le cadre de l'APA, alors que nous parvenons aujourd'hui à un rééquilibrage. Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a légèrement baissé, de 0,19 %, du fait d'un phénomène démographique, c'est-à-dire de la génération qui arrive et qui est moins nombreuse. Cependant, l'augmentation du nombre de bénéficiaires en établissement, soit + 2,19 %, compense cette diminution. Il en résulte que ce volet de dépenses augmente encore légèrement.

Dans ce contexte, surtout après avoir jugé que notre gestion était trop rigoureuse, il est malvenu que vous évoquiez le « ras-le-bol » social et que vous estimiez que la dépense sociale augmente trop. Je me félicite que vous jouiez votre rôle, en tant que membre de l'opposition, mais je maintiens que vous ne pouvez pas dire tout et n'importe quoi, a fortiori une chose et son contraire en seulement une minute.

De la même manière, vous qualifiez de « monstrueux » l'encours de dette. Je vous demande donc sur quelle réalité vous vous fondez pour porter un tel jugement. L'encours de dette du Conseil général se traduit maintenant par une capacité de désendettement de 6,8 ans en 2013, contre 9 ans en 2012. Même si je n'ai pas affiché les courbes aujourd'hui, vous les connaissez. De fait, nous nous trouvons dans une phase de désendettement. Nous avons assumé un endettement important parce que nous avons réalisé des infrastructures d'envergure.

Or je constate, à travers les courriers adressés par Monsieur Merly aux Maires, que ce dernier nous reproche de revendiquer ces investissements pourtant nécessaires et importants, tout en nous reprochant l'endettement qui en est la conséquence. Il serait temps d'adopter davantage de cohérence dans les raisonnements et de ne pas oublier que nous nous sommes endettés volontairement pour réaliser ces investissements de taille. Aujourd'hui, nous pouvons envisager d'autres investissements, tout en réduisant le montant global des investissements, en réduisant l'endettement et en poursuivant cette voie de l'efficience que nous avons prise.

Sachez en outre que la réforme relative à la dépendance sera prochainement sur pied. Un projet de loi sera déposé et la réforme sera effective. Comme pour le pacte de confiance et de solidarité avec les collectivités, le Gouvernement l'a promis et il est en train d'y travailler. Vous aurez

l'occasion de constater, en 2014, que des mesures seront prises en faveur des personnes âgées, en particulier du point de vue de la dépendance et pour une application dès l'année 2015.

Monsieur Drapé, je vous laisse la parole puisque vous la demandez, mais je vous signale que l'intervention que je viens de faire était ma conclusion sur ce point.

M. DRAPÉ. – Monsieur le Président, je voudrais juste dire un petit mot.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous en prie, mais je tenais à rappeler que le temps du débat était clos. Je ne veux pas vous empêcher de vous exprimer.

M. DRAPÉ. – Vous êtes trop aimable, Monsieur le Président. Cela dit, vous n'avez pas répondu à une question qui a été posée par Pierre Chollet et qui concernait le reste à charge après compensation. Autrement dit, le montant de 14 millions d'euros que nous percevrons en 2014 sera-t-il pérenne ou ponctuel ?

Ma deuxième question porte sur le moustique-tigre. Je n'ose plus en parler, tant je me rends compte que mes observations restent sans effet. Cependant, il y a plusieurs années, j'ai attiré l'attention de cette Assemblée sur les atterrissements de Garonne et sur l'impossibilité, du fait de la loi sur l'eau, de creuser le lit de la Garonne comme cela était pratiqué autrefois par des dragages. Il n'en reste pas moins que les atterrissements, lorsqu'ils sont très épais et que des peupliers, par exemple, y poussent, peuvent se révéler des sources de matériaux que nous pourrions extraire. Cela éviterait les trous sauvages qui sont creusés en plaine de Garonne, lesquels sont à l'origine du développement des colonies de moustiques-tigres. En effet, les gravières qui sont creusées reçoivent des eaux stagnantes et non courantes, c'est-à-dire des eaux qui chauffent très rapidement, qui favorisent la vie des moustiques-tigres, ainsi que l'apparition de maladies.

Je réitère donc cet avertissement à l'Assemblée, ainsi que mon conseil pour une formule qui serait très économe de l'espace agricole. Je vous avais écrit, il y a plusieurs années, mais vous ne m'aviez pas répondu et vous n'étiez pas le seul. J'estime toutefois qu'il conviendrait de tenir compte de ces faits et de revenir à des méthodes raisonnables, qui épargnent les bonnes terres agricoles, qui préservent pour le moins l'environnement et qui évitent de telles nuisances.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly, je vous laisse la parole, en espérant toutefois que votre intervention sera courte.

M. MERLY. – Je voudrais juste vous rappeler, Monsieur le Président, que chacun peut revendiquer la rigueur, tant parmi l'opposition qu'au sein de la majorité. Je crois me souvenir en effet que, lorsque vous faisiez vous-même partie de l'opposition et que vous exprimiez des revendications, vous étiez moins rigoureux. !

M. le PRÉSIDENT. – Je n'en suis pas sûr.

M. MERLY. – Pour ma part, j'en suis certain. Selon vous, nous n'en faisons jamais assez, tant dans le domaine social qu'en ce qui concernait les routes, le sport ou la culture. Je note donc que la notion de « rigueur » change parfois de camp, en fonction des événements politiques. Je voulais rappeler ces évolutions et souligner que je ne suis pas opposé à la rigueur, bien au contraire.

M. le PRÉSIDENT. – La rigueur consiste à ne pas réclamer tout et son contraire, par exemple à ne pas demander à la fois une réduction budgétaire et une dépense supplémentaire. Je ne me souviens pas avoir obéi à de tels schémas et nous pourrions vérifier nos archives à cet égard.

Par ailleurs, pour répondre à Monsieur Drapé, je vous annonce que le reste à charge sera pérenne, conformément à ce qui a été prévu. En effet, les deux fonds de péréquation qui ont été mis en place seront maintenus d'une année sur l'autre.

S'agissant des gravières, je partage votre analyse, Monsieur Drapé. Cependant, cette problématique ne relève pas directement de notre compétence. Cela ne nous a pas empêchés de constituer un groupe de réflexion sur la façon dont nous pourrions améliorer la régulation et la gestion, car il est vrai que ces gravières affectent les meilleures terres agricoles.

Mes chers Collèges, le dossier 1002 étant soumis au vote, je demande à l'opposition si ses membres l'adoptent.

M. MERLY. – Oui, nous l'adoptons.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. MERLY. – Puisque nous partageons le même avis sur les gravières, nous voudrions proposer à l'Assemblée une motion commune concernant les gravières. Il s'agirait d'autoriser à nouveau les dragages en Garonne. Qu'en pensez-vous ?

(Rires)

M. le PRÉSIDENT. – Aujourd'hui, il est trop tard pour déposer une telle motion et votre suggestion relève d'un autre sujet que celui que nous traitons. Nous aurons cependant l'occasion de la discuter, si vous le souhaitez.

RAPPORT N°1003

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS POUR LA DEMOGRAPHIE MEDICALE

Rapporteur : M. HOCQUELET. – Monsieur le Président, mes chers Collèges, je ne saurais que trop vous conseiller de lire, relire et garder le rapport 1003 qui a été établi par les services avec beaucoup de soin. En effet, celui-ci vous informe largement. Après une introduction que je veillerai à ne pas faire trop longue, nous prendrons le temps de répondre aux questions éventuelles.

Ce rapport consiste en un point d'étape, sachant que la CODDEM a été installée en 2009, c'est-à-dire il y a près de cinq ans. En outre, le plan départemental d'actions pour la démographie médicale a été voté lors de l'examen du budget primitif de l'année 2010, soit environ quatre ans auparavant.

S'agissant de la démographie médicale en Lot-et-Garonne, comme l'indiquaient Monsieur le Président et Monsieur Barbe tout à l'heure, c'est un véritable pari que, tous ici, nous avons engagé il y a cinq ans. En effet, ce plan a été voté à l'unanimité, étant entendu que le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas propre à notre Département mais qu'il touche de plein fouet tous les secteurs ruraux.

Par ailleurs, force est de constater quelques évolutions du cadre législatif national et régional. Au niveau national, des mesures nouvelles ont été adoptées, destinées à prendre en compte les situations d'inégalités d'accès aux soins de premier recours, c'est-à-dire le plus souvent aux soins dispensés par les médecins généralistes, qui caractérisent certains territoires. Ainsi, le PRS (Projet

Régional de Santé) en Aquitaine, qui s'inscrit dans la loi HPST du 21 juillet 2009, développe dans la partie consacrée au SROS (Schéma Régional d'Organisation des Soins) un volet spécifique aux soins ambulatoires. Il s'agit d'une innovation puisque, auparavant, ces questions n'étaient traitées que pour les soins hospitaliers, publics et privés. À travers ce nouveau volet, sont déterminées des zones dites « fragiles » ou « d'accompagnement prioritaires », ouvrant l'accès aux aides de l'État pour les professionnels. Ces zones figurent au dossier qui vous a été remis.

En outre, le pacte Territoire Santé, adopté en décembre 2012 à l'initiative de Madame Marisol Touraine, développe trois objectifs et douze engagements en direction des étudiants et jeunes médecins. Il comporte notamment le CESP (Contrat d'Engagement de Service Public), soit une sorte de bourse attribuée durant les études en contrepartie d'un exercice professionnel dans une zone prioritaire. Ce dispositif démontre ainsi l'importance du zonage. Ce pacte explicite aussi les conditions d'exercice des professionnels de santé, notamment le contrat de PTMG (Praticien Territorial de Médecine Générale) qui s'adresse à des jeunes médecins s'installant dans une zone définie (ce qui révèle encore une fois l'importance du zonage) et qui leur octroie un complément de revenus, dès lors qu'ils effectuent un nombre minimal d'actes et qu'ils n'atteignent pas un certain palier. Cette mesure permet aux jeunes médecins de vivre de leur activité, tout en les incitant à travailler dans ces secteurs géographiques. Le pacte décline aussi des dispositions inhérentes aux MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles), dont vous êtes déjà au fait.

Enfin une réforme de l'organisation des soins est en cours, avec l'adoption prévue d'une nouvelle loi de santé publique à l'automne 2014 qui fait partie des chantiers actuellement ouverts. Celle-ci découle d'une large consultation nationale : la stratégie nationale de santé, laquelle a également été lancée par Madame la Ministre. Nos services et moi-même y avons participé, tant au moment de la réunion qui a eu lieu en Lot-et-Garonne, que de la séance de synthèse pour l'Aquitaine, avec la présence de Madame Michèle Delaunay, à Bordeaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'État, par le biais de la Direction générale de la sécurité sociale, a décidé d'ouvrir une fenêtre à l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération, en intégrant 150 nouvelles structures. Puisqu'il est maintenant admis que le paiement à l'acte n'est plus une solution d'avenir, ces nouveaux modes de rémunération au forfait sont déjà demandés par les jeunes médecins. Ils permettront aussi de mieux prendre en compte le travail de coordination, tout en apportant le meilleur soin à nos administrés qui, pour certains d'entre nous, sont aussi nos patients.

Un autre texte a amorcé l'organisation juridique, en l'occurrence avec les SISA (Sociétés Interprofessionnelles des Soins Ambulatoires). Certains d'entre vous en connaissent le cadre car, dans les pôles de santé qui se trouvent sur vos territoires, ce sujet est à l'étude. Ces structures permettent à des professionnels, de différents horizons, de travailler ensemble et de formaliser leur partenariat. En outre, ce même texte a donné l'occasion de lancer une deuxième vague de 100 ETP d'infirmiers ASALEE (Action de SAnté Libérale En Équipe), pour la coopération entre médecins généralistes et infirmiers, la coordination du parcours du patient et l'éducation thérapeutique du patient. Ce dispositif permettra de financer la coordination au sein des maisons et pôles de santé, étant entendu que la coordination des projets médicaux peut être assurée par un praticien, quelle que soit sa profession, mais suppose parfois un véritable coordinateur en tant que tel. Ainsi, dans notre Département, ce coordinateur doit agir sur plusieurs pôles.

Enfin, à l'échelon régional, la FAMPoS (Fédération Aquitaine des Maisons et Pôles de Santé) a été créée en juin 2013. Elle est présidée par un médecin de Lot-et-Garonne et nous avons œuvré à sa mise en place. Ce point est important, compte tenu que l'ARS est organisée au niveau régional, de sorte que la présence d'un interlocuteur à ce même niveau régional est pleinement justifié.

À l'échelon départemental, ces mesures se trouvent dans la lignée des préconisations du plan départemental d'actions, auquel je viens de faire allusion. Toutefois, sachez qu'aucun contrat de PTMG n'a été signé en Lot-et-Garonne, en dépit des efforts que nous avons déployés auprès de

certaines. Ces mesures concernent notamment l'ouverture de la CODDEM, que nous avons prise aux autres ordres professionnels au début de l'année 2012. Elles ont consisté aussi à recruter, en juin 2012, une animatrice territoriale des projets de santé. Cette initiative s'est avérée très bénéfique à la collectivité et, surtout, à nos administrés. En effet, le travail réalisé à travers ce poste est excellent, en termes de liens établis, d'incitation et d'accompagnement, tant à l'échelon départemental qu'au niveau régional. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette décision que nous avons prise à l'unanimité. En outre, la fédération départementale de pôles de santé a été créée en août 2012. Enfin, en décembre 2013, deux amendements au projet de révision du PRS ont été présentés, amendements que nous avons écrits et que j'ai portés moi-même à Bordeaux, à l'Assemblée de l'ARS. Le premier amendement vise un quota de PTMG par Département, sachant que huit postes de généralistes sont pré-budgétés pour l'Aquitaine, ce qui ne garantit en rien un nombre minimal de médecins généralistes dans notre Département. En d'autres termes, nous réclamons une répartition équilibrée entre Départements. Le deuxième amendement propose de prendre en compte le temps réel en soins de premier recours pour les médecins généralistes à exercice mixte (par exemple hospitalier). En effet, comme le cas de Penne-d'Agenais l'a illustré, l'ARS avait pour usage de définir des zones fragiles d'une certaine manière, de sorte que la présence de quatre médecins dans un certain secteur pouvait être assimilée, parfois à tort, même si ces derniers exerçaient à mi-temps, à la présence de quatre médecins à temps plein. Vous constatez ainsi que nous veillons à agir sur plusieurs fronts simultanément, afin de gagner en efficacité.

S'agissant de la situation de la démographie médicale en Lot-et-Garonne, l'atlas diffusé par le CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins) présente toujours notre Département comme étant peu attractif. De fait, il représente 2,7 % des nouvelles inscriptions en Aquitaine et, parmi ces nouveaux inscrits, seulement 12,5 % détiennent un diplôme français. En d'autres termes, environ 87,5 % des médecins inscrits en Lot-et-Garonne ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Certains d'entre eux sont des Français ayant obtenu leur titre en Roumanie. Les soins de premier recours ne sont pas les seuls à afficher des difficultés puisque certains de nos hôpitaux lot-et-garonnais se heurtent à cette même tendance impactant le recrutement de praticiens, notamment de spécialistes. De fait, en 2013, 15 médecins généralistes ont cessé leur activité et 13 se sont installés, soit un déficit de deux praticiens. De plus, le vieillissement de la profession se poursuit, avec 83 % de nos médecins qui sont âgés de plus de 50 ans et 64 % qui ont plus de 55 ans.

Je me propose maintenant de dresser le bilan du plan d'actions départemental 2010-2014. Ce plan, en direction des étudiants et jeunes médecins, se traduit par l'augmentation du nombre d'internes de médecine générale en stage dans notre Département, ce malgré l'effet mécanique de l'augmentation du numerus clausus. Dans la mesure où les médecins formés sont devenus plus nombreux, il est logique qu'ils soient aussi plus nombreux en Lot-et-Garonne. Cependant, la hausse est proportionnellement plus franche dans notre Département qu'ailleurs, résultat des actions que nous avons menées. Ainsi, c'est le centre hospitalier d'Agen qui est le plus avantagé de ce point de vue. Il en est de même en ce qui concerne les stages de jeunes médecins chez les généralistes et la PMI. Il n'empêche que nous voudrions encore de meilleurs scores, même si le nombre de médecins généralistes enseignants a augmenté du fait de nos incitations.

Cela dit, le centre hospitalier d'Agen se heurte à une difficulté en ce qui concerne l'offre d'hébergement vis-à-vis des nouveaux médecins. En attendant l'ouverture du nouvel internat, une mesure vous est proposée, visant à pallier cette situation, laquelle est exposée dans le rapport qui vous a été remis.

Je vous signale en outre la parution au Journal Officiel du 4 mars 2014 d'un décret, selon lequel l'État propose une prime au déplacement. Nous en avons d'ailleurs déjà mise une en place à l'attention des jeunes en stage chez un médecin généraliste. La prime récemment proposée est forfaitaire, évidemment assortie de conditions sur, par exemple, la proximité du domicile par rapport au centre hospitalier. Celle-ci, d'un montant de 130 euros par mois, ne peut pas être cumulée avec une mesure semblable qui a été déployée précédemment, telle que la nôtre. Il n'est donc pas exclu que nous menions une réflexion dans la perspective de vous proposer la modification du régime que

nous avons mis en place précédemment, donc le déplacement éventuel de cette aide vers un autre objet. Cela dit, sachez que, depuis l'adoption du régime d'aide départemental, 35 internes de médecine générale ont bénéficié de l'aide au déplacement, et 10 autres de l'aide au logement pour un montant total de 38 330 euros.

Une démarche conjointe est également initiée par la Fédération départementale des pôles de santé du Lot-et-Garonne, par l'ordre départemental des médecins et par le département de médecine générale, afin d'augmenter le nombre de médecins maîtres de stage. Cela a donné lieu à des rencontres décentralisées à Agen, au cours desquelles des maîtres de stage ont été formés. Ces derniers ne sont ainsi plus obligés de se rendre à Bordeaux, de sorte que la première session a remporté un succès, dont nous ne pouvons qu'espérer la prolongation. En outre, nous sommes bien sûr présents lors de la journée de la médecine générale qui se déroule à Bordeaux, ce depuis deux années et dans l'objectif de présenter le Lot-et-Garonne, ainsi que les avantages qu'un jeune médecin peut y trouver en s'y installant.

Cette démarche a également abouti à des mesures pour un mode d'exercice coordonné en MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelle) qui sont en plein essor, conformément au rapport dans lequel figurent des détails et que je vous recommande de consulter. Sur les quinze aires de santé, onze sont engagées dans une dynamique de pôle, moyennant des projets de création pour vingt sites et, notamment, l'ouverture en juin 2013 des MSP de Duras et Lévigac-de-Guyenne. D'autres ouvertures sont prévues pour 2014 : Miramont, Laplume, Astaffort, Caudecoste, Casteljaloux et les trois sites du Grand Villeneuvois, ainsi que pour 2015 : Monflanquin, Saint-Sylvestre, Cancon, Penne-d'Agenais, le pôle de santé du Tonneinquois. Sont également envisagées des ouvertures de MSP en 2016 à Port-Sainte-Marie, Commune qui est très dynamique, à Prayssas et au pôle de l'Albret.

En outre, L'animatrice départementale a également mené des projets transversaux et les a accompagnés dans leur mise en place concernant l'éducation thérapeutique du patient, les statuts juridiques des MSP et le soutien méthodologique aux ateliers et rencontres de la fédération départementale. Je tenais à insister sur ce point, en raison du véritable travail d'accompagnement qui est nécessaire si l'on ne veut pas que le soufflé retombe et pour développer le projet de santé.

En effet, si l'objectif est celui d'assurer une présence médicale et paramédicale des professionnels de santé sur nos territoires, il n'empêche que le propos vise aussi l'amélioration de la qualité des soins proposés. N'oublions pas non plus que si les critères de soins sont tout à fait honorables en France, ils sont aussi largement amendables. En tant qu'élus locaux, nous ferons œuvre utile en évitant la désertification médicale et, en même temps, en améliorant les soins prodigués à nos concitoyens. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Ce sera ma dernière intervention, Monsieur le Président. Je vous le promets.

M. le PRÉSIDENT. – Je remarque simplement, Monsieur Chollet, que vous intervenez souvent.

M. CHOLLET. – Je voulais signifier à quel point je trouve que ce rapport est intéressant et que vous êtes mal payés par rapport à l'investissement que vous réalisez sur le terrain. En effet, vous fédérez, vous créez des maisons pluridisciplinaires de santé, vous organisez des subventionnements au déplacement. Tous les acteurs de santé reconnaissent que, dans ce domaine majeur, la mobilisation du Conseil général joue un rôle important.

Or, malheureusement, les inscriptions de nouveaux médecins en Lot-et-Garonne ne représentent que 2,9 % de l'effectif, alors que la population lot-et-garonnaise équivaut à 10,5 % du

nombre d'habitants en Aquitaine. De plus, pouvez-vous tout régler ? Non, parce que l'ensemble des décisions est pris au niveau national. C'est donc la politique nationale de santé qu'il convient de stimuler. Certes, nous constatons des évolutions et les deux contrats, le CESP et le contrat de PTMG, constituent des avancées. Cependant, il ne faut pas occulter la modification sociétale par rapport aux couples que notre génération connaissait auparavant, c'est-à-dire celui d'un médecin et d'une infirmière. Aujourd'hui, le couple qui apparaît est constitué d'une femme médecin et d'un homme infirmier. En effet, en 2010, 72 % des étudiants toulousains accédant à la seconde année de médecine, c'est-à-dire ayant réussi le concours très difficile de fin de première année, étaient des femmes. Autrement dit, nous nous heurtons à un problème majeur : comment organiser la santé dans un pays où les praticiens sont des femmes qui doivent concilier leur vie professionnelle et leur vie privée ? Quoi qu'il en soit, la réalité est clairement la suivante : ces dernières sont beaucoup plus fortes que nous pour réussir les concours.

Deux pistes s'ouvrent à nous : être beaucoup plus innovants à l'échelon national et créer des contrats de service public. Ainsi, peut-être serait-il opportun d'imaginer des contrats de praticiens publics, non pas à l'hôpital, mais en zone rurale. De même, réintroduire de la solidarité régionale est fondamental et il est temps que l'ARS s'occupe de toute la région, sans se focaliser uniquement sur Bordeaux et les cousins palois bien aimés des Bordelais, le littoral et le pays basque. Je note en attendant que la Dordogne et le Lot-et-Garonne restent sacrifiés depuis bien trop longtemps. C'est d'ailleurs ce que nous constatons aussi à l'Hôpital d'Agen au sein de la communauté hospitalière de territoire, alors qu'il nous est demandé de nous arranger entre Marmandais, Villeneuvois, Agenais, Casteljalousains et autres personnels d'hôpitaux locaux. En réalité, l'ARS attend de nous que nous partagions la misère. En pratique, les spécialistes sont trop nombreux en Bordelais, de sorte qu'il est devenu urgent de trouver d'autres contrats et d'autres façons de faire. Somme toute, l'ARS se doit de gérer la santé en tout territoire, et pas seulement pour ceux que je viens de citer.

M. BILIRIT. – Ce matin, Monsieur Merly vous a adressé un reproche politique, Monsieur le Président, en regrettant que vous évoquiez autant l'État. Cependant, depuis ce matin aussi, nos adversaires ne cessent de nous demander d'intervenir à ce niveau pour que le Gouvernement et l'échelon régional apportent des modifications.

Par ailleurs, lorsque je me réfère au chapitre sur les perspectives de 2014, en page 79 du rapport, je note en particulier l'objectif de « participer à l'émergence de nouveaux projets à Agen, Damazan et Aiguillon ». Or il conviendrait d'ajouter à cette liste la Commune de Marmande, conformément à ce qui est précisé dans le corps de la note. De plus, cet objectif a fait l'objet d'un travail mené jusqu'en fin d'année 2013, sachant que le dossier correspondant vient d'être à nouveau ouvert pour que cette émergence de nouveaux projets soit effective.

M. DRAPÉ. – Je tente d'intervenir avant que vous n'apportiez votre conclusion, Monsieur le Président. J'approuve l'action menée par la CODDEM et je n'ai nullement l'intention d'émettre une critique. Cependant, je souhaite faire part de quelques petites remarques.

Je constate ainsi qu'une rétribution peut être versée à un médecin, de manière à lui assurer un revenu minimal, étant entendu que ce dernier s'installe dans un secteur devenu un désert médical. Or il ne s'agit pas d'un désert humain et, de fait, des habitants y seront encore malades. Comment peut-on croire que ce médecin, s'installant dans une zone géographique où n'exerce plus aucun autre médecin, ne gagnera pas sa vie ni n'assurera pas un certain nombre de consultations, d'autant plus que ce dernier comptera à son actif au moins cinq consultations par jour ? Je relève une première contradiction flagrante, de ce point de vue. En effet, lorsqu'un cabinet ouvre dans un secteur qui était jusqu'alors dépourvu de médecin, je vous assure que la salle d'attente est chaque jour remplie.

Par ailleurs, je me suis penché sur l'opportunité d'ouvrir une maison pluridisciplinaire de santé au Nord de l'Agenais. J'ai ainsi déjà impulsé deux réunions avec tous mes anciens confrères médicaux et paramédicaux, à l'occasion desquelles j'ai été avisé d'un projet dans le domaine de la

santé. Celui-ci s'avère tellement complexe et difficile que tous mes confrères, qui sont déjà débordés par le nombre de patients qu'ils reçoivent et les urgences qu'ils couvrent, en ont été découragés. Même si le besoin est fondé, ce qui ressemble à une « usine à gaz » se révèle dissuasif. C'est pourquoi il conviendrait d'abord de simplifier l'approche, d'encourager et accompagner les acteurs de santé qui s'intéresseraient au projet.

Enfin, dernière chose : comme un jeune français qui voudrait faire médecine générale – et non une spécialité et il y en a encore – je ferais personnellement aujourd'hui comme lui. Je partirais en Roumanie où le diplôme de médecine s'obtient en cinq ans et a exactement la même valeur que le diplôme français obtenu en dix ans.

Il y a tout de même une anomalie. Autrefois, il existait un tronc commun de médecine générale avant éventuellement une spécialisation pendant deux ou trois ans, en passant ou non par l'internat. Les plus ignares dont j'étais, faisaient médecine générale et les meilleurs devenaient grands pneumologues, comme Pierre Chollet. Au moins, il y avait un tronc commun et c'était simple. On complexifie, on fait de plus en plus d'études. Comment voulez-vous qu'après dix ans d'études, nos braves confrères aient envie de se retrouver au fin fond de la campagne ? On s'interroge, mais c'est l'évidence même.

M. MERLY – Président je voulais dire que, bien évidemment, nous souscrivons au travail qui est fait au niveau de la CODDEM et je pense qu'il y a un consensus là-dessus même si parfois c'est un peu compliqué. Mais c'est la société qui est comme ça et tout se complique au quotidien.

En tout cas, il y a une volonté de faire et je pense qu'elle est largement partagée. Ce dossier est un dossier national. Je pense que c'est dans la gouvernance en matière d'accès aux études que nous allons être obligés de faire quelque chose parce que c'est devenu inadmissible : nous avons des jeunes qui manquent soi disant ce fameux concours de 1^{ère} année pour quelques petits points, mais qui feraient tous d'excellents médecins, disposés à aller soigner les pauvres ruraux que nous sommes.

Alors Jean-Michel Drapé a raison, c'est quand même « *un monde de dingues* » : nous faisons venir des gens de Roumanie, roumains ou non, des Africains, des Maghrébins, des Chinois, etc... nous faisons venir des gens de partout et rejetons nos enfants qui seraient prêts à exercer. Je crois donc que c'est vraiment un problème national. Je connais l'histoire de la féminisation, j'en connais les problèmes. Je sais aussi que les jeunes qui ont goûté aux joies de la ville sont moins intéressés par la campagne. Il est nécessaire d'en former plus et quand ils auront besoin de gagner leur vie, peut être accepteront-ils d'aller à la campagne parce que la situation devient très compliquée et c'est inadmissible de laisser des zones sans médecin. Nous sommes donc face à un vrai problème de société.

M. HOCQUELET. – Monsieur le Président, je me propose d'apporter quelques réponses, notamment à l'attention de Pierre Chollet qui évoque la féminisation. En effet, 75 % des étudiants bordelais qui passent en seconde année de médecine sont des femmes, contre 50 % à mon époque, c'est-à-dire en 1978, alors que la féminisation était somme toute déjà bien amorcée. Cela dit, sans me livrer à un féminisme échevelé, je ne peux accepter outre mesure la caricature que je constate à ce sujet. En effet, ce n'est pas la féminisation qui constitue une faiblesse pour la profession, mais plutôt un phénomène de société, ainsi que Pierre Chollet l'a explicité lui-même. Un jeune étudiant en médecine, qu'il soit homme ou femme, envisage son avenir autrement que nous le faisons. En pratique, certaines de nos collègues féminines travaillent de nombreuses heures chaque semaine et je vous invite à ne pas faire de procès de ce point de vue. En revanche, il est vrai que la question qui se pose fréquemment est celle de l'emploi du conjoint, quel qu'il soit, peut-être plus pour une femme qui a peut-être tendance à privilégier l'emploi de son conjoint que ne le font les hommes réciproquement pour leur épouse.

Pour répondre à mon collègue et confrère Jean-Michel Drapé, je souligne que tout ce qui suivra concernera bien des mesures nationales. Précisément, nous évoluons dans un cadre national. Quitte à surprendre ce dernier, je partage son intervention à propos du PTMG. À ce titre, j'avais eu l'occasion d'être interviewé par BFM TV, avant même que le projet ne voie le jour, et j'avais déjà formulé la même remarque que Jean-Michel Drapé. En d'autres termes, dès lors que l'on annonce un désert médical, que l'on y installe un médecin et que celui-ci ne parvient pas à vivre de son travail, je me demande si le désert médical est réel. Nous en déduisons parfois des vues essentiellement parisiennes.

Pour notre part, nous évoluons dans un cadre donné, moyennant huit postes budgétés en Aquitaine. Notre devoir consiste à faire en sorte qu'une certaine part de ces postes soit pourvue dans notre Département. Sachez que nos équipes restent très proches du terrain et pragmatiques, mais que la question qui vient d'être posée est légitime. À partir d'un reportage tourné au village de Saint-Céré, dans le Lot, nous savons qu'y exerçaient deux praticiens sous le régime du PTMG. Il s'agissait, me semble-t-il, d'une Roumaine et d'une Espagnole, lesquelles n'atteignaient pas le palier de 8 patients, de sorte qu'elles pouvaient faire déclencher la rémunération. C'est exactement le cas de figure, avec deux praticiens dans un même village, à partir duquel nous pouvons nous interroger sur la justification de ce régime. Je n'ignore pas que nous débattons en séance publique, raison pour laquelle je mesure mes propos et me contente de poser une question.

De la même manière, en Lot-et-Garonne, des consœurs et confrères étrangers se sont installés dans des Communes dont il était dit que le besoin en médecin était crucial. En pratique, ces installations n'ont pas été opérationnelles. Loin de moi l'intention de faire un procès. Je dresse un panorama général de la situation et je fais des constats. J'en déduis que le régime du PTMG n'est sans doute pas la réponse absolue à la problématique.

S'agissant des projets que Jean-Michel Drapé a qualifiés de « complexes », je reconnais qu'ils le sont. Cela dit, cette complexité provient encore une fois du cadre légal, c'est-à-dire de la loi HPST, dite « Bachelot ». Sans vouloir vous renvoyer la balle, permettez-moi de souligner qu'elle a fixé le cadre légal dans lequel nous évoluons obligatoirement. De même, les MSP correspondent à un cahier des charges très précis qui ne saurait être réduit à un simple regroupement de professionnels, ni au type de cabinets médicaux que j'ai personnellement connus, dotés seulement de médecins et intervenants paramédicaux. Certes, le cadre actuel donne lieu parfois à des structures complexes, au point d'avoir justifié le poste d'attachée que nous avons créé. Cette dernière travaille justement dans l'objectif de simplifier le dossier et d'accompagner les médecins. N'oublions pas que cette évolution permet et doit permettre d'améliorer la qualité des soins dispensés et, surtout, d'utiliser un nouveau mode de rémunération, plus adapté que le paiement à l'acte qui ne doit plus être conçu comme l'alpha et l'oméga de la rémunération possible, qui ne répond pas à la demande des jeunes médecins, ni ne permet de rémunérer des missions de coordination.

Je considère donc qu'il nous appartient d'accompagner le mouvement et de tenir compte du nouveau cadre. Des outils sont mis en place et, même si nous convenons que nous ne sommes pas à l'origine de ce qui est décrété, notamment en termes de numerus clausus. Faudra-t-il une coercition ? Je l'ignore et ne peux qu'affirmer que je n'y serai pas favorable, bien que je prévoie qu'elle sera inévitable. Quoi qu'il en soit, et je me retourne vers le Sénateur et Président, l'État avisera à ce sujet. Pour l'instant, ce dispositif a été déployé, de surcroît dans un cadre légal très particulier. C'est parce que celui-ci se révèle parfois contraignant que nous y ajoutons un peu d'huile afin d'en adoucir la complexité.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie et souhaite conclure, maintenant. Je vois toutefois que Monsieur Drapé demande la parole.

M. DRAPÉ. – Il me semble que, à propos d'un sujet aussi important que celui-là, il est malvenu d'invoquer la loi et de nous accuser de l'avoir fait voter. Nous sommes réunis pour discuter dans un esprit constructif de progression. Aucun de nous ne réalise que des actions intelligentes,

parfois même au contraire. Je propose de passer maintenant à la question suivante et de cesser ce type d'argument.

M. le PRÉSIDENT. – Soit mais, si vous le permettez, Monsieur Drapé, il me paraît utile de rappeler l'histoire et de connaître la situation de départ. En l'occurrence, je me souviens qu'en cette instance, en 2009, lors de notre arrivée, des remarques acerbes ont été formulées, ainsi que des allusions à une « usine à gaz ». Je n'en dirai pas davantage.

Je suis très heureux que Pierre Chollet, Jean-Michel Drapé et Alain Merly saluent le travail réalisé, ce de façon consensuelle au sein de la Commission départementale de la démographie médicale. J'en suis heureux, même si Alain Merly, lorsqu'il écrit aux Maires, ne se montre pas aussi consensuel. En effet, dans le dernier courrier reçu, nos actions sont jugées positives mais inutiles, faute de médecin. C'est en tout cas ainsi que j'ai traduit ce qui avait été rédigé.

Sachez en tout cas que, si nous nous mobilisons sur ce dossier et dans la perspective d'une telle organisation, c'est que nous pensons tous, collectivement, aux conséquences positives de cette évolution. Celles-ci seront beaucoup plus nombreuses en Lot-et-Garonne que dans les autres territoires qui ne sont pas organisés. En effet, nos choix correspondent aux attentes sociétales et aux évolutions, par exemple celle des jeunes qui souhaitent vivre en métropole. Nous ne pouvons que constater ce phénomène puisque nous recevons ici les principaux intéressés, lesquels se montrent plus attirés par les lumières de la ville que par les nôtres, même si nous nous attachons à les valoriser chaque fois que nous avons affaire à des étudiants stagiaires.

En outre, je partage l'avis sur l'évolution sociétale qui a été mise en exergue par bon nombre d'entre vous et qui, de fil en aiguille, nous conduira au salariat. Dans cette hypothèse, notre organisation sera alors totalement adaptée. Il ne s'agit toutefois que d'une hypothèse et je n'émet pas d'avis à ce sujet, même si je serai conduit à donner ma position au plan national. Joël Hocquelet et moi avons débattu à ce propos et je suis plutôt favorable à une légère augmentation des contraintes. J'ai d'ailleurs participé à un rapport sénatorial, lequel préconise la généralisation, à l'ensemble de la France, de l'expérience menée par la CODDEM et propose de s'appuyer sur le modèle d'installation des infirmiers, lequel a déjà fait ses preuves en France. Bien entendu, il convient d'être vigilant quant aux effets pervers de ce qui est mis en place, étant entendu que le contexte n'est pas simple.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie pour votre volonté de consensus sur ce dossier qui est très important. En effet et au-delà de nos batailles picrocholines, ce projet engage l'avenir du Département. Il était important que nous soyons unis sur la question. Merci, Messieurs Chollet et Drapé, d'avoir reconnu que la majorité fédère, qu'elle crée et investit de manière importante.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité avec le rajout de Marmande figurant dans la liste des nouveaux projets.

RAPPORT N°1004

PROGRAMME DE REHABILITATION DES EHPAD

M. le PRÉSIDENT. – J'ai déjà évoqué ce point.

M. BARBE. – Permettez tout de même, Monsieur le Président, que je le présente.

M. le PRÉSIDENT. – Certes, il est important de présenter ce rapport, toutefois de façon synthétique.

Rapporteur : M. BARBE. – Il s'agit juste de deux ou trois rappels car je n'ai pas l'intention de reprendre tout le dossier que vous pouvez lire. Qu'est-ce qu'une réhabilitation d'EHPAD ? Est-ce une rénovation ou une mise aux normes ? C'est parfois dans l'urgence que d'aucuns tentent de rendre plus attractif un bâti, des chambres, des locaux communs, une cuisine ou autre. À cette occasion, même si l'EHPAD n'est guère ancien, il convient de lui donner un peu d'actualité et d'être remis aux normes actuelles.

Logiquement et légitimement, le dernier schéma gérontologique a renforcé le maintien à domicile. En corollaire toutefois, les entrées en EHPAD sont plus tardives, plus retardées en fonction de l'âge chronologique et, davantage, accompagnées par plus de dépendance. En d'autres termes, notre charge en soins et accompagnement de la dépendance se trouve augmentée à l'intérieur de ces établissements. Il en résulte la nécessité supplémentaire, pour les établissements publics, de répondre à des normes sur le bâti qui s'avèrent plus drastiques par rapport à la dépendance.

Malheureusement, le précédent schéma gérontologique avait mis en place près de 420 lits privés lucratifs dans le Département, soit une sur-dotation si l'on raisonne proportionnellement à la population du Lot-et-Garonne et par rapport à l'Aquitaine et au niveau national. Cela a verrouillé toute possibilité d'affectation de lits supplémentaires dans notre Département, ce depuis deux ou trois ans et potentiellement pour encore deux ou trois ans.

En d'autres termes, les équipes des établissements publics, lesquels avaient besoin d'être rénovés et modernisés, ont dû travailler à nouveau sur leurs dossiers, de surcroît en abandonnant toute possibilité d'ajouter quelques lits. Rappelons à cet égard qu'une rénovation se doit d'être en application des nouvelles normes en développement durable, ainsi que de toutes les autres normes. Or, si des lits ne sont pas ajoutés pour étendre l'établissement et recevoir un budget supplémentaire au titre de l'accompagnement des personnes âgées, nous devons nous adapter à la majoration du tarif d'hébergement.

Nous nous heurtons donc à une difficulté évidente pour monter ces dossiers. En pratique, il nous a fallu nous en accommoder, notamment pour les deux établissements qui sont proposés au budget 2014, pour un montant d'un million d'euros, c'est-à-dire celui de Fauguerolles et le début du chantier du Mas. Ces deux dossiers ont nécessité que nous y travaillions et retravaillions. Ils seront réalisés, mais sans aucune extension, et ce résultat n'a pas été évident.

En dépit de ces éléments, nous avons budgétisé depuis 2008 la somme de 14 millions d'euros, soit trois fois plus que pour la même période précédente. C'est dire l'effort que nous avons été obligés de consentir afin de remettre ces établissements publics aux normes.

M. TOURON. – Monsieur le Président, lorsque vous évoquez une augmentation du nombre de lits, vous faites allusion à ceux des cures médicales, lesquels donnent lieu à un versement supplémentaire par la sécurité Sociale. Il ne s'agit donc pas du nombre de lits de l'établissement, mais de ceux qui sont pris en charge en supplément par la Sécurité sociale, sur autorisation de l'ARS, laquelle donne des possibilités en matière de recrutement d'infirmiers supplémentaires. Soyons clairs.

Or une explication nous avait été donnée dans un passé qui n'est pas si lointain, selon laquelle le Lot-et-Garonne avait toujours été bien servi en pourcentage de lits de cure médicale par rapport au nombre de lits d'un établissement donné, et que les autres Départements d'Aquitaine souhaitaient atteindre le pourcentage lot-et-garonnais, faisant pression sur l'ARS pour que le dépassement de 50 % en Lot-et-Garonne soit également le cas sur leur territoire.

M. de LAPEYRIÈRE. – Monsieur le Président, vous étiez venu à Damazan, lors de la campagne des dernières élections cantonales, afin d'annoncer la réhabilitation ou, pour le moins, l'agrandissement de l'EHPAD. Or, sachez que je suis régulièrement interrogé à propos de votre engagement par le Conseil d'administration. Je vous avoue qu'aujourd'hui, je ne sais plus que répondre. De plus, je n'ai pas trouvé, dans le présent rapport, les réponses à la question posée.

Par conséquent, pouvez-vous m'indiquer l'état d'avancement du projet de Damazan. En outre, puisque vous aviez annoncé la restructuration de cet EHPAD, qu'en est-il exactement ?

Mme DREUX. – Monsieur le Président, il me semble tout de même qu'il avait été espéré, et même voté, un engagement financier de l'État, bien plus important que jamais, et consistant en la prise en charge de la partie médicale à l'intérieur de l'enveloppe destinée aux EHPAD. Je suppose qu'un désengagement a été décidé à un moment donné, même si j'ignore par qui et pour quoi. Je ne dispose pas de ces précisions mais, lorsque nous avons voté les budgets de la gérontologie, nous avions en tête les engagements de l'État.

Par ailleurs, en l'absence de mon Collègue Pierre Costes et puisque je siége au Conseil d'administration, je me permets de m'enquérir de l'avancement de la réhabilitation à Miramont-de-Guyenne.

M. BARBE. – S'agissant des dotations de l'État, il convient de distinguer celles qui sont dédiées au fonctionnement et celles qui concernent l'investissement. Aujourd'hui, nous bénéficions d'attributions au fonctionnement qui sont tout à fait pérennes, au point qu'elles ont permis de modifier ou renouveler un certain nombre de conventions tripartites en prenant en considération l'augmentation de la charge en soins. Force est de constater aussi que la prise en charge a progressé dans plusieurs de nos établissements et que le personnel soignant est mieux réparti qu'avant.

En ce qui concerne le PRIAC (PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) et les dotations en lits supplémentaires d'accueil de personnes âgées et dépendantes dans les établissements, nous sommes en situation de blocage depuis environ deux à trois ans. Il me semble du moins que c'est ce qui a été annoncé, de surcroît en amont de la prise en considération de notre nouveau schéma gérontologique. En effet, lorsque nous l'avons mis en place, nous avons pris des orientations majeures au regard du maintien à domicile, avec en particulier la création des maisons d'accueil temporaire et les aides au répit que nous essayons de développer. Toutefois, nous n'avons que très peu proposé des lits supplémentaires. Nous en avons ouvert quelques-uns au sein de deux établissements publics de Lot-et-Garonne, à partir de ce qui restait du précédent schéma que l'ancienne majorité nous avait dignement laissé. Le Département avait alors été théoriquement doté de 500 lits et il en restait environ 80, que nous avons répartis à Tournon d'Agenais, Monflanquin et Villeneuve-sur-Lot, sous réserve de vérification. Depuis, plus rien n'a évolué en termes de répartitions de lits décidées à Bordeaux.

Le surdotage relatif du Lot-et-Garonne en matière de lits d'EHPAD cache en réalité des disparités. De fait, certains territoires, dont fait partie celui de Sainte-Bazeille et Marmande, sont largement surdotés. À proximité, se trouve le secteur de Meilhan-sur-Garonne qui reste un désert du point de vue des EHPAD. Autrement dit, même si l'on considère le Lot-et-Garonne comme étant globalement privilégié du point de vue du nombre de lits, notre Département comporte de très nombreux lits privés et lucratifs, c'est-à-dire relativement plus onéreux que dans le secteur public. De plus, nous souffrons toujours d'un relatif déficit en nombre de lits dans certains territoires. N'oublions pas qu'un EHPAD public de proximité a pour vertu, justement, de se situer à proximité de la population et d'obéir à une logique de territoire. Souvent, il accueille la personne vieillissante qui a vécu près de l'établissement.

Je n'évoque pas le site de Duras qui, sincèrement, est à sa place. Je n'y vois pas le moindre problème. Dans le schéma antérieur, la construction de cet établissement était tout à fait logique puisqu'il n'en existait aucun sur ce territoire. Cependant, tel n'est pas le cas pour l'ensemble

des lits qui ont été proposés dans le cadre de ce précédent schéma. C'est la raison pour laquelle nous nous heurtons aujourd'hui à un blocage, tant au regard des nouveaux établissements à créer que de ceux qui méritent d'être rénovés.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Je m'apprête maintenant à conclure ce dossier d'importance. Vous avez constaté que, malheureusement, les rénovations sont restées assez peu nombreuses. Nous sommes donc dans l'obligation, aujourd'hui et dans les années à venir, de façon croissante, d'inscrire des crédits d'envergure à des fins d'investissements. Nos participations devront donc suivre.

Je souhaite préciser à Madame Dreux que l'État s'engage chaque année sur un programme de financement des lits médicalisés. En 2007, il avait autorisé notre Département à inscrire un certain nombre de lits, mais n'avait pas garanti que ceux-ci seraient effectivement inscrits. Avant son départ, le Président Diefenbacher avait fait en sorte qu'une grande partie de ce programme soit engagée auprès de l'État, mais il ne l'avait pas fait pour la totalité. Il n'est jamais possible de s'engager sur l'avenir.

Pour vous répondre à propos de l'établissement de Miramont, Madame Dreux, je fais référence à la page 3 du rapport, où il est clairement indiqué que l'EHPAD local conduit un projet de restructuration, sans extinction de capacité. Il est ajouté que ce projet est en attente d'un financement bancaire. Sachez qu'il est prêt depuis longtemps, mais que la dynamique a été arrêtée du fait d'un manque de financement bancaire. Il s'agit d'un très gros projet, impliquant comme vous le savez un montant supérieur à 15 millions d'euros. Peut-être est-il surdimensionné. Nous nous efforçons de trouver une autre solution, mais en vain. En d'autres termes, ce schéma, tel qu'il a été monté, pose une difficulté pratique qui ne relève pas de notre volonté.

Monsieur de Lapeyrière, s'agissant de l'EHPAD de Damazan, je ne crois pas avoir annoncé quoi que ce soit, ni m'être exprimé en conférence de presse ou avoir participé à une réunion à ce sujet. À un moment donné, un projet avait été envisagé, pour un éventuel regroupement entre l'établissement de Damazan et celui de Feugarolles. Il se trouve que l'EHPAD de Damazan, qui est en très bon état et parfaitement géré, est trop peu doté du point de vue du nombre de lits. Il mériterait donc d'être agrandi, mais nous n'en avons pas la possibilité. Nous avons essayé d'obtenir des lits supplémentaires, mais vos amis les avaient déjà distribués en d'autres territoires. Par ailleurs, l'établissement de Feugarolles se trouvant dans un état déplorable, l'urgence était posée, notamment pour des raisons de sécurité. L'ARS s'était engagée pour y remédier et nous l'avons suivie, considérant que cette réhabilitation est prioritaire. Cela explique sans doute que l'équipe de Damazan n'ait pas déposé de dossier pour une modernisation ou extension.

Mes chers Collègues, je vous prie maintenant de bien vouloir adopter ce programme de réhabilitations.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°1005

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

Rapporteur : Mme SALLES. – Monsieur le Président, chers Collègues, le rapport qui vous est soumis dresse le bilan de la politique menée par le Conseil général en matière d'habitat et présente des propositions d'engagement au titre de l'année 2014, en crédits de paiement et de fonctionnement, afin de poursuivre la mise en œuvre de cette politique.

En 2012, notre collectivité avait approuvé un PDH (Plan Départemental de l'Habitat), lequel fixait les orientations stratégiques du Conseil général dans ce domaine, pour la période de 2012 à 2017. En outre, le PDH présente un enjeu économique de premier ordre puisque sa mise en œuvre générera dans le secteur de l'artisanat un chiffre d'affaires qui a été évalué à 230,4 millions d'euros en six ans. Cette politique sera poursuivie en 2014, par le renforcement des aides incitatives à la production de qualité.

L'année 2013 a été marquée par le lancement du PIG Habiter ++, programme innovant de rénovation thermique et d'adaptation à la perte d'autonomie du parc privé, ce dans les secteurs du Département qui ne sont pas couverts par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Ce dispositif s'avère d'ores et déjà très sollicité. En décembre 2013, nous avons enregistré 688 contacts, reçu 138 dossiers, dont 109 déjà agréés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).

En 2014, un programme innovant de soutien à l'habitat privé, à destination des propriétaires bailleurs, devrait démarrer sur le territoire Val de Garonne Agglomération. Il nécessitera l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme.

En résumé pour 2014, il vous est proposé, au titre des crédits de paiement d'investissement, un montant d'1,854 million d'euros, incluant les aides que le Conseil général maintiendra en direction de la production et de la rénovation de logements locatifs en HLM, ainsi que de logements communaux. 915 595 euros en crédits de paiement permettront d'accompagner la création ou la rénovation de logements sociaux. En outre, 454 750 euros, en crédits de paiement, seront consacrés au financement d'opérations de rénovation du parc de logements privés. Est également prévue une nouvelle autorisation de programme, à hauteur de 220 000 euros, visant à soutenir le PIG Centre Bourg à Val de Garonne Agglomération.

Le PIG Habiter ++ correspond à un montant de 56 851 euros en crédits de paiement. Cependant, au regard du succès rencontré par ce programme, une augmentation sera proposée lors de la DM 1, ainsi qu'une augmentation de l'autorisation de programme, à hauteur de 156 000 euros. Nous souhaitons en effet répondre aux nombreuses demandes qui sont déposées et agréées par l'ANAH. Enfin, un apport en fonds propres à l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) devra être réalisé en 2014, pour un montant de 250 000 euros.

Je viens donc de vous présenter les principales mesures du volet consacré aux investissements. S'agissant du fonctionnement, les crédits s'élèvent à 424 350 euros, comportant de nombreux crédits ouverts qui visent à consolider les initiatives existantes. Notamment, est prévue une aide de 72 000 euros, visant à soutenir l'action de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), interlocuteur devenu incontournable pour les particuliers en recherche de conseils juridiques dans le domaine du logement. S'ajouteront 20 000 euros, visant à accompagner les agences immobilières à vocation sociale, lesquelles permettent de développer un parc locatif accessible dans les secteurs ruraux. Le SIRES a ainsi été soutenu en 2012 et 2013 et il vous est proposé, pour l'année 2014, de soutenir Solincité. Nous vous proposons également de consacrer 50 000 euros au fonctionnement de l'EPFL.

À Val de Garonne Agglomération, une expérimentation de labellisation des logements est menée, pour laquelle nous prévoyons une aide de 27 425 euros, au titre de l'ingénierie. Parmi les nouvelles mesures que notre collectivité met en place, figure le régime d'aide en fonctionnement des foyers de jeunes travailleurs, afin de les soutenir au démarrage de leur activité, et pour un montant de 750 euros par lit créé et par an. Deux autres expériences sont accompagnées en 2014, comme elles l'avaient été pour la première fois en 2013 : le foyer des jeunes travailleurs de Villeneuve-sur-Lot (28 places ouvertes depuis le mois de juin 2013) et le projet Apprentoît de Ciliopée et de la Chambre des métiers (31 places prévues à terme, sur le lieu d'emploi des jeunes concernés et dans les différents bourgs de Lot-et-Garonne). Cette aide est accordée au titre de l'action socio-éducative menée par les équipes, en cohérence avec la politique d'action sociale du Département.

Notons aussi les recettes de fonctionnement, pour un montant de 148 000 euros en 2014. La plus grande partie d'entre elles provient du PIG Habiter ++, soit un retour de la part de l'État et de l'ANAH sur le volet consacré à l'animation. Le montant de 148 000 euros comporte aussi un premier reversement des certificats d'économies d'énergie collectés par Total Alvéa, pour environ 250 dossiers dont les travaux seront achevés, soit 25 000 euros sur une base prévisionnelle de 100 euros par dossier.

Au sein de ce rapport, un dossier est, à mes yeux, majeur pour notre collectivité et j'espère que vous en serez tous persuadés : il s'agit de la délégation des aides à la pierre au parc public de logements. Le Département souhaite en effet prendre, à compter du 1^{er} janvier 2015, la délégation de gestion des aides à la pierre, toutefois en dehors du périmètre propre à la Communauté d'agglomération d'Agen qui a également décidé de se doter de cette compétence. La gestion des aides au parc public représente environ 125 000 euros par an, somme qui sera donc adressée au Département. Si cette gestion sera effectivement assurée par les services départementaux, précisément par le pôle dédié au logement, la gestion des aides au parc privé pourra être confiée à la DDT, ce qui correspond à un montant situé entre 2,5 et 3 millions d'euros par an. Dans cette configuration, 2014 pourrait être une année charnière de cogestion avec la DDT et préparer la délégation envisagée.

Enfin, les appels à projets « Habitat du futur » et « Rénovez durable » sont actuellement suivis par le service dédié au développement durable. Très complémentaires vis-à-vis des dispositifs d'aide au logement, d'aide à l'habitat en parc privé et en logement communal, ces dossiers pourraient être transférés au pôle qui est en charge du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. Cela servirait le principe de cohérence nécessaire à notre politique dans ce domaine.

Telles sont les principales actions qui seront menées en 2014. Permettez-moi simplement d'insister sur le fait que notre politique du logement, qui a été validée par le vote du budget en 2012, sera pleinement déployée et active en 2014. J'espère qu'elle sera de plus très efficiente en ce qui concerne l'amélioration du parc de logements privés et publics, ainsi que la construction de logements locatifs sociaux dans l'ensemble du territoire lot-et-garonnais. N'oublions pas non plus ce point très important : le soutien que nous apportons aussi, directement et indirectement, à l'activité économique des entreprises du bâtiment.

M. DRAPÉ. – Je ne vois rien à dire quant à la politique du logement dans son ensemble. En revanche, je souhaiterais obtenir une précision quant à l'EPFL qui, en principe, est autosuffisant. En effet, cet organisme est supposé recourir à des emprunts dans la perspective des acquisitions foncières réalisées à la place des Communes. Évidemment, les intérêts liés aux emprunts sont pris en compte et ces opérations sont gérées par du personnel, de sorte que, lorsqu'une Commune reprend le terrain nécessaire au projet qu'elle souhaite y développer, celui-ci lui est revendu à un prix majoré des intérêts et des charges administratives. Je ne comprends donc pas qu'il faille amorcer ce système, à raison de 250 000 euros, montant augmenté de 50 000 euros supplémentaires pour le fonctionnement. Dans la mesure où le Département se porte caution des emprunts, ces versements sont-ils vraiment indispensables ? Quelle en est l'utilité, hormis peut-être 50 000 euros pour le personnel qui travaille à l'EPFL.

M. le PRÉSIDENT. – C'est une bonne question, mais ces montants sont utiles, comme ils le sont aux yeux de la Communauté d'agglomération d'Agen, dès lors que l'on se réfère au budget. Il faut effectivement amorcer le système, bien sûr en fonctionnement, mais aussi pour pouvoir prélever des fonds, ce qui n'est possible que si les caisses sont alimentées. À défaut, personne ne prêtera les fonds nécessaires à des projets. Par la suite, au fil du temps, les relations se nouent et se fluidifient, mais je vous assure que tout EPFL démarre de cette manière.

M. DRAPÉ. – Nous voici arrivés à l'étape suivante, celle où les Communes rachètent les terrains convoités et où l'EPFL récupère ses fonds, conformément à l'objectif même de cette structure.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous invite à consulter les comptes de la Communauté d'agglomération d'Agen. Nous aurons ensuite l'occasion d'aborder à nouveau ce sujet.

M. DEZALOS – À la Communauté d'Agglomération d'Agen, la situation diffère quelque peu de celle du Conseil général puisque c'est cette première collectivité qui a commandé la plupart des appropriations foncières et qui les paye aujourd'hui en retour.

M. DRAPÉ. – Certes, mais la Communauté d'Agglomération vient de revendre un de ses biens à Saint-Caprais-de-Lerm.

M. le PRÉSIDENT. – Nous comparerons les deux modes de fonctionnement, et vous constaterez alors que, globalement, notre collectivité s'y retrouvera.

M. SOUBIRAN. – S'agissant du soutien au fonctionnement des foyers de jeunes travailleurs, un crédit de 26 500 euros est inscrit au titre de l'année 2014, en page 99, montant ventilé de la façon suivante :

- 10 500 euros attribués au foyer de Villeneuve-sur-Lot ;
- 5 250 euros à la Chambre des métiers ;
- 10 000 euros au titre de la médiation aux logements des jeunes.

À quel organisme ce troisième montant est-il versé ?

M. le PRÉSIDENT. – Ces 10 000 euros sont attribués aux missions locales.

M. SOUBIRAN. – J'en déduis que, pour le foyer des jeunes travailleurs de Villeneuve-sur-Lot, la subvention totale s'élèverait à 10 500 euros au titre de 2014, contre plus du double en 2013.

M. le PRÉSIDENT. – Le Directeur Général des Services m'indiquait tout à l'heure que cette budgétisation n'était pas suffisante, en raison de l'occupation quasiment complète du foyer. Entendez donc ce montant en tant que prévision, basée sur le fonctionnement de l'année 2013 et appelée à être réévaluée et complétée, lors de la DM 1, en fonction du taux de remplissage.

Sauf autre question de votre part, il est temps que je conclus sur ce dossier important. Je tiens à saluer le travail de Marie-France Salles et de ses services. En effet, peu à peu, nous sommes parvenus à constituer un pôle cohérent du logement, ainsi qu'à mettre en place une politique également cohérente du logement et de l'habitat en Lot-et-Garonne. C'est un volet essentiel, non seulement pour satisfaire la population, mais aussi en raison des conséquences qui en découlent, en particulier l'activité ainsi générée pour l'artisanat. Ce sont aussi autant de projets qui sont lancés, dans un objectif d'économies d'énergie ou d'amélioration des bâtiments. C'est donc un pan de nos actions qui se révèle extrêmement intéressant et porteur, tant au regard de la qualité de vie des Lot-et-Garonnais que pour le développement de l'artisanat.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, parmi les dossiers bâtis par la Commission de l'action sociale, de l'insertion et de l'habitat, il reste un dossier à examiner. Pour autant, nous en avons traité quatre. Ce sont des axes qui, me semble-t-il et contrairement à ce qui a pu être dit au début de notre session, ne sont pas sans importance. Je remercie l'opposition qui, pour ces quatre dossiers considérables, a soutenu la majorité. Je suppose que le dernier de ces dossiers ne donnera pas lieu à un vaste débat.

RAPPORT N°1006

**MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA CPAM ET LE DEPARTEMENT,
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'INFORMATION ET DE DEPISTAGE ANONYME
ET GRATUIT DU SIDA ET AUTRES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES**

Rapporteur: M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, adoptez-vous ce rapport ?.

M. BARBE. – Monsieur le Président, vous avez tout dit !

VOTE : *Le rapport est adopté à l'unanimité.*

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie et vous souhaite bon appétit.
(La séance est levée à 13 heures 20).

BUDGET PRIMITIF 2014

**SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2014
(après-midi)**

La séance est ouverte à 14 heures 50 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Présents : MM. Jean-Luc BARBE, Christian BATAILLE, Jacques BILIRIT, Daniel BORIE, Marc BOUEILH, Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Jean-Marc CHEMIN, Pierre CHOLLET, Pierre COSTES, Francis DA ROS, Georges DENYS, Christian DEZALOS, Jean-Michel DRAPE, Jean DREUIL, Mme Bernadette DREUX, MM. Michel ESTEBAN, Christian FERULLO, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Raymond GIRARDI, Jean-Claude GUENIN, Joël HOCQUELET, Mme Marie-Christine KIDGER, M. Nicolas LACOMBE, Mme Michèle LAFOZ, MM. Michel DE LAPEYRIERE, Jean-Pierre LORENZON, Jean-Louis MATEOS, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Alain PARAILLOUS, Mmes Catherine PITOUS, Régine POVEDA, Marie-France SALLES, MM. Alain SOUBIRAN, André TOURON.

*Absents : M. Bernard GENESTOU (a donné pouvoir à M. MERLY),
M. Christian LUSSAGNET (a donné pouvoir à M. TOURON),
MME Claire PASUT (a donné pouvoir à M. CASSANY),*

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, le temps est venu d'examiner les rapports établis par la Commission en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et des transports. Je donne donc la parole à son Président, Patrick Cassany.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, il me revient donc de vous présenter les rapports de la Commission que je préside. Au préalable toutefois, je tiens à vous indiquer que, à périmètre constant, le budget routier et ferroviaire passe de 35,8 millions d'euros en 2013 à 27,6 millions d'euros en 2014, soit une diminution de 8,2 millions d'euros de budget primitif à budget primitif.

Monsieur de Lapeyrière, si j'ai pris la peine d'un préambule, c'est pour vous donner une explication sans plus attendre. En réalité, cette baisse de 8,2 millions d'euros est justifiée par la fin du chantier de la déviation de Villeneuve-sur-Lot, laquelle permet de retirer 6 millions d'euros, ainsi que par le moratoire sur la LGV qui provoque une baisse budgétaire à hauteur de 3,1 millions d'euros et par la suppression du budget annexe relatif au parc routier.

RAPPORT N° 2002

INFRASTRUCTURES, RÉSEAUX ROUTIER ET FERROVIAIRE

Rapporteur: M. CASSANY. - Le budget des infrastructures pour l'année 2014 est placé sous le double signe de l'innovation et de continuité. Le caractère innovant est lié au fait que le budget annexe relatif au parc routier est rattaché en 2014 au budget général. Cela marque ainsi la fin d'un système de gestion qui était calqué sur celui de l'équipement et qui datait des années 50, c'est-à-dire de la période de reconstruction du pays.

Les conséquences de ce rattachement portent sur plusieurs chapitres du rapport inhérent aux infrastructures routières, en premier lieu sur le montant du fonctionnement de la DITL qui passe de 2,8 à 3,5 millions d'euros. Mes chers Collègues, la différence de 700 000 euros, inscrite au budget général, ne correspond pas à une dépense nouvelle, mais à un transfert direct du budget de fonctionnement du parc routier, tandis que les frais de personnel sont imputés à un autre poste.

Pour autant, l'abandon du budget annexe du parc routier ne saurait être assimilé à un simple jeu d'écritures. Il vise surtout à dynamiser et assouplir le fonctionnement de la structure, ainsi qu'à obtenir une plus grande rapidité d'exécution. Le bénéfice de cette opération s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons entrepris, ce à plusieurs égards et notamment en matière de maintenance.

Parmi les dépenses d'investissement liées à la maintenance, figure en premier lieu le volet de la maintenance des chaussées. Par rapport à 2013, la ligne budgétaire passe de 12,2 à 12,4 millions d'euros, laquelle couvre les dépenses à engager pour les couches de roulement et pour l'assainissement latéral. Cette légère hausse pourrait prêter à penser qu'elle est justifiée par l'inflation mais, en réalité, l'explication va au-delà. Du fait de l'abandon du barème qui sous-tendait le budget annexe, le coût du mètre carré d'enduit posé par le parc routier est réduit d'environ 40 % sur le budget de la DITL, dont la commande a pu être augmentée en conséquence, toutefois dans une proportion de moitié, c'est-à-dire de 20 %, passant de 500 000 à 600 000 m² d'enduit. Je vous rappelle que la limite est fixée par l'effectif des agents du parc. Les autres 20 % sont laissés au secteur privé, lequel interviendra sur 570 000 m² d'enduit. À cet égard, nous apportons un soutien appréciable à la filière des travaux publics et à la pérennisation des emplois dans ce secteur d'activité. Au total, c'est donc 1,2 million de mètres carrés de revêtement d'usure qui sera posé sur nos routes, ce qui représente un linéaire d'environ 200 kilomètres.

À cela, s'ajoutent les enrobés à effet renforçant, pour un programme de 2,2 millions d'euros, soit le quadruple de ce que nous avons dépensé en 2013. Les opérations concerneront particulièrement les carrefours giratoires, pour une douzaine, lesquels subissent une usure intense du fait des essieux des poids-lourds. Nous visons aussi certaines chaussées fortement dégradées, telles que la D 217 à Sainte-Livrade-sur-Lot et la D 933 à Miramont, sur la route de Bergerac.

Les deux programmes sont combinés au maximum par itinéraire, de façon à donner le maximum de lisibilité aux usagers. C'est le cas notamment de l'itinéraire du Tour de France, que nous accueillerons le 25 juillet 2014. Celui-ci sera remis à niveau partout, les travaux s'avérant nécessaires sur les tronçons suivants :

- sur la D 930, entre le carrefour de Lasserre et l'entrée sud de Nérac ;
- sur la D 642, entre Lavardac et Calezun ;
- sur la D 427, à Monheurt ;
- sur la D 300 et la D 120, à Villeton, au carrefour giratoire de la Tuque au Nord de Tonneins ;
- sur la D 120 et la D 667, du bourg de Tombeboeuf à Miramont.

Financièrement parlant, le bénéfice issu de l'abandon du barème du parc est aussi sensible en matière de signalisation. À niveau constant de service, les travaux de marquage à la

peinture, très majoritairement confiés au parc routier, reviennent en 2014 à 975 000 euros, au lieu d'1,3 million d'euros en 2013. Cette différence permet d'abonder l'investissement en matériel et outillage de chantier, qui passe de 143 000 euros à 970 000 euros, dont plus de 400 000 euros dédiés au parc. Cet effort est réalisé pour éliminer les engins les plus vétustes, pour redonner de l'efficacité aux équipes de terrain qui, en tout temps, sont chargées d'assurer la continuité du service public à nos concitoyens.

Indépendamment de toute action d'entretien préventif de maintenance, le réseau est sensible aussi aux risques géologiques qui découlent des glissements de terrain, tels que celui qui a emporté la D 911 sur près de 60 mètres, sur la route en corniche qui avait été construite entre Fumel et Condat. La ligne des travaux géotechniques a donc été réactivée à cette occasion, avec un premier crédit s'élevant à 200 000 euros. Seuls les résultats des reconnaissances de sol fixeront le coût définitif de ces travaux et le délai de remise en circulation.

Outre le volet de la maintenance, il convient de traiter celui de la modernisation du réseau routier départemental, la mise en circulation de la déviation de Villeneuve-sur-Lot marque la fin d'un cycle de cinq ans, lequel a comporté les trois grandes déviations des principales villes du Lot-et-Garonne, pour un montant avoisinant 80 millions d'euros. En vue des autres chantiers de modernisation, nous voici maintenant engagés dans une phase d'études, pour les déviations de Casteljalous et de Marmande, mais aussi pour les liaisons entre Tonneins et Damazan, afin de rejoindre l'autoroute A 62. Il s'agit aussi de la liaison entre Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade-sur-Lot.

La reconstruction du pont du Mas-d'Agenais doit également être prise en compte. Les travaux très lourds qui avaient été effectués durant les années 90 n'ont pas permis d'enrayer les dégradations que nous avons constatées récemment, lors de visites de contrôle. L'ouvrage est dès à présent considéré comme étant exclu des possibilités de maintenance pour un coût normal.

Le budget des travaux de modernisation, consacré au réseau principal, est donc logiquement diminué, de 8,6 millions d'euros en 2013 à 3,9 millions d'euros en 2014, en raison de l'achèvement de la déviation de Villeneuve-sur-Lot. Il reste à solder 1,5 million d'euros.

En contrepartie, les crédits dédiés au reste du réseau principal sont plus que doublés par rapport à l'exercice 2013, passant de 1 à 2,4 millions d'euros. C'est ainsi que sera achevée la liaison entre Casseneuil et Lédat, et que seront menées à terme les améliorations du virage présentant des risques d'accident à Ambrus et à Castelnau-sur-Gupie. Nous voulons aussi sécuriser les carrefours à Blaymont, à Bourlens, à Buzet et à Lévigac-de-Guyenne.

S'agissant du réseau secondaire, l'effort fourni en 2013 est maintenu, avec un budget d'1,15 million d'euros, contre 1,12 million d'euros en 2013. Les opérations suivantes pourront ainsi être lancées :

- sur la D 446, à Allez-et-Cazeneuve ;
- sur la D 282, un écrêtement à Marmont-Pachas ;
- sécurisation du carrefour « Les Bernes » à Meilhan-sur-Garonne ;
- aménagement de la D 120 à Villefranche-du-Queyran.

D'autres investissements, indirects, sont eux aussi inscrits dans la continuité des réalisations précédentes. Notre contribution, en termes de subventions ou participations aux autres collectivités, est maintenue au niveau de 2013, soit un montant de 4,8 millions d'euros, avec la reconduction à l'euro près de l'aide à la voirie locale, notamment par le biais de la RKG qui représente le plus gros poste (2,2 millions d'euros). Est également incluse à ce montant de 4,8 millions d'euros notre participation aux investissements de l'Agglomération d'Agen, à hauteur de 1,9 million d'euros, visant à solder la liaison entre Beauregard et la D 813, ainsi que le pôle multimodal de la gare d'Agen, dès que cette collectivité sera en mesure de nous fournir les décomptes finaux. Enfin, une enveloppe

de 170 000 euros est destinée à des soultes liées à des transferts de voirie. La Commune de Damazan est notamment concernée car le bouclage de la voirie de la zone de la Confluence, à l'Ouest du bourg, permet de redéfinir les domanialités. Cette voirie lourde a vocation à être intégrée au réseau départemental. Quant aux subventions aux aménagements urbains encadrés par des régimes ordinaires, le présent budget crée des autorisations de programme répondant à toutes les demandes qui ont été déposées avant le 31 décembre.

Je vais vous dire un mot, aussi, des deux rapports suivants qui portent respectivement sur le réseau cyclable et le réseau navigable. Les premiers travaux d'entretien de la voie verte du canal représentent une dépense de 50 000 euros, rendue nécessaire non pas par l'usure du trafic, mais en raison des racines des peupliers et platanes qui font autant l'agrément du parcours que le souci du gestionnaire. Le dossier relatif aux nouvelles voies vertes progresse. Pour le Mézinais, le document d'objectifs Natura 2000 avait été validé en 2013, de sorte qu'une première section de travaux, entre Mézin et Sos, peut être envisagée pour l'année 2015, dès que nous aurons obtenu le feu vert de l'autorité environnementale. En Livradais, l'abandon probable de la zone Natura 2000 au site du Griffoul devrait simplifier la procédure et le tracé lui-même. Les études se poursuivent et intègrent un prolongement vers Villeneuve-sur-Lot, afin de raccorder la voie verte existante.

Dans le domaine de la navigation, la négociation du prochain contrat de plan État-Région ouvre une perspective pour les écluses de Saint-Vite et de Fumel, lesquelles ne peuvent être réalisées que dans ce cadre, compte tenu de l'importance du financement nécessaire. En effet, les budgets s'élèvent respectivement à 3,6 millions d'euros HT pour l'écluse de Saint-Vite et à 11,5 millions d'euros HT pour celle de Fumel. En 2014, le bureau d'études se met en position de lancer les travaux en 2018 à Saint-Vite, en enclenchant la phase de projet, puis en 2020 à Fumel, par la désignation d'un maître d'œuvre. Une autorisation de programme, à hauteur de 800 000 euros, vous est ainsi proposée.

Le reste concerne la maintenance du réseau navigable, soit une dépense prévue de 190 000 euros, essentiellement pour la Baïse. En effet, le curage du chenal en Garonne sera effectué cette année par nos agents, grâce à la barge de travail dont ils ont été dotés. En d'autres termes, ces opérations ne coûteront que 20 000 euros, au titre des frais d'études pour le passage en Commission des biotopes, comme nous devons le faire chaque année.

Telle était la présentation générale des rapports de la Commission en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et des transports.

M. TOURON. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vous présente les excuses de Christian Lussagnet qui est malade, qui a consulté un médecin ce matin et qui est par conséquent absent cet après-midi.

Au risque de donner une impression de « réchauffé », je vous signale que c'est maintenant que je peux répondre à votre intervention de ce matin, Monsieur le Président. Après tout, nous pouvons entendre les « cocoricos » et considérer qu'ils reflètent la faiblesse des pouvoirs en place. Vous n'y dérogez d'ailleurs pas et je le conçois.

En revanche, Monsieur le Président, je suis choqué par les attaques que vous avez faites en dessous de la ceinture, vis-à-vis de nos collègues et en allant chercher des détails. Est-ce que nous fouillons dans votre budget communal les mêmes moyens d'attaque, de surcroît sans autre explication que des chiffres qui, sous des airs sérieux, ne sont pas fondés autrement que par la référence faite au site internet du Gouvernement ? Monsieur le Président, c'est indigne de vous et vous ne vous grandissez pas en vous livrant à ce genre d'attaques. Tel était l'objet de la réponse que je voulais vous apporter ce matin.

S'agissant du budget qui vient de nous être présenté par le Président Cassany, l'entretien du réseau routier traduit clairement le niveau de service que vous apportez aux Lot-et-Garonnais.

Quelle déception ! Investissements en baisse et dépenses récurrentes orientées vers les retombées électorales, comme chacun s'en doute et comme nous en avons l'habitude.

Sur le volet de l'entretien, par exemple, vous annoncez l'inscription de 7 millions d'euros pour les couches de surface, alors que vous aviez budgété 8 millions d'euros en 2013, même si la dépense effective ne s'était élevée qu'à 4,2 millions d'euros ou, en tout cas, guère plus. Que seront devenus ces 7 millions d'euros en fin d'année 2014, au moment du réel réalisé ?

C'est encore pire, Monsieur le Président, en ce qui concerne les bétons bitumineux épais que nous appelons « enrobés ». En effet, vous inscrivez 280 000 euros sur le réseau et 1,24 million d'euros pour les traversées d'agglomérations. Je vous invite donc à prévenir les Lot-et-Garonnais qu'ils auront du confort en traversant les villes, mais des difficultés en empruntant le réseau. Je note que c'est ce que vous appelez la « lisibilité » offerte aux usagers qui sont aussi électeurs.

Monsieur le Président, mettez vos actes en accord avec vos paroles et vos promesses. En 2008, vous nous avez rebattu les oreilles avec votre plan, votre analyse, votre schéma. Vous nous avez même fait délibérer, Monsieur le Président, et je prévois même d'encadrer bientôt cette délibération de 2008. Vous nous disiez alors :

« Il vous est proposé d'approuver une enveloppe prévisionnelle de 700 000 euros, sur les quinze ans à venir, de 2010 à 2025, consacrés à l'investissement en matière d'infrastructures ferroviaires. »

Vous nous expliquiez même que c'était possible, vous appuyant vous-même sur l'affirmation du bureau d'études. Vous estimiez que l'équipe précédente était mauvaise, que les orientations allaient changer et que, désormais, les résultats seraient meilleurs. Vous aviez prévu de consacrer, sur cette enveloppe, 166 millions d'euros à des travaux de modernisation du réseau principal, soit environ 11 millions d'euros par an. En pratique, Monsieur le Président, combien en inscrivez-vous au titre de l'année 2014, à des fins de modernisation du réseau ? Je vous laisse établir la comparaison et en tirer vous-même les conclusions. Nous sommes loin des promesses de 2008.

S'agissant du réseau secondaire, vous avez fait délibérer notre Assemblée pour inscrire 48 millions d'euros en vue de la rectification. Divisé par quinze années, ce montant équivaut à un peu plus de 3 millions d'euros par an. Or, Monsieur le Président, combien en inscrivez-vous, cette année ? Vous étiez pourtant sûr de vous. Vous nous présentiez « votre » gestion et votre préoccupation de nouveauté, comme si nous n'avions plus qu'à baisser la tête, comme si nous étions les mauvais, tandis que vous auriez été les meilleurs. Quelques années plus tard, je relève la tête et je note que, bien sûr, vous êtes les mauvais. Monsieur le Président, mettez vos actes en accord avec vos paroles et vos promesses ! À travers le budget 2014, vous consacrez plus d'argent au remboursement de la dette qu'aux routes et qu'au service des Lot-et-Garonnais.

Dès votre introduction, vous avez pourtant expliqué que la finalisation des travaux à Villeneuve-sur-Lot libérait des crédits pour l'entretien, en annonçant le montant pharamineux de 140 kilomètres, indication qui sonne bien aux oreilles des électeurs ! Nous aurons l'occasion de vérifier, en fin d'année 2014, combien de kilomètres vous aurez effectivement traités et si, réellement, vous avez entretenu 140 kilomètres de plus. Or je suis en dessous de la vérité, étant donné que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent et que, à ce jour, il s'agit de 200 kilomètres supplémentaires au titre de l'entretien. La DM 2 nous permettra de connaître les montants des crédits que vous désengagerez, par rapport à ce que vous n'aurez pas réalisé et qui sera repoussé à l'année 2015.

Monsieur le Président, est-ce du cynisme ? Est-ce de l'incompétence ? Est-ce une orientation partisane ? De fait, lorsque je me réfère à ce même budget, je ne vois plus apparaître la déviation de Saint-Sylvestre-sur-Lot dont l'étude avait pourtant été annoncée en même temps que pour celle de Villeneuve-sur-Lot. De même, une opération concernant Casteljaloux était sur les rails, mais je note que la démolition de la maison de la Cardine est commencée maintenant, au lieu de

l'année dernière. Et nous nous apercevons aujourd'hui que l'enquête publique de concertation avait été menée en son temps, mais que vous en avez laissé passer la durée de validité, de sorte qu'il faut refaire cette enquête publique, ce qui décale encore plus la déviation de Casteljaloux.

Toutefois, dans le même temps, je vois venir, par la petite porte du vocabulaire, la déviation de Marmande, au Nord-Est. Il est donc exact que Jacques Biliric avait rappelé qu'il ne faudra pas oublier de mettre en œuvre ces travaux, mais je me souviens que notre Assemblée en tant que telle n'a jamais délibéré sur cette prise en compte. Je suis donc dans l'attente. Il en est de même pour la déviation au Nord-Ouest de Villeneuve-sur-Lot, laquelle n'a jamais fait l'objet d'une délibération. Au contraire, ce projet nous arrive par la petite porte de l'écriture puisque, dans le budget de l'année 2014, nous pouvons lire :

« *Nous allons consacrer des crédits pour Marmande, dans l'objectif d'acheter des terrains pour la déviation au Nord-Est de Marmande.* », comme si le projet avait été délibéré et comme s'il était lancé. Il nous sera ensuite répondu que celui-ci figurait au budget 2014.

C'est aussi de cette manière qu'apparaît la déviation de Villeneuve-sur-Lot. Je ne prétendrai pas que la déviation de Marmande serait plus utile que celle de Villeneuve-sur-Lot ou que celle de Casteljaloux que, de surcroît, nous aurions dû achever. Cependant, il est toujours possible de lancer des nouvelles promesses alors que le programme précédent n'est pas bouclé.

J'ai dit, Monsieur le Président, que vous vous moquiez de nous. Je vais même ajouter que, alors que vous évoquez souvent le processus démocratique, alors que vous avez toujours le mot « démocratie » à la bouche, je considère que la démocratie commence par le respect des citoyens et par le respect de l'opposition. La démocratie, c'est le respect de l'autre. Je vous remercie.

M. de LAPEYRIÈRE. – Monsieur le Président, je vous écris régulièrement, à propos de la dangerosité du carrefour qui se trouve à la jonction de Damazan, Buzet-sur-Baïse, Monheurt et Saint-Léger. Je voulais vous informer que, ce matin, un accident s'y est encore produit. Je crois qu'il restera sans gravité et que les dégâts n'ont concerné que de la tôle. Pour autant, c'est très régulièrement que des accidents se produisent au niveau de ce carrefour. Je m'appête donc à vous écrire encore et il faudra bien, un jour ou l'autre, que vous preniez cette réalité en considération. Je vous en remercie par avance, sachant que la modification réalisée en 2013 ne suffit pas. C'est un rond-point qu'il faut construire.

M. LORENZON. – Monsieur le Président, je profite de ce rapport pour attirer à nouveau votre attention sur le désenclavement du Villeneuvois, plus particulièrement sur la zone Est du Villeneuvois. Si des dépenses et crédits à des fins d'études sont prévus pour le tronçon entre Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot, ainsi que pour la déviation Nord-Ouest de Villeneuve-sur-Lot, je note qu'aucun projet ne porte sur la partie Est.

À l'instar de notre collègue André Touron qui s'est exprimé tout à l'heure, je me permets de vous rappeler que le projet de déviation de Saint-Sylvestre-sur-Lot était inscrit au plan de schéma routier pour la période 1995-2010, mais qu'il n'a pas été repris dans le schéma portant sur les années 2010 à 2025, au motif qu'un comptage dénombrerait 4 000 à 5 000 véhicules par jour, alors que tous les autres, précédents et suivants, démontrent une circulation quotidienne de 8 000 à 10 000 véhicules selon les saisons. Notre étonnement reste le même lorsque nous constatons qu'un simple comptage erroné suffit à modifier une politique d'aménagement du réseau routier. Nous souhaiterions pouvoir réétudier ce dossier, de surcroît dans un délai raisonnable. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. GUÉNIN. – Monsieur le Président, ce rapport contient un chapitre concernant le financement des études relatives à la LGV entre Bordeaux et Toulouse. C'est un document très complet, Cependant, alors que, jusqu'à présent, les rapports sur la LGV étaient distincts, celui-ci se trouve noyé dans la masse. Monsieur le Président, vous connaissez les positions de cette Assemblée, tant d'un côté que de l'autre, vis-à-vis de la LGV. Accepteriez-vous que les études correspondantes soient dissociées du reste du rapport et votées à part ?

M. le PRÉSIDENT. – Je note que Messieurs Moga et Boueilh demandent la parole. Décidément, les routes font parler d'elles.

M. MOGA. – Il est vrai que les routes correspondent à un sujet très sensible. Pour ma part, je suis comme la plupart d'entre nous et je les parcours. Ce matin, j'ai encore remarqué le très mauvais état d'une partie de notre réseau routier, de sorte que certaines dégradations requerront certainement des travaux très importants. Concernant ma Commune et une voie départementale, en l'occurrence la D 414, je vous ai écrit et j'ai reçu une réponse dans laquelle il est affirmé que, seuls, les accotements laissent à désirer. Monsieur le Président, je vous invite, lorsque vous rentrerez chez vous à Puymiclan, à passer par la D 414. Même si, comme moi, vous n'êtes pas un spécialiste en la matière, vous vous rendrez compte alors que les dégâts sont bien au-delà des seuls accotements. Cette route est très empruntée durant les inondations, car elle fait office de voie de délestage et n'est pas aussi résistante que d'autres.

En outre, lorsque je me déplace dans mon canton ou, par exemple, vers Agen, je constate que les routes en très mauvais état sont fort nombreuses. Plus vous attendrez pour intervenir, plus grandes seront les difficultés pour remettre toute la voirie départementale au niveau de qualité requis.

M. BOUEILH. – Monsieur le Président, il y a quelques mois, nous avons rencontré le service des routes, en présence des élus de Saint-Nicolas-de-la-Balermie et de ceux qui sont concernés par la D 813. Un schéma de désenclavement nous a été proposé, lequel nous a paru satisfaisant puisque le principal ne peut pas être réalisé en raison du coût que cela occasionnerait pour le Conseil général. Nous espérions donc voir ce schéma inscrit au budget, mais nous sommes déçus. Mes collègues, c'est-à-dire les Maires dont la commune est située aux alentours du pont de Saint-Nicolas-de-la-Balermie, m'ont donc sollicité pour m'enquérir de l'état d'avancement de ce projet. En effet, ce pont ne joue pas son rôle en matière de fonctionnement.

Nous n'ignorons pas ce qui a été réalisé entre ce pont et Caudecoste, et nous estimons que cette intervention est tout à fait normale. En revanche, il semble que la partie qui nous concerne a été oubliée et c'est dans ce contexte que je tenais à vous rappeler le schéma qui nous avait été proposé.

Je profite aussi de cette séance pour réitérer ma demande, que j'ai déjà formulée par écrit auprès des services, et pour vous inviter à constater sur place l'état de la route départementale qui traverse ma Commune et, plus encore, aux alentours de Saint-Caprais-de-Lerm. Celle-ci est très souvent empruntée, de sorte qu'il serait utile que vous vous y penchiez. Je vous assure qu'elle est très dégradée. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly, vous souhaitez intervenir. Est-ce à dire qu'une route serait en mauvais état dans votre canton ?

M. MERLY. – Monsieur le Président, je suppose que vous faites de l'humour. Toutefois, soyons clairs, si j'interviens rapidement, c'est en tant que porte-parole de nombreux concitoyens, y compris certains élus, qui remarquent la forte dégradation du réseau. Il me semble en effet que nous pouvons le dire ouvertement. J'ignore si vous avez en mémoire les attaques auxquelles nous avons droit, alors que nous étions majoritaires en cette Assemblée, quant à l'état des routes. En particulier, Raymond Girardi se montrait très sévère, lors de chaque session.

Or je ne crois pas que cette situation ait été améliorée, bien au contraire. Objectivement, je comprends parfaitement qu'il soit impossible de tout réparer, mais je constate que la Département a reculé de ce point de vue, et non avancé. Certaines routes sont en très mauvais état, ce qui n'est pas à la gloire du Conseil général.

M. le PRÉSIDENT. – J'invite Patrick Cassany à répondre, avant que je n'apporte ma conclusion.

M. CASSANY. – En effet, je peux donner une réponse générale, notamment après les propos tenus par André Touron. Ce dernier essayait visiblement, non sans éloquence, de mettre en avant des indications qui n'étaient pas tout à fait exactes. En effet, au-delà des paroles, il convient de considérer les données chiffrées. Or les montants investis, entre 2002 et 2007, s'élevaient à 185 millions d'euros, soit 30,8 millions d'euros par an. À titre de comparaison, la deuxième période de 2008 à 2013, c'est-à-dire après le changement de majorité, l'investissement a représenté 228 millions d'euros, soit 38 millions d'euros par an. Autrement dit, vous pouvez nous accuser de tous les maux et c'est de bonne guerre. Le problème est que vous ne tenez pas compte de la réalité chiffrée des investissements.

La baisse du budget d'investissement global, comme j'avais pris le soin de l'expliquer au tout début de mon intervention, est justifiée par trois faits majeurs :

- la fin des travaux relatifs à la déviation de Villeneuve-sur-Lot ;
- la question du parc ;
- le moratoire sur la LGV, sans lequel nous aurions dû payer 3,1 millions d'euros.

En réaction aux questions soulevées à propos de l'entretien du réseau principal, j'affirme que, malgré le contexte difficile auquel notre Département et les autres Conseils généraux sont confrontés, nous avons fait plus que doubler le montant investi sur le réseau principal. En effet, contre 1 million d'euros consacrés en 2013, nous prévoyons cette année un montant de 2,4 millions d'euros. Cette évolution budgétaire signe la prise de conscience quant à la nécessité d'entretenir le réseau principal.

S'agissant du réseau secondaire, je souligne que, en dépit aussi des difficultés conjoncturelles, nous maintenons les enveloppes budgétaires précédentes, de façon à répondre aux attentes que les uns et les autres peuvent rappeler ici. Elles sont évidemment importantes, notamment dès lors qu'elles ont trait à la question de la sécurité.

Pour illustrer ma remarque sur le fait que des propos éloquents pouvaient parfois embrouiller les esprits, je tiens à préciser que la déviation de Saint-Sylvestre-sur-Lot ne fait pas partie du plan de modernisation routière qui a été adopté pour les années 2010 à 2025. En revanche, celle de Marmande y figure, du fait de l'existence d'un contrepoids. En outre, la déviation du Sud-Ouest de Villeneuve-sur-Lot est achevée et l'axe de contournement était prévu au titre de ce plan. C'est pourquoi les travaux d'amélioration de la route ont été réalisés entre Le Lédard et Casseneuil.

Telles étaient mes réponses concernant les routes. S'agissant de la LGV, je suppose que Monsieur le Président répondra lui-même.

M. le PRÉSIDENT. – Certes.

M. MERLY. – Je voudrais réagir à la réponse ci-dessus. Encore une fois, nous comprenons qu'il ne soit pas possible d'intervenir sur le réseau dans son ensemble. Cependant, le mauvais état des routes s'explique par le fait que, pour un même montant d'investissement, vous ne traitez que la moitié de la surface par rapport à ce qui était effectué il y a cinq ou six ans. En réalité, la dégradation continue. Je comprends que les travaux sont « budgétivores », ne fût-ce que parce que nous nous heurtons aux mêmes difficultés dans la gestion de nos propres collectivités, mais il est étonnant de constater cette diminution du nombre de kilomètres pour un coût identique. La dégradation est donc mécanique et, de fait, notre réseau routier est aujourd'hui de très mauvaise qualité.

M. CASSANY. – Les coûts des travaux augmentent considérablement.

M. MERLY. – C'est précisément ce que je viens d'expliquer.

M. CASSANY. – Nous nous préoccupons de la façon dont nous pourrions multiplier nos

efforts. Sachez que la proposition de réforme qui vise à intégrer le budget du parc s'inscrit dans cette dynamique et qu'il devrait permettre d'économiser environ 20 % sur le budget de la DITL, tout en étant plus réactifs. C'est ainsi que, à Saint-Sylvestre-sur-Lot, nous avons pu mettre en place une action en seulement 24 heures, soit beaucoup plus rapidement que s'il avait fallu appliquer les anciennes procédures.

M. le PRÉSIDENT. – Je me propose de reprendre l'ensemble des propos qui viennent d'être échangés. Tout d'abord, Monsieur Touron m'a beaucoup déçu parce que je le connaissais plus enjoué qu'aujourd'hui. Son éloquence est grande, mais elle est aussi emprunte d'emphase.

Monsieur Touron, je conçois que vous jouiez votre rôle, en tant que membre de l'opposition, et que vous critiquiez nos actions. Cependant, lorsque vous utilisez les termes « cynisme » et « incompétence », vous vous livrez véritablement à des attaques qui ne sont pas dignes de vous. Vous mentionnez le fait que je reprenne ici des données chiffrées, lesquelles sont en ligne sur le site internet du Ministère du budget et démontrent le caractère interprétable des éléments d'information qui décrivent les résultats de telle ou telle collectivité, tout en assimilant mes explications à des attaques. Ce faisant, vous me décevez car vous vous révélez abusivement susceptible. Je voulais simplement mettre en avant les possibilités d'interprétation à partir d'informations. Ce matin, précisément, j'ai essentiellement donné des références et chacun aurait pu les interpréter. En effet, une simple lecture peut nourrir des propos semblables à ceux dont Monsieur Merly était l'auteur, lorsqu'il écrivit sa dernière lettre aux Maires, dans laquelle il interprète des données chiffrées d'une certaine manière. Je voulais mettre en exergue cette tendance et je regrette que vous confondiez ma démarche avec une attaque. J'en suis même inquiet.

Monsieur Touron, nous n'avons jamais autant investi dans les routes. Je le répète à chaque fois, chiffres à l'appui. Vous pouvez d'ailleurs les examiner en long, en large et en travers. Vous ne pouvez que constater que, depuis l'année 2008, le budget d'investissement dans ce domaine n'a jamais été aussi élevé. Certes, Monsieur Merly notamment a raison lorsqu'il remarque qu'une partie de cet effort d'investissement n'a pas son équivalent en entretien. Il est vrai que, depuis deux ou trois ans, nous nous efforçons de diminuer notre endettement et que nous serrons les budgets.

Je réponds maintenant à votre interpellation, Monsieur Touron, en vous rappelant que, en 2008, la crise n'avait pas encore pointé son nez. Les budgets étaient au contraire dans une dynamique de hausse. Ainsi, au Conseil général du Lot-et-Garonne, les recettes augmentaient à raison de 10 % par an et nous disposions encore de marges de manœuvre. Pour autant, malgré la crise, nous avons la possibilité de nous inscrire encore dans cette progression et, de fait, nous avons bâti un plan de modernisation qui nous a permis de très nombreuses réalisations et qui nous le permet encore.

En outre, Patrick Cassany vient de vous démontrer de manière magistrale que, les grands dossiers d'investissement étant maintenant bouclés, nous allons pouvoir souffler durant deux ou trois ans et rattraper le retard que nous avons pris en 2013 du point de vue de l'entretien des routes. Nous sommes totalement conscients de n'avoir pas répondu à tous les besoins au cours de l'année passée. Pour autant, je constate que vous ne nous apportez pas de recette-miracle. Je reconnais que, sur cette question, nous n'en avons pas non plus et je suis convaincu que vous auriez agi de la même manière que nous si vous aviez été à notre place. Lorsque vous déteniez la majorité, vous affichiez ce que vous avanciez au titre des budgets prévisionnels, ce beaucoup plus que nous ne l'avons jamais fait et bien plus aussi que ce que vous réalisiez. La plupart du temps, le niveau de vos réalisations n'a pas atteint le niveau des nôtres.

Lorsque je vous entends prétendre que les routes lot-et-garonnaises sont en mauvais état, je ne nie pas que certaines le sont. Pour autant, un travail incommensurable a été accompli, notamment sur la D 813 que Monsieur Moga a évoquée. Dans quel état se trouvait cette route lorsqu'elle nous a été remise par l'État ? Dans quel état est-elle aujourd'hui ? Je pourrais citer, pour chaque canton ou territoire, des routes départementales qui ont été considérablement améliorées.

Comme vous le savez, je ne cesse de parcourir notre Département. Je peux donc témoigner sur les tronçons sur lesquels nous sommes quelque peu bousculés, mais aussi sur ceux qui ont été modernisés.

Certes, nous ne sommes pas en mesure, aujourd'hui, de tenir le plan de modernisation.

Monsieur Tournon, il n'y a pas de honte à déclarer que nous ne pouvons pas honorer totalement ce que nous avons programmé en 2008. En effet, la crise est apparue entretemps et les Départements ont été privés pour une part de leurs capacités financières. Il me semble inutile de vous refaire la leçon concernant notamment les recettes fiscales que nous avons perdues, estimées à 20 millions d'euros et au cours de ces deux dernières années, à l'issue de la loi de 2010. Je suis donc très déçu par le ton de votre intervention, Monsieur Tournon, étant donné que je gardais une image plus consensuelle de votre personnalité.

Monsieur de Lapeyrière, je connais bien le dossier concernant le carrefour de Damazan. Certes, vous m'avez écrit, mais il se trouve que le Maire de Monheurt m'écrit aussi souvent que vous. J'ai donc demandé aux services d'examiner cette problématique, lesquels ont porté à ma connaissance un dossier qui avait été élaboré lorsque vous étiez au pouvoir et dont la conclusion mettait en exergue qu'un carrefour giratoire n'était pas nécessaire. C'est ainsi qu'un « tourne à gauche » a été aménagé. En outre, s'il fallait que nous transformions en carrefours giratoires tous les endroits dont la visibilité est aussi importante qu'en ce point de votre secteur, nous devrions réaliser de très nombreux ronds-points. Le problème se pose justement en termes de visibilité qui, lorsqu'elle est optimale, incite certains conducteurs à rouler trop vite et à prendre des risques. C'est ce phénomène qui peut rendre un carrefour dangereux.

Monsieur de Lapeyrière, nous prenons note et nous essayons, année après année, de lancer des programmes pour les endroits qui sont les plus dangereux. Vous avez ainsi pu constater que nous avons prévu un grand nombre d'aménagements pour renforcer la sécurité routière. Je voudrais aussi confirmer l'analyse de Patrick Cassany qui prévoit que, à travers l'intégration du parc routier, nous gagnerons considérablement en efficacité. Par exemple, lorsque Monsieur Lorenzon m'a écrit pour me signaler une défaillance en sécurité, du fait de peintures au sol qu'il était devenu urgent de renouveler, nous avons pu intervenir du jour au lendemain, grâce au nouveau mode de fonctionnement du service du parc. En effet, nous avons pu démultiplier nos capacités d'intervention en entretien. Cette évolution est un point positif pour tous.

Par ailleurs, Monsieur Boueilh a attiré notre attention sur le pont de Saint-Nicolas-de-la-Balmerme. Chaque année, nous parlons de ce beau pont, qui a été construit au milieu d'un désert routier. Petit à petit, nous nous efforçons de mettre à niveau les infrastructures qui permettent d'y accéder.

S'agissant du dossier évoqué par Monsieur Guénil, c'est-à-dire celui de la LGV, je vous signale que le support était exactement le même l'an dernier. Si vous le souhaitez, je peux vous en remettre en copie. Même la présentation était semblable. Il s'agit de ce que l'on appelle des « queues de crédit », en l'occurrence à partir d'une convention qui avait été adoptée en 2009 et d'études portant sur l'axe de Bordeaux à Toulouse. Nous avons inscrit les budgets correspondant à ces études, conformément aux engagements que nous avons pris à cette période. Il m'a été assuré que ces montants sont les derniers crédits, sachant toutefois que, depuis l'année 2010, chaque exercice donne lieu à une petite part de crédit.

Cela ne remet absolument pas en cause l'engagement que j'ai pris ici et qui est double, le premier volet consistant à ne pas participer financièrement au projet de ligne entre Bordeaux et Toulouse. Aujourd'hui, nous nous battons pour réduire la dette et, progressivement, nous parvenons à normaliser la courbe de l'endettement. Dans cet état d'esprit, nous n'avons pas l'intention de nous surendetter, au prétexte de projets d'infrastructures qui sont d'ailleurs de portée nationale ou

internationale. C'est une position que j'ai prise et qui, me semble-t-il, a été adoptée par notre Assemblée.

Cette décision n'est donc pas remise en cause, pas plus que ne le serait le moratoire concernant la ligne entre Bordeaux et Tours, étant entendu que nous ne finançons plus ce projet. Pour ce dossier, nous avons signé une convention avec RFF. Je précise que l'autre convention que nous avons signée l'a été avec des collectivités territoriales. En ont donc été signataires la Région Aquitaine, le Département du Lot-et-Garonne, la Communauté d'agglomération d'Agen et la Communauté urbaine de Bordeaux (ce qui est un peu plus gênant). RFF étant de la partie, nous avons pris l'engagement d'un moratoire, c'est-à-dire que nous arrêtons de participer au financement de la ligne Tours-Bordeaux, en attendant un contexte plus propice et le retour, pour notre Département, à une situation financière plus confortable. Nous ne pouvons pas, d'une part, réduire l'entretien des routes départementales et, d'autre part, financer des infrastructures de portée nationale ou internationale.

Somme toute, nous ne prêtons pas spécialement attention à ce dossier qui, depuis deux ou trois ans, est inscrit chaque année à l'ordre du jour et qui n'est assorti d'aucune décision. Il se réduit en tout et pour tout à la signature d'un engagement pris il y a quelques années.

M. TOURON. – Monsieur le Président, ce que je vous ai reproché ce matin est d'avoir utilisé des données chiffrées en les sortant de leur contexte.

M. le PRÉSIDENT. – Voulez-vous dire que vous ne vous prêtez jamais vous-même à ce type de manœuvre, Monsieur Touron ?

M. TOURON. – Je vais utiliser un exemple qui, puisque vous n'êtes pas sot, vous permettra de comprendre rapidement mon propos. Un an après l'installation de D'AUCY à Castelmoron-sur-Lot, la recette fiscale de cette Commune a été multipliée par trois à cinq, du fait du montant très important de la taxe professionnelle qui était alors perçue. Pour autant, cela ne signifiait pas que le Maire de Castelmoron-sur-Lot avait augmenté les impôts. Cette hausse de perception fiscale reflétait essentiellement une nouvelle recette.

M. le PRÉSIDENT. – Pardonnez-moi de vous interrompre. Je rappelle que votre explication reprend exactement mes propos. C'est en tout cas ce que j'ai voulu faire comprendre.

M. TOURON. – Je ne l'avais pas compris ainsi, ce matin. Par ailleurs, à chaque fois que vous citez des références chiffrées, comparant ce que nous avons réalisé à ce que vous allez réaliser, de quoi parlez-vous, sinon de prévisions budgétaires ? Je vous rappelle que le budget consiste en une prévision qui peut être réalisée ou non. Il est donc toujours possible d'y inscrire des sommes phénoménales. Or, lorsque vous vous intéressez à notre investissement, il me semble au contraire que vous vous référez à nos comptes administratifs et que vous prenez en compte ce que nous avons réellement investi lorsque nous détenions la majorité. C'est pourquoi je vous invite, en ce qui concerne ce que vous avez réalisé, de faire référence également aux comptes administratifs. Dans un second temps, nous pourrions alors établir des comparaisons.

Enfin, lorsque vous évoquez notamment la crise, je comprends la teneur de votre propos. Cependant, vous vous trouvez dans la situation où vous dirigez, avec votre majorité, le Lot-et-Garonne. Or « diriger » revient à « choisir », donc à « renoncer ». De fait, les choix que vous effectuez indiquent clairement vos préférences et vous en portez bien entendu la responsabilité. Nous vous laissons vos choix. Nous considérons qu'ils vous appartiennent, comme il m'appartient de ne pas partager votre position. En d'autres termes, j'aurais investi de l'argent pour d'autres besoins si j'avais occupé votre place. C'est pourquoi il me semble que, lorsque vous prenez une décision, c'est-à-dire lorsque vous jouez votre rôle, vous ne devez invoquer rien d'autre que la responsabilité qui est la vôtre. C'est vous, et non l'opposition, qui dirigez le Département.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Touron, je ne partage pas du tout votre point de vue. Autant je ne vous fais pas de procès d'intention, autant je considère qu'il nous appartient de décider sans pour autant oublier que l'opposition a pour rôle d'émettre des propositions.

En outre, j'ai omis de vous dire tout à l'heure à quel point j'ai été choqué par le terme "attaques" que vous avez employé, au prétexte que j'ai fait part de données chiffrées publiques. Vous avez également disqualifié la "méthode" que, selon vous, j'aurais utilisée. Or, Monsieur Touron, c'est ici que j'ai appris cette méthode.

Je me rappellerai toujours la manière dont Monsieur Jean François-Poncet avait détaillé les résultats chiffrés de la Commune de Marmande et de la Communauté de Communes du Pays Marmandais. Je n'oublie pas non plus que ce dossier avait été soigneusement préparé par Monsieur Latchurié que vous connaissez bien. En d'autres termes, il y a eu des orfèvres en la matière, avant que je ne préside cette Assemblée. Pour l'histoire et pour que vous assimiliez bien mon propos, je vous suggère de prendre un peu de distance dans ce domaine.

M. de LAPEYRIÈRE. – Permettez-moi de revenir sur la question du carrefour de Saint-Léger. Je ne milite pas spécialement pour que vous construisiez un rond-point. De plus, j'ai bien noté le travail que vous avez accompli et l'installation du « tourne à gauche ». Cependant, comme vous, j'espérais que cet aménagement rendrait ce site moins dangereux. Malheureusement, je suis obligé de constater que, depuis la mise en place du « tourne à gauche », deux accidents se sont produits. Certes, aucune perte humaine n'est à déplorer, mais ces accidents se sont avérés violents. Si vous me faites l'honneur d'envoyer la Commission à Saint-Léger, je la recevrai et je lui expliquerai les raisons de cette dangerosité.

M. le PRÉSIDENT. – Vous pouvez aller à la rencontre des services. De mon point de vue, cela ne pose aucun problème et j'incite à le faire sans attendre quiconque signale une anomalie.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu un court commentaire. Je comprends que Michel de Lapeyrière éprouve de grosses difficultés à utiliser un « tourne à gauche ».

(Rires)

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur Girardi, pour cette conclusion.

M. GIRARDI. – En réalité, ce n'était que mon introduction.

S'agissant de la LGV, je n'ai pas l'intention de revenir en détail sur ma position, que certains d'entre vous partagent d'ailleurs. Cela dit, je serais aussi favorable à ce que la délibération sur ce point soit extraite de l'ensemble du rapport et qu'elle fasse l'objet d'un vote particulier. J'ai cru comprendre, Monsieur le Président, que telle n'était pas votre volonté. Pourtant, cette façon de procéder présenterait l'avantage de la transparence quant aux votes sur ce dossier. J'ai d'ailleurs cru comprendre que, lors des années précédentes, le vote se déroulait de cette manière.

Par ailleurs, même si nous sommes parvenus à la dernière année durant laquelle nous devons verser une participation financière, je note l'engagement de principe qui a été pris. Je considère aussi, Monsieur le Président, qu'il s'agit d'un engagement de parole. Selon celui-ci, le Département ne financera en rien cette future ligne entre Bordeaux et Toulouse, d'autant plus que le budget qui nous serait demandé à ce titre atteindrait 110 à 120 millions d'euros. Il est à noter par ailleurs qu'un tel montant est sans commune mesure avec les 37 millions d'euros, au tarif actuel, dont il a été question pour la ligne entre Tours et Bordeaux.

Je retiens que cette délibération spécifique restera liée à l'ensemble des autres points du rapport. Dans la mesure où ma position est favorable aux autres dossiers, c'est en ne participant pas au vote que je sanctionnerai la délibération sur la LGV.

M. le PRÉSIDENT. – J'ouvre maintenant le vote sur le rapport complet concernant les infrastructures, c'est-à-dire le rapport 2002. Si vous votez contre ce dossier global, qu'il n'est pas question de scinder maintenant, vous prenez vos responsabilités.

M. GUÉNIN. – Monsieur le Président, puisque le temps du vote est venu, je me propose de justifier le mien. Vous connaissez ma position sur le dossier de la LGV et j'ai entendu vos réponses. Il me semble cependant que nous aurions pu décider aujourd'hui de ne pas verser le solde concernant le règlement des études, puisqu'un moratoire a été posé à propos du financement des travaux. Je ne suis en effet pas favorable à ce projet.

Pour autant, je voterai ce rapport car il comprend les financements des études pour la déviation de Casteljaloux que j'appelle de mes vœux depuis très longtemps. J'en profite pour préciser qu'il ne s'agit que de l'une des deux déviations de Casteljaloux, étant entendu qu'il existe un barreau Nord et un barreau Est, le deuxième faisant l'objet des études mentionnées dans le rapport. Je vous rappelle que, selon les études qui ont été réalisées par les services du Conseil général, cette déviation n'accueillera qu'un camion sur dix qui traversent le centre de Casteljaloux.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE. POUR : 21 ; CONTRE : 14 ; NON PARTICIPATION AU VOTE : 5. (cf. résultats du scrutin à main levée p.106).

RAPPORT N 2003

INFRASTRUCTURES, RESEAUX CYCLABLE ET NAVIGABLE

M. le PRÉSIDENT. – Les autres dossiers sont de nature plutôt technique. Sauf question spécifique, je les sou mets à vos suffrages.

M. LORENZON. – Monsieur le Président, nous sommes impatients que soient réalisés les travaux de franchissement de l'écluse de Saint-Vite et du barrage de Fumel.

M. le PRÉSIDENT. – Sans doute n'êtes-vous pas aussi impatient que je le suis.

M. LORENZON. – Si, pour l'instant, nous pouvons évoquer une réussite au sujet de la remise en navigation, à la fois pour la Baïse et sur le canal, force est de constater qu'aucune intervention n'est entreprise sur le Lot. En l'occurrence, tant que la liaison avec le Département du Lot ne sera pas établie, le projet n'avancera pas. Nous sommes donc dans cette impatience.

M. BORIE. – Je partage évidemment la position ci-dessus exprimée par Jean-Pierre Lorenzon. Comme je l'avais expliqué l'an passé, le propriétaire de l'écluse de Saint-Vite ayant changé, le dossier devrait maintenant évoluer rapidement. Nous avons affaire maintenant à une personne qui s'associe à notre réflexion et qui nous facilitera le travail sur ce dossier qui, en effet, a été longtemps bloqué à la fois par l'ancien propriétaire et du fait des finances départementales. Maintenant, nous disposons de crédits qui peuvent être ouverts à cet effet. Naturellement, nous allons faire tout ce qui est possible pour que le dossier progresse.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lorenzon, c'est un dossier que je connais particulièrement bien. Je voudrais préciser aussi à quel point nous y sommes attachés, ainsi que Daniel Borie le rappelle assez souvent. De surcroît, nous avons organisé un bon nombre de réunions, y compris avec les propriétaires. Déjà, la subvention la plus importante, parmi celles que nous avons obtenues, a été

en lien avec le fait de diminuer l'investissement, celui-ci étant passé de 8 millions d'euros à moins de 4 millions d'euros. Cette baisse a été possible grâce aux recherches et études qui ont été successivement menées. Je tiens donc à saluer le service des routes, notamment pour ce travail accompli, mais aussi pour les autres dossiers traités. Nos agents recherchent en effet les nouvelles technologies qui, à coût équivalent, nous permettent de réaliser des aménagements intéressants. C'est ainsi que nous utilisons par exemple des nouveaux goudrons et que, d'une façon générale, nous parvenons à faire plus avec moins. C'est une très bonne surprise même si je considère que nous n'avons pas le choix.

J'entends votre impatience, mais il conviendrait que vous nous disiez si vous êtes prêts à soutenir un projet d'investissement qui reste important même si le montant en a été diminué, de 8 millions d'euros à un peu moins de 4 millions d'euros. Pour autant, avant d'envisager l'écluse de Saint-Vite, il convient de passer le barrage de Fumel, même si cet autre projet engage un coût financier particulièrement important, c'est-à-dire plus d'une quinzaine de millions d'euros. Êtes-vous prêts, par conséquent, à soutenir ces investissements, sans compter les soutiens de l'État et de l'Europe que nous attendons depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis 2002.

M. LORENZON. – Mieux vaudrait, en effet, le soutien de l'État et de l'Europe.

M. le PRÉSIDENT. – Une nouvelle fois, Monsieur Lorenzon, vous faites preuve du bon sens qui vous caractérise. En effet, je vous rappelle que les investissements ont été réalisés avec des subventionnements importants, même si les dérives des coûts ont proportionnellement diminué le montant des subventions qui, finalement, se sont révélées moins élevées que ce qui avait été budgété initialement.

Cela dit, j'ouvre entre nous une réflexion de gestionnaires : compte tenu de l'enjeu, avons-nous aujourd'hui la capacité et la volonté de consacrer entre 10 et 12 millions d'euros à un autofinancement, dans l'objectif de réaliser deux écluses. Je crains que la nécessité d'un tel chantier ne soit pas tout à fait comprise par les Lot-et-Garonnais, lesquels comprennent en revanche l'utilité d'une déviation à Casteljaloux et à Saint-Sylvestre-sur-Lot. Si vous vous penchez sur les dossiers mis en parallèle, vous en déduirez probablement que le choix ne sera certainement pas fait en faveur des écluses. C'est justement pour cette raison que nous nous battons systématiquement et que nous avons inscrit ce projet dans le contrat de plan État-Région, afin qu'il aboutisse. Il faut dire que, malheureusement, le dossier relatif à la navigation est affecté, dans le Lot, par la non-réalisation de ces investissements.

M. TOURON. – À titre personnel, avant même d'avoir consulté mes collègues, je déclare que je soutiendrai ce projet, justement au motif que « diriger », c'est « choisir ». Je rappelle à l'Assemblée ici réunie, en particulier aux plus jeunes d'entre nous, qu'en 1994, nous n'avons pas inauguré les travaux ni la remise en navigation de la Baïse, parce que les agriculteurs menaçaient de couler tous les bateaux qui auraient emprunté ce cours d'eau. Cependant, aujourd'hui, qui remet en cause la navigation et l'intérêt de la navigation sur la Baïse ? Je fais le même pari et je suis optimiste quant à ce qui est possible dans le Lot, estimant que ce qui a été possible dans notre Département devrait l'être ailleurs. En effet, en amont, le Département du Lot a réalisé des travaux qui démontrent les avantages de la navigation.

Il serait donc dommage de réduire notre projet de navigation à une animation visant à amuser quelques promeneurs, en occultant l'intérêt économique que cache ce projet, ainsi que tout ce qu'il apportera. C'est pourquoi je le soutiens et, à titre personnel, j'accepte de dire qu'il faudra peut-être faire un choix, avec une autre dépense.

M. le PRÉSIDENT. – “Avec une autre dépense », bien sûr, mais surtout avec un endettement qui baisse en même temps.

M. MERLY. – La navigation fait partie des grands projets structurants pour le Lot-et-Garonne. Nous l'avons largement soutenue, sachant que cette activité a été aussi largement attaquée. Je reste convaincu qu'il s'agissait d'un bon projet pour notre Département et son tourisme. Cela dit, Monsieur le Président, je ne suis pas certain que vous l'ayez vous-même porté avec toute l'énergie nécessaire. Je pense même que votre défection a considérablement ralenti ce dossier. Je le regrette car, à Villeneuve-sur-Lot et en amont de Villeneuve-sur-Lot, beaucoup de secteurs auraient profité de cette réalisation. Force est de constater que le manque de continuité du réseau les laisse aujourd'hui en souffrance.

C'est pourquoi nous soutiendrons ce projet. C'était aussi un choix mais, au stade actuel et au regard des sommes qui ont été investies, personne ne comprendrait que nous ne menions pas le projet à son terme.

M. le PRÉSIDENT. – Lorsque vous affirmez que je n'ai pas soutenu le projet, faites-vous allusion à la période précédant mon arrivée à la Présidence ou à aujourd'hui ?

M. MERLY. – Votre désengagement, auparavant, était évident.

M. le PRÉSIDENT. – Ma vie politique n'avait pas encore commencé quand le projet a été lancé. Vous ne pouvez donc pas porter une telle accusation.

M. MERLY. – Je ne parlais pas de vous en particulier. Je faisais allusion au fait que ce projet a été largement débattu et caricaturé dans cette enceinte. Je voulais surtout dire que je ne suis pas certain que, en tant que Président du Conseil général, vous l'ayez porté avec beaucoup d'enthousiasme.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Dans tous les cas, ici, nous avons toujours soutenu ce dossier. En effet, il s'est révélé coûteux et il a relevé d'un choix. Les conséquences économiques, certes, ne sont pas neutres en termes d'attractivité. Cependant, si nous établissons une comparaison entre l'investissement et la traduction, d'autres projets se sont révélés moins onéreux, mais ont porté beaucoup plus de fruits, par exemple dans le domaine du tourisme.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. le PRÉSIDENT. – Je laisse la parole au Président de la Commission qui, comme il sait le faire, va procéder à une présentation synthétique.

M. BILIRIT. – Bien sûr, Monsieur le Président. Mes présentations sont toujours synthétiques. Avant les dossiers proprement dits, je me propose de porter à votre connaissance quelques éléments conjoncturels et vous rappeler notamment que le chiffre d'affaires de 2013, cumulé et déclaré par les entreprises dont le siège se trouve en Lot-et-Garonne, est légèrement supérieur à 12,5 milliards d'euros, soit une augmentation de presque 0,5 % par rapport à l'année précédente. Simultanément, le chiffre d'affaires à l'exportation a augmenté de 2,4 % par rapport à 2012, pour un montant de 841 millions d'euros en 2012.

L'observatoire des créations d'entreprise a annoncé, au titre de l'année 2013, une légère hausse du nombre de création d'entreprises en Lot-et-Garonne, auto-entrepreneurs inclus, c'est-à-dire à hauteur de 2,1 % par rapport à l'année 2012. Inversement, le nombre de jugements d'ouverture en liquidation judiciaire affiche une légère baisse, de 1,1 %, par rapport à 2012. Ceux-ci ont été au nombre de 186. En revanche, le nombre de jugements d'ouverture en redressement judiciaire est en forte augmentation, ayant atteint 103 au titre de l'année 2013.

Au 31 décembre 2013, nous comptons 25 380 demandeurs d'emploi, soit une hausse de 5,3 % sur un an. Le Lot-et-Garonne se situe malgré tout en dessous de l'évolution constatée au niveau régional (6,2 %), ainsi qu'au niveau national (6,1 %). Notons que le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans a diminué de 1,1 % dans notre Département, entre 2012 et 2013. Par ailleurs, le taux de chômage en Lot-et-Garonne, au troisième trimestre 2013, s'élevait à 10,9 % de la population active, c'est-à-dire qu'il était plus élevé que celui de l'Aquitaine (10,4 %) et que celui de la France (10,5 %). L'augmentation du taux de chômage constatée en un an en Lot-et-Garonne a été de 0,4 %, c'est-à-dire inférieure à celle de l'Aquitaine (0,5 %) et de la France (0,6 %).

S'agissant du tourisme, les sept postes de comptage installés sur la voie verte ont révélé que la fréquentation en 2013 avait diminué par rapport à l'année précédente. Il en est de même en navigation dont la baisse a été assez importante, en lien avec les aléas climatiques catastrophiques que nous avons subis. En hôtellerie, l'année 2013 marque une hausse de la fréquentation d'environ 3 %, tandis que le nombre de nuitées d'étrangers a augmenté de 68 %.

Lors de cette session, les membres de la Commission sont appelés à présenter neuf rapports, dont un sur l'aménagement numérique. Le premier rapport, qui porte sur les objectifs et actions de l'exercice 2014, mettra en évidence les choix de la Commission et leurs modalités de mise en œuvre. Vous pourrez alors constater que certaines opérations sont reconduites et que d'autres sont nouvelles. Quoi qu'il en soit, elles sont toutes conformes à la nécessaire maîtrise budgétaire, de sorte que le montant des crédits sollicités par la Commission est réduit de 4 % cette année par rapport au budget primitif qui avait été voté en 2013. Notons par ailleurs une augmentation sensible des dépenses liées à l'aménagement numérique, du fait de la prise en charge de la participation statutaire du Département au fonctionnement du syndicat mixte qui a été créé il y a quelques semaines. Pour le fonctionnement, nous prévoyons un budget de 150 000 euros, ainsi que le financement des premières actions menées par ce syndicat, à hauteur de 1,3 million d'euros.

Quatre autres rapports portent sur le développement économique, deux sur l'action départementale en faveur du tourisme et un sur la politique d'aménagement numérique. Vous prendrez ainsi connaissance d'une action majeure inhérente au développement économique, puisqu'il vous sera proposé de lancer la procédure visant à renouveler la délégation des services publics afférents au technopôle Agropole. Vous pourrez constater que l'évaluation préalable, qui a été menée par un cabinet extérieur, démontre sa réussite. Il vous sera également proposé de lancer un deuxième appel à projet de type Cluster, ainsi que Monsieur le Président l'a évoqué ce matin. Dans la prolongation de l'appel qui avait été lancé en 2011, le Conseil général a pu constater que les acteurs des entreprises en recherche d'information étaient disposés à s'impliquer dans des projets collaboratifs. Je vous rappelle ainsi que quatre projets ont bénéficié du label du Conseil général. Fort de ce succès, je considère que l'économie départementale doit profiter autant que possible de cet esprit partenarial. Il nous semble donc opportun de stimuler l'émergence de nouvelles opérations de ce type.

Enfin, le vote d'une convention-cadre avec l'association régionale Cap Métiers sera proposé. Je vous rappelle que le Conseil général soutient les initiatives axées sur la découverte des formations professionnelles et des débouchés en entreprises, ce à travers le dispositif de soutien aux actions de formation et d'emploi. Toutefois, il s'avère important de compléter cette action en ciblant spécifiquement les jeunes, afin de faciliter leurs connaissances vis-à-vis de différents métiers qui, souvent, sont ignorés. Dans cet esprit, Cap Métiers mettra à notre disposition des moyens de sensibilisation supplémentaires.

Dans le domaine du tourisme, le premier rapport concernera la cession des terrains sur lesquels la résidence de tourisme, jouxtant le Parc Walibi, doit être édiflée. Le transfert de propriété, du Département vers la société missionnée pour la construction, a constitué une étape fondamentale de ce projet extrêmement important pour le Lot-et-Garonne. Ce rapport comporte également un point sur l'étude en vue du prochain schéma touristique. Pour rappel, nous avons missionné, en juin 2013, le cabinet Protourisme pour l'élaboration d'un nouveau schéma. Il avait alors prévu une phase préalable d'évaluation du schéma en vigueur jusqu'en 2013. Vous pourrez prendre connaissance des résultats de la première phase de l'étude, c'est-à-dire le bilan du schéma qui a été déployé durant les années 2008 à 2013. Une nouvelle stratégie vous sera proposée lors d'une prochaine session. Il vous sera aussi proposé d'émettre un avis au projet de modification statutaire de la Société anonyme d'économie mixte de gestion du parc des expositions à Agen, sachant que le Département en est membre.

Le rapport relatif à l'aménagement numérique comporte une feuille de route numérique actualisée, laquelle prend en compte la création désormais du Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique. À travers ce dossier, vous remarquerez que notre ambition relative au déploiement du très haut débit a été revue à la hausse. En effet, la prise en compte du nouveau cadre national correspondant, ainsi que la parution en 2013 d'un nouveau cahier des charges du FSN (Fonds pour la Société Numérique), permettent aujourd'hui d'envisager, grâce à l'effort financier constant des collectivités, un taux de couverture de 70 % des foyers lot-et-garonnais, lesquels seront raccordés au réseau de fibre optique dans les dix prochaines années, contre 60 % initialement estimés. Durant cette même période, les 30 % restants de foyers se verront offrir des solutions de montée en débit, c'est-à-dire en renforcement des réseaux existants, afin que l'amélioration de l'accès au réseau concerne 100 % de la population départementale.

M. de LAPEYRIÈRE. – Monsieur le Président, avant que ne commence l'examen des rapports, je voudrais vous exprimer ma déception. En effet, aucun de ceux-ci ne concerne la modernisation du MIN d'Agen, ne serait-ce qu'un état des lieux. Pourtant, cette modernisation avait été annoncée à grand renfort de presse, comme en témoigne l'article de *Sud Ouest*, paru le 16 février 2013. « Les représentants du Conseil général et de la Sologemin ont visité le MIN, dans l'intention de prendre la mesure de la nécessité de moderniser le site, ce d'ailleurs à quoi entend s'atteler le Conseil général. Si l'Agglomération d'Agen n'a pas encore voté le principe de la modernisation, le projet devait être défini dans le courant de l'année 2013, pour une programmation de travaux dès 2014 ». Ceux-ci étaient supposés durer trois à quatre ans, pour un montant d'environ 10 millions d'euros.

Je cite le journal *Sud Ouest* car, en tant que Conseillers généraux, nous n'avons plus d'accès direct aux informations. En effet, nos délégations nous ont été retirées parce que nous avons dénoncé des malversations électorales de la part de vos représentants, lesquels ont d'ailleurs été sanctionnés par le Tribunal de commerce.

Alors, où en est ce projet de modernisation du MIN ? Voilà dix ans que vous présidez le Syndicat mixte, Monsieur le Président. C'est un anniversaire, mais également le temps du bilan. En dix ans, c'est-à-dire entre 2004 et 2014, qu'avez-vous réalisé ? Quels montants avez-vous investis ? L'inventaire est vite fait : rien n'est à votre actif. Bien sûr, vous avez cautionné les emprunts contractés par la Sologemin pour la réalisation des VRD (Voierie Réseau Divers). Bien sûr, vous avez autorisé Fonroche à poser les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Vous avez même pris la précaution de récupérer, au profit du Syndicat mixte, 30 000 euros issus de locations, alors que ce montant devait revenir à la Sologemin pour l'entretien.

Vous avez également fini par autoriser quelques constructions. Mais que votre cheminement a été long et difficile ! Je me souviens de l'exaspération de la Satar lorsqu'elle avait besoin d'obtenir son AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) qui conditionnait son développement. Cette société avait même fini par menacer de quitter le MIN. Je me souviens aussi du découragement de la coopérative des Trois Domaines qui, mois après mois, n'obtenait pas son

permis d'extension alors que ses besoins étaient urgents. Je me souviens de la colère éprouvée par Monsieur Lagarde, venu se plaindre à la Sologemin de l'indécision du Syndicat mixte face à sa demande de construction nouvelle. En outre, plusieurs entreprises attendent, à la porte du MIN, que le Syndicat mixte prenne une décision pour construire ou laisser construire.

Je remercie la Présidente de la Sologemin, Laurence Maïoroff qui, à force de trésors de patience et de diplomatie, a réussi à arrondir les angles et à faire avancer les projets. En dix ans, le Syndicat mixte n'a pas pris une seule initiative visant à développer ce site. Surtout, il n'a engagé aucun investissement, alors qu'il cumule un excédent qui dépasse aujourd'hui 700 000 euros. Il en résulterait, m'a-t-on dit, que l'Agglomération d'Agen s'interrogerait sur le paiement de sa cotisation en 2014.

La seule initiative se résume à cette étude pour la modernisation qui a été décidée en 2010. Elle a été présentée aux élus le 7 octobre 2011. Depuis, il ne s'est rien passé. L'étude n'a jamais été validée. C'est même l'excuse que vous donnez aux entreprises pour justifier votre absence de réponse. « *Il faut attendre de valider l'étude de modernisation.* », répondez-vous. Or c'est de l'initiative du Syndicat mixte d'organiser une réunion avec son partenaire, l'Agglomération d'Agen, pour donner un avis sur cette étude. Qu'attendez-vous pour le faire ? Voilà deux ans et demi que le Syndicat mixte n'a pas trouvé le temps de convoquer cette réunion et, pendant ce temps, les entreprises attendent. De surcroît, certaines d'entre elles n'attendent plus car elles sont parties.

Il est regrettable que vous n'ayez jamais accordé la moindre importance, autre que politique, à ce marché gare que, pourtant, beaucoup de villes nous envient. En effet, il ne s'en compte que 17 en France. Cela est d'autant plus regrettable que cette pépite économique représentait 450 emplois, 125 millions d'euros en chiffre d'affaires, le cinquième pôle d'activité en Lot-et-Garonne et l'occasion de montrer notre savoir-faire.

Au-delà des discours, des incantations, parfois même des leçons, vous aviez à disposition de quoi faire une vitrine de votre efficacité. Vous en aviez le temps puisque dix ans se sont écoulés et que cette période était largement suffisante. Vous aviez tous les pouvoirs. En effet, le Syndicat mixte n'affichait aucune opposition. Le Conseil général était bien sûr acquis à votre cause. Vous aviez de plus un allié de poids avec le Conseil régional, lequel détient la compétence économique. Depuis 2012, vous aviez à vos côtés vos amis du Gouvernement, trois Députés, un Sénateur et un éphémère Ministre, lesquels pouvaient relayer vos demandes. Vous teniez donc l'occasion inespérée de moderniser le MIN d'Agen. Toutes proportions gardées, cette réalisation aurait été comparable aux rénovations des MIN de Bordeaux et Toulouse, lesquelles sont terminées depuis longtemps.

Ici, nous n'avons même pas encore commencé. Bien au contraire, votre action a consisté en des blocages, tergiversations, attentes et hésitations, tout en suscitant l'exaspération des entreprises, en fragilisant le site et en rendant très difficile la position de la Présidente de la Sologemin. Au moment où cette dernière va quitter ses fonctions de Présidente, je tiens à lui rendre un hommage appuyé, pour le travail qu'elle a accompli malgré toutes les difficultés que votre incurie a générées.

M. le PRÉSIDENT. – Bravo, Monsieur de Lapeyrière ! Votre intervention mérite d'être gardée dans les annales. Il n'empêche que la vérité est établie et que nous vous apporterons une réponse.

M. DEZALOS. – Monsieur le Président, je regrette que Monsieur de Lapeyrière ait persillé son propos de beaucoup d'amertume, sans doute en lien avec le fait qu'il ne soit plus présent au sein des instances décisionnelles du Syndicat mixte. J'ai noté aussi le catastrophisme dont son discours a été largement marqué, en particulier à travers sa description de la situation du MIN. Nous avons tous conscience qu'il s'agit d'un outil économique de premier poids. Certes, il convient de le moderniser, mais ce processus de rénovation est déjà en cours. Ainsi, Monsieur de Lapeyrière lui-même a cité un certain nombre d'éléments de modernisation qui sont intervenus dernièrement.

En outre, pour avoir présidé durant un certain temps la Sologemin, ce dernier est bien placé pour connaître les difficultés à solutionner le dossier relatif à l'AOT de la Satar. Or celui-ci a abouti, précisément lorsque Monsieur de Lapeyrière ne faisait plus partie du MIN. L'extension des Trois Domaines, le parking que nous venons de créer et le dossier concernant la société Production 47 dont Monsieur Lagarde est le gérant sont autant de projets qui ont été finalisés et qui assurent le développement du site.

Certes, il existe un projet plus ambitieux en matière de modernisation, lequel consisterait à créer un nouvel espace de confrontation au sein du MIN, c'est-à-dire à mettre en présence des vendeurs et des acheteurs. Sans doute conviendrait-il également de déplacer certains espaces de travail. C'est donc un dossier considérable.

Il n'empêche, Monsieur de Lapeyrière, que nous sommes deux au sein du Syndicat mixte. Comme vous le savez, le Conseil général détient la majorité, à 60 %, sachant que l'Agglomération d'Agen siège pour 40 %. Or il importe que les deux parties soient d'accord. Politiquement, les deux entités se sont exprimées et ont confirmé leur volonté partagée de progresser dans la voie de la modernisation, ainsi que de la traduire au plan budgétaire et concrètement. Ce volet progresse et sera réalisé. Ainsi, les deux Présidents, du Conseil général d'une part, et de l'Agglomération d'autre part, se réuniront très prochainement, sachant qu'à ce stade, nous devons laisser passer les échéances électorales.

En attendant, nous ne pouvons pas vous laisser dire, Monsieur de Lapeyrière, que rien n'a été fait. À cet égard, je cite encore une fois ce dossier d'AOT dont le traitement a duré dix ans et qui a abouti. D'autres dossiers ont également été finalisés et, même s'ils ne relèvent pas du projet plus ambitieux de la modernisation qui nous intéresse tous, ils devraient vous empêcher d'affirmer que le site serait en souffrance. Au contraire, il est en développement et présente un très fort potentiel. En effet, il y a quelques mois, nous nous sommes rendus au MIN de Toulouse afin de repérer ce qu'il convenait de mettre en œuvre à la lumière de cet exemple. Nous avons alors pu mesurer que, riche de près de 30 hectares, ce site représente un potentiel énorme auquel il nous appartient de donner encore plus d'ampleur. Nous le faisons et nous nous apprêtons à le faire encore. Je vous demande un peu de patience. Pour ma part, je suis convaincu que les engagements budgétaires suivront. En tout cas, Raymond Girardi et moi-même, entre autres élus, nous attachons à faire valoir l'intérêt du MIN et des avancées qui se profilent.

D'ici là, pas de pessimisme excessif, je vous en prie ! Et, surtout, pas d'amertume ! Ce n'est pas ainsi que nous réglerons les problèmes.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, il est clair que des affirmations véhémentes ne sont pas pour autant des vérités. Si nous pouvons comprendre que certains considèrent leurs propos comme des vérités, force est de constater que de tels discours ne changent rien à la réalité.

En complément de l'intervention du Président du MIN, je tiens à préciser que le MIN d'Agen se porte bien. Il se porte tellement bien que tous les locaux sont occupés et utilisés. De plus, nous sommes en train de trouver des solutions pour des entreprises ou des groupes de personnes qui souhaitent s'y installer. En d'autres termes, tous les feux sont au vert.

Permettez-moi tout de même un retour en arrière. Il serait en effet utile que Michel de Lapeyrière connaisse l'histoire des MIN, étant entendu qu'il n'y a rien de pire que de parler de ce que l'on ne connaît pas, de relever quelques pans d'histoire et d'écrire un texte au vinaigre, en prenant un ton aigre-doux prétendument naturel. Or la vie n'est pas ainsi faite.

En l'occurrence, les MIN ont été créés il y a une cinquantaine d'années. Ils servaient alors d'approvisionnement pour l'essentiel de tous les besoins, notamment en fruits et légumes, à l'échelle des Départements, notamment vers les magasins de grande distribution. Or, dans les années 80,

cette branche s'est réorganisée à partir de centrales d'achat et a instauré son propre système, s'écartant progressivement des MIN. Par conséquent, au cours des années 85-90, certains MIN ont disparu et l'activité s'est peu à peu effondrée. Siégeant à la fois au Conseil d'administration du MIN et à celui de la Sologemin depuis 1998, l'année de mon élection au Conseil général, je peux témoigner de cette évolution. Or, il y a une dizaine d'années, s'est amorcé le redémarrage des MIN et de leur activité. C'est une dynamique positive.

Pourquoi les MIN de Toulouse et Bordeaux ont-ils construit des projets de développement ? Lorsqu'une activité est à nouveau sur la voie de l'essor économique, ce sont souvent les gros pôles qui sont les premiers à en bénéficier. Autrement dit, dès le début des années 2000, ces grands marchés, tels que Saint-Charles à Perpignan, Châteaurenard, Toulouse, Bordeaux et Rungis pour Paris, ont été relancés. À Agen, le même phénomène a pris un peu plus de temps, le redémarrage ayant été amorcé il y a environ sept ans. Dès que nous avons perçu que notre MIN reprenait quelques couleurs et qu'il recommençait à intéresser des expéditeurs, coopératives et producteurs, le Conseil général et notamment le Président du MIN, Christian Dezalos, ont pris l'initiative de proposer un grand projet de développement selon trois phases. Un cabinet d'études a élaboré trois scénarios possibles et il convient maintenant d'en choisir un. Aujourd'hui, compte tenu de la situation de développement, nous sommes dans cette phase de réflexion sur le montant de l'investissement, soit 10 à 13 millions d'euros. Nous voulons en effet être certains que ce renouveau soit appelé à perdurer avant de consacrer une telle somme à la modernisation du MIN.

Or il semble à ce jour que nous pouvons passer à la phase suivante. Cependant, comme le Président du MIN vient de l'expliquer, il serait bienvenu que le Président de la Communauté d'agglomération d'Agen s'intéresse davantage au MIN. En effet, nous demandons à le rencontrer et ce dernier ne manifeste pas véritablement une euphorie à cette idée, alors qu'il propose par ailleurs des projets d'envergure, l'un à hauteur de 10 millions d'euros, l'autre pour 40 millions d'euros. Force est de constater que ce dernier hésite pourtant à investir 5 millions d'euros pour le MIN.

Il n'en reste pas moins que l'étude est achevée et que les projets de développement sont en place. Il convient que les deux structures qui encadrent le MIN se rencontrent afin de lancer le projet. Cela dit, je considère franchement qu'il aurait été déraisonnable de le faire il y a deux, trois ou quatre ans puisque nous n'avons pas encore la certitude que cette relance d'activité durerait. En outre, lorsque nous gérons des deniers publics, nous devons faire preuve de sagesse et nous assurer que tout euro investi sera assorti d'un retour économique et social positif pour le Département. Je regarde Christian Dezalos et je sais que je prêche un convaincu. Maintenant, le moment est venu de concrétiser la volonté de développer le MIN et ce grand projet.

M. de LAPEYRIÈRE. – Je tiens à préciser à mon ami Dezalos que je n'éprouve aucune amertume à ne plus siéger au MIN. J'y ai participé au titre de la Chambre d'agriculture, laquelle se trouve aujourd'hui entre d'excellentes mains. Si je ressentais une quelconque amertume, ce serait essentiellement parce que j'ai été purement et simplement renvoyé de cette instance par vous, Monsieur le Président, au prétexte que nous avons dénoncé une malversation. Or celle-ci a été sanctionnée par le Tribunal de commerce et, au lieu de nous remercier d'avoir signalé cette anomalie, vous nous avez sanctionnés. Certes, cela suscite en moi une amertume mais, pour le reste, je n'en ai absolument aucune.

S'agissant du problème d'AOT pour la Satar, j'ai bien entendu souffert de ce problème, en tant que Président durant trois ans. Je ne pouvais en effet pas le régler, parce que les délais au-delà desquels l'État pouvait nous réclamer une taxe devaient être épuisés. Nous avons donc été contraints à ce décalage.

Cela dit, je suis incapable de produire un discours tel que ceux qui sont prononcés par Monsieur Girardi et d'autres. Monsieur le Président, je vous demande de me renseigner sur les deux points suivants :

- le montant des investissements en provenance du Syndicat mixte en dix ans ;

- la date de validation par le Syndicat mixte de l'étude de modernisation.
- Ce sont deux demandes précises et je ne vous sollicite pour rien d'autre.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur de Lapeyrière, vous obtiendrez ces éléments lorsque la Commission se réunira, et non lors de cette session. Vous avez répondu. Certains d'entre nous ont évoqué une amertume vous concernant. Pour ma part, je perçois de la rancœur à travers vos propos, mais nous en avons l'habitude. Vous participez de la Commission concernée et rien ne vous empêche de proposer l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

À ce stade, je ne reviendrai pas sur le MIN, puisque les deux interventions, respectivement du Président du MIN et de Raymond Girardi, étaient suffisamment éclairantes et, plus encore, suffisamment posées en comparaison avec le ton aigri que vous avez employé, Monsieur de Lapeyrière. Ces humeurs exprimées ne sont pas bonnes conseillères car, pour ce dossier comme pour beaucoup d'autres, je ne suis pas certain que vous soyez bien placé pour donner des leçons à qui que ce soit. En outre, ce que vous avez affirmé est faux à 90 %. Il ne suffit pas de jouer les procureurs, encore faut-il bien connaître le sujet et s'exprimer en étant le plus proche possible de la vérité.

Quoi qu'il en soit, les MIN sont promis à un avenir. Nous y travaillons, en prenant le temps nécessaire. Trois réunions avec le Président de la Communauté d'agglomération ont été reportées, de sorte que nous sommes conduits à conclure à un manque d'enthousiasme de la part de notre partenaire. Pour notre part, nous sommes engagés dans ce projet, ce d'autant plus que j'ai fait adopter un amendement par la Commission économique du Sénat, dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, dans la perspective d'un examen au début du mois d'avril. J'espère que cet amendement sera voté par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale. Celui-ci vise à exclure les producteurs, installés au sein des MIN et autres marchés physiques de gros en produits agricoles, de la durée minimale de contractualisation de six mois. Je suppose que vous vous souvenez de cette clause de contractualisation, qui a été rédigée à la suite de la loi sur la modernisation agricole et qui a rendu la situation ingérable entre le MIN et les producteurs. Un décret est paru, assouplissant ce cadre. Nous sommes donc en train d'inscrire à la loi l'exclusion des producteurs au sein des MIN, par rapport à cette procédure extrêmement lourde et bureaucratique. C'est donc un message d'espoir que je lance, en direction des MIN et pour une possibilité de meilleur fonctionnement.

RAPPORT N°3002

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET POLITIQUES CONTRACTUELLES : OBJECTIFS ET ACTIONS 2014

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, nous sommes donc finalement en train d'examiner le premier dossier.

Rapporteur: M. BILIRIT. – C'est exact. Nous avons abordé le premier rapport puisque, comme d'habitude, notre Collègue n'a pas été capable de respecter le déroulement de la séance, ni de s'empêcher de faire une interférence. Nous passons maintenant officiellement au rapport 3002, c'est-à-dire sur la politique générale du développement économique, du tourisme et des politiques contractuelles.

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez donc présenté ce rapport à notre Assemblée, en même temps que votre intervention générale.

VOTE : LE RAPPORT 3002 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°3003

POLITIQUE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE, FEUILLE DE ROUTE 2014, CONTRIBUTION STATUTAIRE A LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

Rapporteur: M. BILIRIT

M. le PRÉSIDENT. – J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce dossier ce matin et vous le connaissez bien. Notre contribution s'élève à 1 million d'euros, montant que nous n'attribuons pas au Syndicat d'électrification. Monsieur Merly, comme prévu et conformément à la parole que nous avons donnée, nous affectons cette année cette somme à Lot-et-Garonne Numérique. À partir de l'année prochaine et pendant dix ans, la contribution sera de 2,1 millions d'euros.

M. MERLY. – Le seul point que vous aviez spécifié, Monsieur le Président, était que la suppression de la dotation du Conseil général revêtait un caractère exceptionnel et qu'elle serait revue l'année suivante.

M. le PRÉSIDENT. – Non.

M. MERLY. – J'étais présent lorsque vous avez tenu ce propos, mais peu importe. C'est parce que vous rallumez cette mèche que je me permets de vous rappeler que tel était exactement ce que vous aviez affirmé.

M. le PRÉSIDENT. – La première année, notre contribution était exceptionnelle. Je me souviens aussi de ce que j'ai dit et des discussions qui ont eu lieu au sein du Syndicat. Je me suis même présenté devant le Bureau et j'ai bien précisé que cette dotation servirait au Syndicat numérique et, indirectement, au Syndicat départemental d'électrification. En effet, compte tenu de ses compétences, celui-ci est en capacité de procéder à des déploiements, notamment dans les zones rurales. De manière indirecte, cela représente donc un certain chiffre d'affaires pour le Syndicat d'électrification, c'est-à-dire aussi une manière intelligente d'utiliser une somme qui était affectée à l'électrification, sachant que ce Syndicat n'a pas besoin, aujourd'hui, de nos ressources pour pouvoir fonctionner. En outre, Monsieur le premier vice-Président, je souhaiterais disposer de l'excédent budgétaire de ce Syndicat pour notre Conseil général, et je suppose que de nombreuses collectivités l'apprécieraient tout autant. En tout cas, nous ne mettons pas cette structure en difficulté. En revanche, en l'intégrant au Syndicat départemental numérique, nous nous donnons la possibilité de bénéficier de ses compétences et, indirectement, de contribuer à son financement. Je considère qu'il s'agit d'une belle opération.

M. BILIRIT. – Je souhaite souligner que toutes les Communautés de communes et d'agglomération ont rejoint le Syndicat d'électrification. Il n'en manque qu'une seule, laquelle s'est fait quelque peu tirer l'oreille : la Communauté de communes du Fumélois qui, d'ailleurs tout récemment, a adopté une délibération visant à s'associer au Syndicat.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°3004

ÉLABORATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2014-2020, RAPPORT D'INFORMATION

Rapporteur : M. BILIRIT. – Ce rapport d'étape a une visée essentiellement informative. Nous sommes maintenant en phase d'évaluation et sommes en attente des propositions, sachant qu'un certain nombre de réunions a déjà eu lieu, en présence des membres de la Commission et des opérateurs touristiques.

M. le PRÉSIDENT. – Mon attention est attirée par un point de détail. Le château de Duras n'apparaît pas parmi le panel des sites touristiques. C'est en réalité un oubli dont nous nous sommes rendus compte tardivement. Je vous assure, Madame Dreux, qu'il y figure normalement.

M. BILIRIT. – En effet, les responsables de l'animation culturelle du château ont participé à des réunions, y compris à celles qui ont été consacrées à l'évaluation.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE.

RAPPORT N°3005

CESSION DE PARCELLES SITUEES SUR LA COMMUNE DE ROQUEFORT POUR LE PROJET DE RESIDENCE TOURISTIQUE MANUREVA

Rapporteur : M. BILIRIT. – Ce projet se traduit par la création d'environ 450 lits répartis entre 100 à 105 bungalows qui seront installés en la Commune de Roquefort. Il confortera ainsi le parc de Walibi, de manière à offrir des séjours touristiques, et pas seulement des journées de loisirs.

M. MERLY. – Monsieur le Président, nous pouvons nous féliciter que le parc Walibi se trouve en Lot-et-Garonne, n'est-ce pas ?

M. le PRÉSIDENT. – Nous pouvons nous en féliciter, en effet, mais plus encore du développement de ce site.

M. MERLY. – C'est donc plutôt une bonne chose.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous le confirme, même si je ne comprends pas le sens de votre intervention. Par ailleurs, vous aurez bientôt l'occasion de découvrir d'autres projets d'envergure dans le domaine touristique.

Ce qui vous est ici présenté représente un très beau projet, qui se traduira par 450 lits supplémentaires, mais aussi notamment par un espace dédié aux séminaires. Il renforcera notre capacité d'accueil et notre attractivité. De ce point de vue, il sert tout à fait nos objectifs. Je remercie donc le Président de l'opposition de féliciter la majorité pour sa réussite à travers le développement de cette belle structure.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°3006

TECHNOPOLE AGROPOLE : EVALUATION DU CONTRAT DE DSP 2000-2015 DECISION SUR LE PRINCIPE DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DSP

Rapporteur : M. BILIRIT. – La DSP (Délégation de Service Public) devra être renouvelée en janvier 2015, raison pour laquelle nous procédons actuellement à une évaluation. Le cahier des charges correspondant vous est donc proposé.

M. le PRÉSIDENT. – Il s'agit d'un travail important qui repose sur une réflexion et un dossier majeurs : l'Agropole. Monsieur Merly, avant que vous ne me le rappeliez, je le précise. Le contrat de délégation arrive à son terme. Il est donc temps de dresser le bilan, moyennant un audit, et aussi de réfléchir aux perspectives. Je suppose que nous ne nous contenterons pas d'une simple reconduction, mais que nous saisissons cette occasion pour une diversification ou une évolution.

J'évoquais ce matin Agrinove. Pourquoi ne pas mutualiser les deux structures, de manière à regrouper la filière aval et la filière amont de l'agriculture ? Présentement, je vous fais part à voix haute de ma réflexion personnelle, simplement pour refléter l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons.

Visiblement, ce dossier n'appelle pas d'observations particulières.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N 3007

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, LANCEMENT D'UN DEUXIEME APPEL A PROJETS DE TYPE CLUSTER, MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 9

Rapporteur : M. BILIRIT. – Comme expliqué ce matin, le premier appel à projets s'est traduit par la création de quatre clusters :

- le cluster Éclair, dans le secteur du bâtiment ;
- un cluster visant à développer la filière du bois ;
- La chenille verte ou « les plantes au service des plantes » ;
- le cluster Demain, consacré au végétal à l'intérieur des matériaux plastiques et composites.

Initialement, nous avons pour objectif de réussir à faire travailler ensemble un certain nombre d'opérateurs locaux, éventuellement sous forme de grappes d'entreprises, qu'il s'agisse de centres de formation, de centres de recherche ou d'entreprises proprement dites. Nous avons prévu de les aider en matière d'animation et de communication. Force est de constater que les entreprises sont friandes de ce type de soutien qui, aujourd'hui, leur permet de s'organiser. De fait, nous recevons des demandes similaires dans d'autres secteurs.

Ainsi, un travail est en cours pour toute la filière amont de l'agroalimentaire, focalisé sur les nouvelles technologies de l'agriculture appliquées aux matériels et aux cultures. Ce travail est mené autour du projet Agrinove, étayé par une association créée à cet effet. Celle-ci est présidée par Monsieur LEZER, un industriel installé à Fauillet. Un autre travail vient d'être lancé dans la

perspective d'un cluster dont la thématique est celle de l'image. Il en est de même pour le numérique, ainsi que pour deux ou trois autres secteurs.

Notre intention consiste à accompagner ces branches et filières pour qu'elles s'organisent et se développent. Nous estimons en effet que le développement d'une filière favorise le développement des entreprises. Dès lors que ce principe est acquis, le Département ne peut que tirer bénéfice de toutes ces initiatives.

En revanche, un certain nombre d'obligations s'imposent. Ainsi, un cluster ne saurait se réduire à des seules entreprises, lesquelles doivent s'associer à un centre de recherche et à un centre de formation.

Sachez aussi qu'un travail a été réalisé par la Chambre de commerce, même s'il n'a pas été labellisé, dans le domaine des fruits et légumes. C'est une dynamique qui, probablement, rejoindra les clusters labellisés.

M. le PRÉSIDENT. – C'est un très beau projet, résultat d'un travail mené avec les acteurs économiques et du schéma pour le développement économique qui a été mis sur pied. Cette démarche suscite mon enthousiasme car je constate la façon dont travaillent les entreprises, le plaisir qu'elles prennent à se rencontrer et l'esprit d'ouverture ainsi véhiculé.

À titre d'exemple, je peux citer la nouvelle entreprise, Boalia, qui est localisée à Tonneins et qui a créé un nombre non négligeable d'emplois. Son activité concerne la maison individuelle en bois et, de surcroît, sa direction s'attache à faire travailler les entreprises locales, telles que Steico à Casteljaloux pour l'isolation, Righini pour les menuiseries, etc. De même, le cluster Éclair travaille avec la CIR de Tonneins, entreprise qui utilise également les isolants de la société locale Steico.

C'est donc une dynamique extraordinaire, qui prend systématiquement appui sur une activité de recherche et de développement. À notre modeste niveau, cela correspond à des pôles de compétitivité, tels que celui qui est spécialisé dans l'aéronautique, qui se trouve dans l'Aerospace Valley et qui se réunit ici. J'ai participé à l'une de ces rencontres et à un déjeuner. Ce pôle draine un nombre extraordinaire d'entreprises, lesquelles accèdent d'autant mieux au savoir, à la formation, au marché et, surtout, à l'innovation.

À travers chacun des clusters que nous soutenons, c'est une dizaine ou quinzaine d'entreprises qui sont regroupées. Si nous parvenons à environ dix clusters ainsi constitués, nous serions pleinement satisfaits. Vous remarquez en effet l'incidence que ces groupements d'entreprise peuvent provoquer. Nous sommes ainsi en plein cœur de l'économie circulaire, selon l'expression qui est à la mode aujourd'hui et qui favorise le développement. Le propos ne consiste pas à s'enfermer dans le Lot-et-Garonne mais, au contraire, à utiliser les atouts de notre Département pour gagner en force et mieux vendre à l'extérieur. Je crois que, dans les années à venir, ce superbe projet marquera l'action économique du Lot-et-Garonne.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°3008

**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AQUITAINE CAP METIERS
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 20**

Rapporteur : M. BILIRIT

M. MOGA. – Je souhaiterais poser une question sur ce rapport. L'association Aquitaine Cap Métiers a été créée en 2009 sous l'impulsion du Conseil régional. Elle est responsable d'une mission, soit établir un lien entre tous les publics concernés par l'emploi et la formation, ainsi que déployer un réseau de partenaires entre tous les acteurs de la formation. C'est aussi un espace d'information et de ressources, avec l'objectif de faire découvrir la réalité des métiers au plus près. Cette association est aussi un observatoire des évolutions de l'emploi et de la formation.

Nous ne remettons donc pas en cause l'objet ni l'intérêt du partenariat. Toutefois, je souhaiterais connaître, s'il vous plaît, le coût que représentent le partenariat et les actions à mener, tels que prévus par la convention, pour le Conseil général.

M. BILIRIT. – Jean-Pierre Moga vient d'explicitier les missions d'Aquitaine Cap Métiers qui, pour l'essentiel, œuvre pour la découverte des métiers à travers des expositions. Elle met des coups de projecteurs sur certaines filières professionnelles. En outre, elle ouvre une offre de parcours éducatifs au sein des établissements scolaires du Département. Aquitaine Cap Métiers est financée par la Région et aucunement par le Conseil général.

Nous tâchons de travailler avec l'ensemble des agences régionales, de manière à ce qu'elles ne restent pas cantonnées à Bordeaux et qu'elles essaient leur travail sur les différents Départements. Les conventions nous permettent ainsi de les accueillir en fonction des événements. Cela dit, si nous éprouvons un besoin particulier et sollicitons une agence régionale pour mettre en place une action précise, nous passerions certainement par une convention assortie d'une clause financière. Or ce type de demande dépasse le cadre de leurs missions générales.

Sachez qu'en Lot-et-Garonne et dans le Marmandais, ces agences ont déployé une action mettant en exergue tous les métiers de l'aéronautique. De plus, elles mènent actuellement une réflexion pour promouvoir d'autres secteurs d'activité dans l'Agenais.

Je profite pour rappeler que nous avons décidé, plutôt que de favoriser nous-mêmes l'émergence de nouvelles agences similaires, de travailler avec ces agences régionales qui offrent un gage d'efficacité. En effet, nous profitons de leurs compétences avérées qui, certes, dans certains cas comme avec l'agence du développement industriel, nous conduisent à verser une participation d'environ 20 000 euros. Celle-ci est justifiée en raison de l'apport qui est beaucoup plus important de la part de ces agences que si nous déployions nous-mêmes de tels programmes. Je vous précise à nouveau que, pour Aquitaine Cap Métiers, notre participation financière est nulle.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 3009
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS D'AGEN –
MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : M. BILIRIT. – Ce dossier porte sur un changement dans le capital, sachant que le Conseil général n'entre en ligne de compte dans ce capital qu'à hauteur de 1 % de ce capital.

M. DRAPÉ. – Je vous fais part d'une modification, puisque la Caisse des dépôts a tenu à respecter sa participation de 10 %. L'Assemblée générale délibérante a donc été annulée et reportée au 18 mars 2014. La répartition des parts est donc différente. Cette évolution est sans importance à mes yeux, mais je tenais à vous la signaler.

M. le PRÉSIDENT. – Il est vrai que nous ne disposons pas d'information à ce sujet. Cela étant, cette évolution de la répartition des parts ne changera rien fondamentalement. Je vous invite donc à me donner mandat pour que je sois signataire, hormis dans l'hypothèse d'un problème particulier dont je vous saisisrai ultérieurement. À défaut de délibérer, nous risquerions d'être confrontés à des difficultés de fonctionnement.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMISSION ÉDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

M. FERULLO. – Monsieur le Président, si vous le permettez, je me propose de livrer à votre attention quelques éléments d'information concernant les programmes d'intervention dans les collèges. Comme vous le savez, depuis cinq ou six ans, le Département a fourni des efforts considérables pour équiper les collèges en matériel informatique. Il en résulte que cet équipement, dans notre Département, est supérieur à la moyenne nationale. Il était important que je le souligne à nouveau.

La compétence de la maintenance informatique a été transférée aux Départements du fait de la loi du 8 juillet 2013. Il convient par conséquent que nous nous dotions des moyens nécessaires pour exercer cette compétence. À cet effet, le Département a recruté une personne sous contrat d'avenir qui interviendra en appui des agents techniques des collèges formés aux techniques de dépannage. Si nécessaire, après négociation avec le Rectorat, cette équipe sera étoffée. Parallèlement, nous poursuivons la mise à niveau du câblage informatique dans les collèges.

S'agissant de la restauration scolaire, je vous rappelle que le Conseil général a décidé de favoriser l'introduction de produits frais et éventuellement bio dans les collèges. Des études ont été menées dans tous ces établissements, afin de dresser l'état des lieux et de former le personnel. Cette action sera poursuivie dans l'objectif de créer et animer un groupement d'achat de produits frais locaux : viande, volailles, fruits et légumes.

Je n'évoquerai que succinctement la démarche de co-éducation qui est inscrite dans la loi de refondation de l'école. En effet, nous l'avons déjà abordée à l'occasion de la DM 2, en novembre 2013. Les travaux sont en cours et nous réfléchissons à un nouveau projet éducatif départemental, pour que les interventions du Conseil général soient plus pertinentes et efficaces.

Par ailleurs, nous avons souhaité participer à la célébration du centenaire de la guerre de 14-18, avec une exposition virtuelle d'objets collectés dans les familles, à l'initiative des jeunes Conseillers généraux, et la réalisation d'un spectacle avec les chorales des collèges, à partir d'un répertoire de chants rappelant la période de la grande guerre et des grands conflits européens, dans la continuité pédagogique du projet « Les collégiens au cœur de l'orchestre » qui avait été conduit l'année dernière.

La rénovation des établissements scolaires est poursuivie, avec l'achèvement du septième programme, c'est-à-dire la livraison, au début de cette année, de l'extension du collège Daniel Castaing au Mas-d'Agenais, ainsi que de la rénovation des locaux du collège Didier Lamoulié à Miramont-de-Guyenne, soit deux belles réalisations. Nous débutons cette année le huitième programme, avec la mise en accessibilité du collège Germillac à Tonneins et la rénovation du bâtiment administratif du collège que nous avons évoqué ce matin, à la suite de l'intervention de Pierre Chollet. Je vous rappelle que le collège Germillac a été choisi pour une mise en accessibilité totale. Il en est de même pour le collège Jean Moulin, situé dans la ZAP de Marmande, qui a aussi été sélectionné pour une accessibilité totale et qui, de plus, est actuellement dans la deuxième tranche de sa rénovation. Les travaux devraient être livrés en été 2014, sachant que la troisième tranche suivra. Parallèlement, nous lançons des études relatives à la troisième tranche de la rénovation du collège Jean Boucheron à Castillonnès.

S'agissant des transports scolaires, nous transférerons en septembre 2014 la compétence à la Communauté d'agglomération villeneuvoise. À la rentrée prochaine, quatre autorités organisatrices assureront les transports scolaires : les trois Communautés d'agglomération et le Département. Il appartient alors à chacune d'entre elles de prévoir, comme elle le souhaite, le renouvellement du marché qui sera à échéance en septembre 2015. Pour le Département, l'organisation du réseau de transports scolaires est sensiblement modifiée, puisque plus de 25 % des lignes auront été transférées, de sorte qu'elles ne seront plus à notre charge. Nous avons prévu une assistance à maîtrise d'ouvrage pour redéfinir l'architecture du nouveau réseau, lequel reste à la charge du Département. Il est à noter que, depuis le début de cette année, nous avons mis en place un service d'information et d'alerte aux familles par SMS. Expérimenté lors des dernières intempéries, ce dispositif s'est avéré efficace puisque 92 % des familles concernées ont pu être contactées dans les plus brefs délais.

Voilà les quelques points sur lesquels j'ai souhaité attirer votre attention. Des compléments d'information vous sont apportés dans les dossiers qui vous sont proposés.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. S'il n'y a pas d'observation, nous pouvons maintenant examiner les rapports.

RAPPORT N°5002/6003/9005

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES INTERVENTIONS DÉPARTEMENTALES

Rapporteur : M. FERULLO. – En quelques mots, je pourrais revenir sur ce point si vous le souhaitez.

M. le PRÉSIDENT. – Il me semble toutefois que vous l'avez déjà correctement exposé. De plus, il ne s'agit que de la reconduction de ce que vous connaissez déjà. S'il n'y a pas d'intervention, nous pouvons procéder au vote.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°5003/2004

TRANSPORTS INTERURBAINS DE VOYAGEURS ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : M. FERULLO. – Je me propose d'intervenir sur les transports scolaires, sachant que Patrick Cassany prendra peut-être la suite à propos des transports interurbains. Pour les transports scolaires en 2014, nous avons prévu une dépense annuelle de 14,7 millions d'euros, dont 10 millions d'euros seront affectés à des lignes qui restent à la charge du Département.

Nous notons, en 2014 et par rapport au réalisé de 2013, une augmentation de 3,78 %, imputable aux obligations et mesures nouvelles, lesquelles s'ajoutent au respect des obligations contractuelles, c'est-à-dire à la revalorisation annuelle qui figure au contrat signé, soit un montant de 50 000 euros. Je vous signale aussi le relèvement du taux de TVA qui passe de 7 à 10 % et qui nous impacte à hauteur de 300 000 euros. De même, la réforme des rythmes scolaires coûtera 120 000 euros au Département dès la rentrée de 2014. Par ailleurs, le nouveau réseau, avec assistance à maîtrise d'ouvrage, représentera une dépense de 50 000 euros.

M. PARAILLOUS. – Monsieur le Président, je souhaite me joindre aux remerciements et félicitations qui, lors de la dernière réunion de Commission, ont été adressés à tout le personnel. Le travail effectué dans le champ des transports scolaires s'est en effet révélé remarquable, en dépit du fait que ce dossier est extrêmement difficile et délicat. De plus, la gratuité n'a pas contribué à simplifier le système et c'est sans doute pour cette raison, en plus des considérations financières, que plusieurs Départements y ont renoncé.

Par ailleurs, ce qui me fait « tousser » dans ce dossier est, une fois de plus, le paragraphe qui cautionne la réforme, c'est-à-dire la soi-disant « refondation de l'école ». Monsieur le Président, vous souriez, mais je vous assure de ma sincérité. Personnellement, je considère que cette réforme est intrinsèquement mauvaise. J'avais beaucoup à dire précédemment, de sorte que je m'attendais à ce que la notion de « refondation de l'école » invite à en reprendre les fondements ou les fondations, réalités qui nous semblent consistantes, à nous qui sommes des terriens. Or nous nous apercevons que, au lieu de s'attaquer aux fondamentaux, ce sont plutôt des opérations de bricolage qui ont été privilégiées. On ne daigne pas s'occuper de la maîtrise de la langue, alors que celle-ci est essentielle et le sera encore, en particulier lorsque les jeunes s'adresseront demain à une entreprise ou écriront une lettre de motivation. Seront-ils capables de la rédiger ? Je ne vois pas en quoi la refondation et les programmes actuels seraient en mesure de leur faire faire un pas supplémentaire. De surcroît, il n'existe pas un journal, pas un magazine, qui ne dénonce pas ce fait de société. Nous ne savons plus écrire. Nous ne savons plus compter. Cette situation est tragique mais, en face, qu'est-il fait ?

Ce n'est pas du point de vue des rythmes scolaires que le bât blesse. Après tout, certains sont favorables à l'idée de faire revenir les adolescents au collège le mercredi matin, tandis que d'autres y sont opposés. Alors, pourquoi pas ? Cependant, il est temps d'agir avec sérieux et de ne pas se livrer à du simple bricolage. Ainsi, récemment, d'aucuns se félicitaient d'une activité cirque. Certes, la rue du cirque est à la mode, mais ce n'est tout de même pas un tel programme qui, demain, permettra aux jeunes d'avoir un niveau scolaire correct.

M. le PRÉSIDENT. – Le cirque ne figure pas dans les programmes scolaires.

M. PARAILLOUS. – Je vous assure que cette activité en fait partie, en l'occurrence l'après-midi.

M. le PRÉSIDENT. – S'il vous plaît, ne mélangez pas tout.

M. PARAILLOUS. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, ce que nous trouvons et ce que nous avons sous la main relève véritablement du bricolage. Cela dit, ce n'est pas parce que certains, ici, dont Jacques Bilirrit, essaient de me clouer le bec que je manque d'arguments. Je note aussi qu'il est devenu d'usage de croire que, dès lors que le débat porte sur l'enseignement, chacun est habilité à s'en mêler. Pour ma part, je considère que la réforme actuelle est intrinsèquement mauvaise et je suis convaincu que tout ce qui y participe, de près ou de loin, mérite d'être condamné. En conclusion, je vous annonce que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. BILIRIT. – Justement, mon propos ne portait pas sur le temps scolaire, donc pas non plus sur le temps d'enseignement, mais sur le temps périscolaire. De plus, je vous rappelle que personne n'est habilité, hormis les enseignants eux-mêmes, d'intervenir sur les programmes enseignés. Ce n'était donc pas notre instance qui pouvait accueillir ce type de discours.

M. le PRÉSIDENT. – Je suggère que nous évitions de lancer des polémiques à cette heure. Monsieur Paraillois, je voudrais saluer aussi le travail des agents qui, en effet, ont le sens du service, ainsi que ce qui a été accompli par le vice-Président, Christian Ferullo. Ce dernier suit ce service avec beaucoup de professionnalisme, ce pourquoi je le remercie très sincèrement.

J'ajouterai simplement un mot à propos de la refondation de l'école. Tout d'abord, ce terme, « refondation », a été choisi à bon escient parce que le besoin en est avéré. Vous avez fait le constat de la situation de l'éducation. Du reste, c'est à l'échelon international que la France recule depuis plus de dix ans. Autrement dit, il y a longtemps que la récession est amorcée. À qui la faute ?

Quoi qu'il en soit, le consensus est établi sur le diagnostic et il est vrai que le principe de la semaine de quatre jours, d'emblée, était une bêtise phénoménale. Je vous rappelle, Monsieur Merly, que c'est le Gouvernement que vous souteniez qui l'a instaurée. Je ne tiens pas à ouvrir une polémique à ce sujet, d'autant plus que cette semaine de quatre jours est considérée, de façon unanime, comme une erreur. Chacun estime qu'il aurait fallu revenir en arrière et, de surcroît, tous les pédagogues estiment que les cinq matinées d'enseignement sont profitables pour les enfants. S'agissant des programmes, une concertation est en cours afin que les apprentissages de base soient assurés.

Pour autant, cette réforme vise avant tout un meilleur encadrement des enfants par davantage d'enseignants, alors que des postes ont été supprimés au cours des dernières années. Il faudra aussi mieux les former, sachant qu'un véritable scandale entoure la formation des enseignants. Je ne peux pas dire que leur parcours a été rabaissé, puisqu'il a été carrément supprimé. Il est tout de même extraordinaire que, dans le domaine de la pédagogie, avec toute la complexité qui le caractérise, il n'y ait plus de formation. Sous prétexte qu'il a suivi des études, un jeune est maintenant propulsé dans une classe où il faut qu'il se débrouille.

Dans le cadre de cette réforme, les rythmes scolaires représentent aussi un volet essentiel. S'ajoute la question du temps périscolaire qui, que l'on y soit opposé ou favorable, permet d'ouvrir les enfants au monde à travers différentes activités. La notion d'école numérique, aussi, est essentielle car, que l'on en approuve le principe ou non, la vie de la société passe par ce canal et il est impératif que nos enfants y soient familiarisés. Certes, ils ont une aisance naturelle vis-à-vis des outils informatiques, encore faut-il qu'ils puissent les maîtriser. C'est pourquoi l'investissement de l'école est important.

Pour toutes ces raisons, la réforme actuelle porte très bien son nom de « refondation ». Voilà ce que je voulais ajouter en conclusion au débat. Cela dit, Monsieur Paraillois, dans ma grandeur d'âme, je vous laisse prendre la parole et intervenir puisque vous le souhaitez.

M. PARAILLOUS. – Je vous remercie, Monsieur le Président. À vrai dire, nous aurions de quoi prolonger le débat jusqu'à 21 heures. Or je ne vous dirai pas tout le mal que je pense de l'enseignement, ni les méfaits qui ont été commis par les IUFM. Mieux vaudrait sans doute un tutorat

par des professeurs expérimentés, étant entendu que cette piste mériterait elle aussi un débat, plutôt que d'apprendre une idéologie pédagogique. Il serait également opportun de s'interroger sur l'intérêt des méthodes utilisées, plutôt que de se lancer tête baissée, après avoir bousculé tous les rythmes. Il est bien temps, maintenant, de se demander comment les fondamentaux pourront être enseignés ! Je vous prie de m'excuser d'avoir ajouté ce commentaire.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous en prie. Merci. Je note que les rapports sont adoptés, avec l'abstention de l'opposition.

VOTE : Le rapport 5003/2004 est adopté. Pour : 25 (Majorité départementale) ; Abstention : 15 (Opposition).

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT N°6002

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : M. BATAILLE. – En préambule, je vous présente les excuses de Madame Claire Pasut, vice-Présidente en charge de la Commission, aujourd'hui absente.

La culture ne doit pas être un luxe. C'est une expérience collective qui nous offre de l'opportunisme, du rêve, de l'émancipation et tant d'autres choses. Le Département a une part de responsabilité dans son développement, dans ses évolutions et dans son financement. Il est important que nous soyons des bâtisseurs et des partenaires avec nos acteurs culturels.

Nous devons, ensemble, être fiers des initiatives culturelles sur notre Département. Nous avons des richesses. À nous de mieux les défendre, de mieux les valoriser, de mieux les soutenir, car la culture participe activement à l'attractivité du Lot-et-Garonne.

Pendant que d'autres Départements diminuent le budget de la culture, celui du Lot-et-Garonne vous propose de maintenir le budget culturel, sans négliger la rigueur, et de mieux évaluer l'impact de nos partenariats. Le schéma culturel nous aide à avoir une lecture de projet et à sortir de la notion de guichet. Le budget 2014 nous permettra de poursuivre ces actions.

Le Conseil général a lancé en 2009 la numérisation de l'état civil ancien, qui porte sur la période du XVI^e siècle à 1902, en votant une autorisation de programme de 280 000 euros. Cette opération est en cours d'achèvement, avec plus d'un million d'images déjà en ligne sur le site des archives départementales, et 500 000 images supplémentaires pour les mois prochains. Les internautes et les généalogistes soulignent la qualité de cette réalisation. La facilité d'accès aux documents et la qualité de visualisation à l'écran ne se retrouvent pas dans tous les autres Départements. Elles résultent des choix initialement posés par la collectivité.

Ces images s'ajoutent aux autres ressources déjà disponibles sur le site des Archives et couvrant l'ensemble des Communes du Département :

- recensements de la population de 1836 à 1911 ;
- planches de cadastre de la période napoléonienne ;

- cartes postales anciennes ;
- notes historiques sur les anciennes paroisses.

Cet accès est gratuit, à destination de vous, mes chers Collègues, des associations, et de tout habitant intéressé par l'histoire et le patrimoine de notre Département. Cela génère des consultations en constante progression. En effet, 1,5 million de pages ont été vues par les internautes en 2013. Nous pouvons donc être fiers de ce grand chantier de numérisation, lequel sera enrichi en 2014, à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, à hauteur de 100 000 pages concernant les registres matricules militaires des soldats lot-et-garonnais engagés dans ce conflit.

Pour continuer à valoriser notre patrimoine, nous avons initié la réalisation d'un numéro hors-série intitulé « Le Lot-et-Garonne en 101 sites et monuments ». Cette publication est appuyée sur le savoir-faire de la revue *Le Festin* et sera un excellent vecteur de promotion du patrimoine lot-et-garonnais. La parution de cet ouvrage est prévue pour le mois de juin. Il s'agit de broser le portrait du Département à partir de lieux emblématiques, et de permettre au lecteur de faire des découvertes en mariant la mise en valeur des chefs d'œuvres du patrimoine, qui font figure d'appel, à des sites insolites hors des sentiers battus.

De plus, des « focus » permettront de dresser une carte d'identité du Département et une chronologie illustrée, de développer certaines thématiques et des faits historiques importants, d'aborder même des sujets quelque peu hors norme et de livrer des informations pratiques sur des lieux-ressources.

À travers ce rapport, je tiens aussi à valoriser une action du Conseil général autour des tours Chappe, en partenariat avec l'Association des amis des moulins de Lot-et-Garonne. Nous organisons, le dimanche 1^{er} juin 2014, à l'hôtel du Département, une journée dédiée à la télégraphie Chappe, à l'occasion du 180^e anniversaire de la création de la ligne dite « ligne du midi », reliant Bordeaux à Avignon et traversant ainsi notre Département. Les télégraphes Chappe étaient des bras articulés qui ont transmis secrètement les informations officielles durant une soixantaine d'années, avant d'être détrônés par le télégraphe électrique Morse. Situés sur des points hauts, à vue les uns des autres, leurs gesticulations mystérieuses attiraient les regards et suscitaient la curiosité. En Lot-et-Garonne, six stations subsistent, sur les douze qui jalonnaient la traversée du Département par cette ligne (Prayssas, Saint-Cirq, Agen, Bon-Encontre, Saint-Jean-de-Thurac et Saint-Romain-le-Noble).

C'est donc un patrimoine exceptionnel et rare que je vous invite à découvrir lors de cette journée, avec au programme :

- présentation et démonstration des télégraphes reconstitués ;
- présentation d'une exposition ;
- conférence de Jean-Pierre Volatron, auteur de l'ouvrage *Le Télégraphe Chappe en Lot-et-Garonne de 1794 à 1853*.

Au-delà de toutes ces richesses patrimoniales, le dynamisme, la diversité artistique et la qualité de l'offre culturelle du Département contribuent fortement à améliorer le cadre de vie des Lot-et-Garonnais, tout en participant de l'attractivité de notre Département.

Je remercie les services culturels qui travaillent toute l'année auprès des associations, collectivités et porteurs de projets, au service de cette politique culturelle.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, je ne demanderai pas à l'opposition d'approuver la programmation des actions culturelles de l'année 2014. Cependant, Monsieur Drapé souhaite intervenir.

M. DRAPÉ. – Monsieur le Président, puisque le domaine abordé est celui de la culture, j'en profite pour vous demander des précisions sur l'avancement du projet concernant les archives départementales. En effet, le Département a acheté l'immeuble situé à Foulayronnes, mais nous constatons néanmoins qu'il se délabre de façon considérable au fil des jours. Vous nous dites régulièrement que le projet va démarrer prochainement, mais le permis de construire est arrivé à échéance et aucune opération de rénovation ne semble être initiée.

Par ailleurs, j'aimerais ajouter un élément à l'intervention de Monsieur Bataille s'agissant des tours Chappe, il me semble qu'il a oublié d'évoquer celle de Colayrac et il me paraissait important de le préciser.

M. le PRÉSIDENT. – Sur le sujet des archives, j'ai demandé la constitution d'un groupe de travail et la réalisation d'une étude approfondie. Deux éléments majeurs rendent la réalisation de ce projet complexe :

- un site mal adapté,
- des recettes très faibles (950 000 euros).

Même si j'ai conscience du caractère urgent du projet, dans le contexte actuel, la dépense de 10 millions d'euros en autofinancement qu'il nécessiterait nous fait réfléchir.

M. DRAPÉ. – Je suis intervenu, Monsieur le Président, car d'aucuns prétendent que le blocage serait de la faute du Maire de Foulayronnes. J'apprécie donc l'explication que vous venez d'apporter.

M. le PRÉSIDENT. – Les Maires sont souvent accusés à tort ! Quoi qu'il en soit, je vous assure que vous serez associé à la réflexion qui sera menée par la Commission sur ces travaux. Je vous remercie d'avoir soulevé cette vraie question que tout un chacun se pose.

M. PARAILLOUS. – Nous étions animés des meilleures intentions, car ce rapport comporte d'excellentes actions. Il est vrai que, lorsque j'entends, en introduction, les mots « schéma » et « politique de guichet », j'observe que vous avez le don de réveiller en moi de l'urticaire. Cependant, ces mots n'ont pas suffi à nous mettre de mauvaise humeur, d'autant plus, Monsieur le Président, que je voulais vous remercier publiquement. Je vous assure qu'il ne s'agit pas du coup de pied de l'âne.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous crois et j'entends vos remerciements.

M. PARAILLOUS. – Je vous ai suffisamment harcelé pour que le musée de l'école soit intégré à la convention éducative. Par courrier, vous m'avez répondu que c'était fait. Je vous en remercie donc. Je n'ai cependant pas le sentiment qu'il s'agit d'un privilège, mais plutôt d'une injustice qui a été réparée. Pour autant, je préfère oublier l'injustice. Montaigne avait écrit qu'il fallait « passer le mauvais et se rasseoir au bon ». C'est aussi ce que je préfère faire.

En outre, pouvez-vous me dire si, par la même occasion, vous avez intégré la convention éducative de mon confrère ?

M. le PRÉSIDENT. – Oui, bien sûr. J'ai demandé au service de se pencher sur le dossier, en raison de cette vision rigide. Nous n'avons pas fait de favoritisme, mais il faut que vous respectiez un certain cadre. Or je sais que vous le respecterez.

M. PARAILLOUS. – Pour être clair, j'étais prêt à partager avec ce dernier le nombre de visites que vous nous accordez, car je comprends que vous ne pouvez pas le faire indéfiniment. Sachez que ce qui m'intéressait, bien plus que les cinq voyages en car, c'était la reconnaissance. Monsieur Polivka, dont j'étais l'adjoint, disait fréquemment « Une association a besoin de

reconnaissance ». Je tenais à le souligner. Je vous signale aussi que nous voterons en faveur de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous en remercie doublement.

Mme DREUX. – Je souhaite alerter l'Assemblée sur un projet qui me dérange quelque peu. Je note que, dans le domaine de la culture, vous travaillez à budget constant. Pour autant, la Commune de Duras est en charge, cette année, de l'organisation d'un événement particulier, c'est-à-dire le centenaire de la naissance de Marguerite Duras. Nous constatons déjà la résonance nationale de cet anniversaire. Dans cette perspective, nous avons collaboré avec vos services, avec efficacité et grand intérêt. Cependant, nous n'avons obtenu, pour tout soutien financier, que le doublement de la subvention pour cette année, à condition de ne rien organiser en 2015.

Un sentier d'interprétation sur Marguerite Duras est en cours de création mais ne suscitera aucune subvention de la part du Conseil général. Je vous rappelle cependant que vous aviez décidé de ne plus soutenir le prix Marguerite Duras, en invoquant le coût qu'il représentait, tout en promettant que le Département serait au rendez-vous lorsque, dans l'avenir, il s'agirait de mettre en valeur le lien entre l'écrivain, son œuvre et le Lot-et-Garonne. Or force est de constater que tel n'est pas le cas.

M. le PRÉSIDENT. – Disons que ce n'est pas encore le cas. En effet, j'ai donné des instructions à mes services pour qu'un événement important soit soutenu. En l'occurrence, le centenaire de Marguerite Duras ne revêt pas un caractère traditionnel. J'avais entendu que l'Association préférerait organiser une manifestation tous les deux ans, et non tous les ans, de manière à disposer de davantage de moyens à chaque fois. En revanche, j'ignorais que le montant ne s'élevait cette année qu'à 10 000 euros, montant qui correspondra en réalité au fonctionnement ultérieurement. Je suis donc étonné de ce que vous me rapportez. Dès ce soir, par conséquent, je me pencherai à nouveau sur ce dossier que je n'avais pas encore détaillé, étant donné qu'il s'agit, cette année, d'un événement particulier. Je considère en effet qu'il est opportun que nous profitions de cette date anniversaire pour promouvoir le Lot-et-Garonne, en même temps que l'œuvre de l'écrivain et la ville de Duras.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Je laisse la parole à Monsieur BORIE qui souhaite vous présenter la politique sportive soutenue par le Département.

M. BORIE. – Monsieur le Président, chers Collègues, le sport occupe une place majeure dans le Département, fort de ses 1 100 associations, de ses 80 000 licenciés et de ses 23 000 bénévoles, reflète les plus vifs de la vie associative départementale. Ainsi, ce mouvement dynamique offre au quotidien un large éventail d'activités accessibles à l'ensemble de la population. De la découverte à l'initiation, jusqu'à la pratique de haut niveau, le sport satisfait tous les goûts et tous les profils. De plus, il affiche des vertus d'éducation, de cohésion sociale et de santé publique.

Le Conseil général a choisi de s'engager fortement en la matière, en menant une politique sportive pertinente et efficiente en faveur des associations et, par prolongement, en direction des Lot-et-Garonnais. L'implication du Département contribue à la préservation du tissu associatif sportif, favorise le bénévolat et participe à l'épanouissement des citoyens. En 2014, la collectivité soutiendra à nouveau la pratique sportive départementale, à hauteur globale de 2,465 millions d'euros.

Le soutien du Conseil général s'articule autour de trois axes forts :

- le soutien à la vie associative ;
- l'accompagnement du sport de haut niveau ;
- la valorisation du sport pour tous.

La vie associative sportive est portée par l'activité des clubs et des comités sportifs, socles de l'offre sportive proposée dans le Département. En soutenant le fonctionnement de ces associations, leurs acquisitions de matériel, les emplois de leurs éducateurs, ainsi que l'organisation des manifestations d'envergure qu'ils proposent, le Conseil général contribue à la pérennité du bénévolat associatif, à la qualité de l'encadrement et à l'animation des territoires.

Par ailleurs, le Conseil général accorde de l'intérêt au sport de haut niveau, car celui-ci a un effet d'entraînement sur les jeunes générations et développe une image positive du territoire à l'extérieur. Le sport de masse et le sport de haut niveau, lorsqu'ils coexistent harmonieusement, révèlent la santé sportive d'un Département.

Outre l'activité des clubs de niveau national (clubs d'élite et SUA Rugby Lot-et-Garonne), le Département favorise le parcours des jeunes sportifs lot-et-garonnais en devenant en soutenant les sections sportives scolaires et le centre de perfectionnement multisports qui est porté par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif), ainsi qu'en accordant des bourses aux jeunes intégrés dans des pôles Espoirs ou France de leur discipline. Les grands événements nationaux ou internationaux organisés dans le Département bénéficient également d'une aide de la collectivité.

Soutenir la vie associative sportive, c'est aussi faciliter l'accès du plus grand nombre aux activités. Cet objectif est aujourd'hui une priorité du Département. Ainsi, de nombreuses actions s'inscrivant dans cette démarche, organisées par le mouvement sportif et le Conseil général, sont soutenues et encouragées. Elles le seront à nouveau en 2014. Dans cet esprit, le label « Sport pour tous » a été institué par le Conseil général du Lot-et-Garonne, lequel valorise les organisations sportives d'envergure accessibles à tous et à moindre coût, fédératrices, proposant une variété d'activités sportives, valorisant la santé, le bien-être et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Sont ainsi valorisées toutes les actions d'ouverture à la pratique sportive menées par les clubs sportifs, mais aussi plus précisément par le CDOS, par les comités de sport scolaire et par les comités de sport handicapé.

Par ailleurs, le Département met en œuvre depuis deux ans les ID'Sports, journées d'initiation et de découvertes sportives gratuites et accessibles à tous publics. Tournée vers les plus jeunes, l'opération « Défi-Centres » réunit tous les étés les enfants des accueils de loisirs du Département, autour de la découverte d'activités sportives et ludiques.

Par son intervention large et diversifiée, et dans un contexte difficile pour les associations en recherche de moyens financiers et humains, le Département représente aujourd'hui un acteur incontournable et essentiel de la vie sportive départementale. Au-delà des moyens financiers conséquents mis en jeu, la collectivité entreprend et accompagne des actions positives qui facilitent l'accès au sport à tous et renforcent le lien entre les associations et les pratiquants.

Si vous le souhaitez, je peux vous énumérer le montant des enveloppes dédiées à chacune des activités.

M. le PRÉSIDENT. – Nous nous contentons de connaître le montant du budget global. Merci pour cette présentation, laquelle n'appelle pas de vote.

M. BORIE. – Je tiens à remercier le service des sports qui nous accompagne au fil de toutes ces démarches, ainsi que la Commission qui, à toute occasion, se mobilise dans l'intérêt de toutes les associations et plus particulièrement pour le sport handicapé.

M. le PRÉSIDENT. – Merci à vous, Daniel Borie, pour votre engagement sur ce dossier qu'il est important de suivre.

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. le PRÉSIDENT. – Je laisse la parole à Monsieur Girardi qui, véritablement, a l'art de la synthèse.

M. GIRARDI. – Précisément, telle est bien mon intention. Monsieur le Président, chers Collègues, voici quelques mots introductifs avant d'aborder les dossiers présentés aujourd'hui par la commission que je préside.

Vous n'avez pas manqué de constater que l'année 2014 démarrait particulièrement bien en matière de pluviométrie, mais peut-être trop bien, à l'excès parfois. En effet, le tournant de 2013-2014 nous a plongés dans quelques incertitudes : inondations des champs, débordements des fossés et difficultés pour nos bassins versants particulièrement arrosés dès ce début d'année. Cela dit, nous démarrons l'année avec des réserves dans les nappes et lacs collinaires, ce qui est un point très positif pour 2014.

Du terrain, remonte un mécontentement et un ras-le-bol face à une application de la loi sur l'eau, que je tiens à souligner aujourd'hui. De fait, la profession agricole ne comprend pas toujours ces dispositions législatives. Elle les juge pour le moins souvent trop strictes. Nous l'avons vu au début du mois de février, ces questions ont même fait l'objet de mots d'ordre nationaux de la part des organismes syndicaux. Monsieur le Président, en tant que Sénateur, vous devriez vous intéresser de près à l'application de la loi sur l'eau. J'insiste sur le terme « application », c'est-à-dire sur l'interprétation qui peut en être faite par certains, au sein des services de l'État, qui ont pour mission de gérer ce dossier. N'y voyez pas une attaque contre des personnes, ni contre ces services de l'État. Je tiens à préciser que mes propos ne relèvent pas de ces attaques dont certaines organisations syndicales sont coutumières. Il n'en reste pas moins que nous avons besoin d'une interprétation conforme à l'esprit que le législateur a voulu donner à la loi. Ce point est essentiel. Pour notre part, à la suite notamment des travaux que le groupe technique a menés en 2013 et dont j'ai été à l'initiative, nous proposerons aux différents interlocuteurs d'essayer d'aboutir à une lecture plus consensuelle des textes, dans le respect des usages de chacun.

À l'image de 2013, force est de constater que les effets du changement climatique ne se traduisent pas par une diminution annuelle de la pluviométrie, du moins à ce jour, mais bien par une répartition déséquilibrée, associée à une augmentation de plus en plus marquée des températures. Mais nous reviendrons plus loin sur cette question.

L'eau est indispensable au maintien de l'agriculture diversifiée, de qualité et à forte valeur ajoutée, celle qui fait la force et la notoriété de notre territoire. L'irrigation est donc plus que jamais un outil primordial. Et je vous annonce que ce sera là une des orientations majeures du Conseil général, lequel continuera de mener une politique volontariste en matière d'hydraulique agricole. La situation climatique et hydrologique fera l'objet de toutes nos attentions dans les prochains mois. Et le budget que nous présentons aujourd'hui à notre Assemblée reflète bien cette orientation.

Les collectivités sont aujourd'hui confrontées à des problématiques budgétaires importantes. Nous le savons d'autant plus que notre Département n'échappe pas à cet état de fait. Cependant, nous avons choisi d'être particulièrement volontaires et nous ne défailirons pas à soutenir, une année de plus dans notre mandat, les professionnels de l'agriculture et les acteurs de l'environnement. Nous continuerons donc d'accompagner fortement l'agriculture par le soutien à l'ensemble des filières (fruits et légumes, élevage, grandes cultures, viticulture) et de mobiliser des moyens conséquents sur les politiques de l'eau et de l'environnement.

Ainsi, le budget de ma Commission, avec près de 9 millions d'euros, nous permettra, cette année encore, d'avoir les moyens de nos ambitions et ce, malgré les turbulences budgétaires que

nous avons traversées ces derniers mois. En outre, les dotations supplémentaires en provenance de l'État, augmentent ces moyens que nous souhaitons déployer au service de notre politique volontariste. Ce matin, j'ai entendu certains annoncer la diminution du soutien de l'État. J'ignore si cette affirmation concerne l'échelon national mais, en ce qui concerne le Lot-et-Garonne et autres collectivités, tel n'est pas ce qui se profile. Je tiens à le préciser, notamment au nom de ma Communauté de Communes, des Communes du territoire et du Département car, dans les faits, nous percevons davantage de dotations qu'auparavant. Si les économies que certains dénoncent sont faites dans les Hauts-de-Seine et à Neuilly, je vous avoue que cela ne me dérange guère.

Les agriculteurs doivent faire face à des difficultés importantes et certaines incertitudes liées à la réforme de la PAC ne sont pas levées. Notamment, des arbitrages sur des questions relatives à l'élevage restent en suspens. Nos parlementaires dont vous-même, Monsieur le Président (et je vous en remercie), avez été particulièrement actifs sur ce dossier et permis, par votre action, d'appuyer la filière du pruneau dans ses légitimes demandes. D'autres avancées significatives seront mises en œuvre, telles que la majoration sur les 52 premiers hectares, dite « surdotation » dont bénéficieront massivement les agriculteurs lot-et-garonnais, c'est-à-dire près de 98 % d'entre eux. Cette enveloppe de 20 % des aides du premier pilier, avec une mise en place progressive entre 2015 et 2018, est une bonne chose.

Je peux citer également la question de l'harmonisation des aides au niveau national. Il s'agit d'être plus équitable et je ne peux qu'y être favorable. Effectivement, la disparité des aides entre le bassin parisien et les Départements les plus démunis, que nous observions depuis une vingtaine d'années, n'était plus tolérable. Le rééquilibrage était nécessaire. Nous continuerons donc de suivre de près la mise en place de la nouvelle PAC, de même que les nouvelles générations d'aides du second pilier, c'est-à-dire des fonds européens à travers le prochain PDRA (Plan de Développement Rural Aquitain). Nous devrions en recevoir bientôt, à la fin du premier semestre 2014, une version plus aboutie. À ce sujet, j'ai discuté avec Alain Rousset, Président de la Région Aquitaine, lors du Salon de l'Agriculture. Nous serons force de propositions dans la conduite de ce futur PDRA. Ce sera une nouvelle forme de travail, avec la Région, désormais gestionnaire de fonds européens. Nous devons nous en saisir pleinement, afin que nos régimes soient complémentaires, au plus grand bénéfice de la profession agricole.

Cette année encore, le Conseil général concentrera ses efforts budgétaires sur quatre orientations majeures : l'irrigation, l'installation des jeunes, l'innovation et la promotion des produits agricoles. Ces thématiques sont fortes et notre soutien dans le cadre des régimes est déjà important.

Nous serons particulièrement vigilants sur les installations, car il s'agit d'un volet primordial pour l'avenir de notre agriculture. Les résultats chiffrés, à ce titre, se révèlent fort intéressants. En effet, en Lot-et-Garonne, pour l'année 2013, nous avons dénombré 199 nouveaux exploitants, en installation ou reprise, soit 21 % des installations régionales. Parmi ces 199 agriculteurs, 118 sont âgés de moins de quarante ans. Or seuls 40 d'entre eux ont bénéficié de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), étant entendu qu'il est très difficile d'obtenir cette aide. Il n'empêche que 199 nouvelles exploitations, dont je vous fais part à partir des informations de l'État et qui sont incontestables, représente une excellente nouvelle. Il nous faut accompagner ces jeunes au mieux.

Nous réfléchissons aussi aux possibilités d'amélioration de nos dispositifs, dans la perspective de faire mieux. C'est d'ailleurs le chemin que nous indique la loi d'avenir pour l'agriculture, la forêt et l'alimentation. Cette loi établit clairement que le renouvellement des générations représente un défi majeur pour l'agriculture. Il me semble que nous en sommes tous convaincus et il nous faut donc, nous aussi, à la mesure de nos compétences, faciliter les installations et reprises d'exploitations.

Ma Commission aura également fort à faire en matière d'environnement, avec la poursuite de notre action en faveur du développement des énergies renouvelables, dont la méthanisation qui fait l'objet d'un rapport aujourd'hui et l'énergie-bois. Il sera question des déchets, également, avec le

lancement cette année des révisions des plans « déchets ménagers et assimilés » et « déchets du BTP ». En matière d'eau et d'assainissement, nous maintenons notre engagement et programmerons 31 nouveaux dossiers en 2014, pour le Département. Concernant les milieux naturels, je souhaite signaler le lancement officiel, maintenant effectif, de l'étude « Atlas des paysages ». Ce sera un bel outil pour le Lot-et-Garonne, bien au-delà de l'agriculture, c'est-à-dire aussi en faveur du tourisme et de l'ensemble des habitants de notre Département.

De manière plus générale sur la question des milieux naturels, et dans un souci d'effort de contrôle budgétaire et d'efficacité de nos actions, j'ai souhaité que nous insistions dorénavant sur une instruction des projets privilégiant le soutien aux actions, plutôt qu'aux structures. Il me semblait important de préciser ce choix.

Avant que nous ne procédions à l'examen des rapports particuliers, je souhaite vous informer que j'ai été alerté par les agriculteurs et, plus largement, par tous ceux qui sont impliqués dans le domaine de l'eau. Nous avons entamé une réflexion sur la prise en compte des dégâts infligés par les ragondins et sur la conduite d'une animation départementale, dans l'intention d'apporter des solutions viables dans le futur à nos territoires. Nous vous en reparlerons d'ici peu, avec des propositions concrètes.

Vous le voyez, la Commission de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement promet de rester active et force de propositions. En 2014, le Conseil général continuera donc de soutenir efficacement les porteurs de projets dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, à travers une concertation et une écoute renforcée.

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Je donne la parole à Monsieur de Lapeyrière qui, je le présume, se montrera tout aussi synthétique que Monsieur Girardi.

M. de LAPEYRIÈRE. – Merci, Monsieur le Président. Oui, je serai synthétique et, justement, je ne reviendrai pas sur les événements climatiques de l'année 2013, puisque ceux-ci ont été rappelés. Le début de l'année 2014 se révèle catastrophique, notamment pour les céréales et de nombreuses cultures d'hiver. J'aurais donc pu souligner combien l'année 2013 aura été mauvaise au plan agricole, même si les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Je préfère donc concentrer mon intervention sur la calamité de l'année 2014 qui, en réalité, portera sur la période de 2015 à 2020 : la mise en place de la nouvelle PAC. Certains, dont je partage l'avis, estiment que celle-ci marque la fin de la politique agricole commune. En effet, au regard des objectifs de la PAC, force est de constater que les grands problèmes agricoles ne sont absolument pas traités. Ainsi, rien ne figure sur la distorsion de concurrence, ni sur la volatilité des prix et des cours à l'échelon mondial, pas davantage que sur les différentiels de charges d'un pays à l'autre. N'est pas non plus abordée l'harmonisation des réglementations européennes, ni la parité des monnaies euro-dollars qui coûtent si cher aux agriculteurs. Je ne vois rien sur les grands défis alimentaires auxquels devront pourtant s'atteler l'Europe et le monde dans les années à venir.

Il s'agit seulement d'environnement. Ce n'est pas une mauvaise thématique en soi, mais elle l'est sous cette forme car cette façon d'aborder l'environnement se traduit par un verdissement à 30 % des aides de la PAC. Surtout, elle n'introduit que des contraintes et des pénalités. Nous y percevons l'influence de l'ultragauche européenne, la même qui fait tant de dégâts à l'échelon national, entre le parti socialiste et les verts. Je ne suis d'ailleurs pas étonné que Raymond Girardi se satisfasse de cette PAC.

Or le plus important est ce que le Lot-et-Garonne gagnera ou perdra. Les chiffres sont éloquent, même si nous nous refusons, à ce stade, à une bataille chiffrée. À une époque, j'avais salué avec vous le travail du Gouvernement et observé que nous ne perdions rien avec la PAC.

Cependant, la réalité arithmétique commence à tomber et il faut tout de même savoir que la France, durant la période 2015-2020, perdra 10,5 milliards d'euros sur un montant de 53 milliards d'euros, c'est-à-dire 15 %, inflation comprise, sachant évidemment que l'inflation compte. C'est un des premiers problèmes que pose cette nouvelle PAC, soit une grande perte que devra supporter la France, ce pour la première fois et à une telle échelle.

Du point de vue des aides à l'élevage, la France se trouve en grande difficulté et il serait opportun de lui donner un coup de pouce. Or, quand il est pris aux uns pour donner aux autres, le risque est celui de déshabiller les uns et les autres. Si nous nous intéressons à l'impact de l'élevage dans notre Département, qui n'est pas à proprement parler un « département d'élevage » même s'il s'y trouve beaucoup d'élevages, nous nous apercevons que nous perdrons en matière de PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes), c'est-à-dire en primes versées au « gros du troupeau lot-et-garonnais ». En effet, le seuil d'éligibilité à cette prime, qui était de trois vaches, sera rehaussé à dix vaches. À cette régression, s'ajoute la suppression de l'éligibilité des génisses. Cela implique que les petits élevages, c'est-à-dire les plus fragiles, seront frappés de plein fouet.

Par ailleurs, l'ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels) est une prime qui, pour le Département de Lot-et-Garonne, est versée essentiellement aux agriculteurs des coteaux nord. Même si nous nous félicitons de voir le montant de cette prime doubler, nous regrettons qu'elle remette en cause le zonage. Grandes sont donc les craintes sur notre territoire départemental qu'une grosse partie des zones disparaisse. Autrement dit, il s'agit encore d'une prime relativement importante, de 170 euros avec des variabilités selon les seuils, dont l'effectivité risque de disparaître en Lot-et-Garonne. Il faudra donc, Monsieur le Président, vous mobiliser à ce sujet.

En outre, l'aide aux vaches laitières ne s'élève qu'à 30 ou 40 euros par tête, dont le versement est limité à 40 vaches. Certes, le montant peut atteindre 1 200 à 1 600 euros par élevage, soit un petit coup de pouce. Cependant, partant du principe que les éleveurs laitiers sont souvent producteurs de maïs d'ensilage, dont la culture sera assortie d'une perte de prime, jusqu'à 100 euros à l'hectare, il apparaît très probable que les éleveurs perdront plus qu'ils ne gagneront. Une fois encore, les petits élevages seront les plus frappés.

Je note que mon Collègue Girardi se félicite de la surdotation, alors que celle-ci avait fait l'unanimité contre elle. De fait, 80 % des syndicats agricoles - en l'occurrence la FNSEA et la Coordination rurale - y étaient opposés et se sont battus contre. Évidemment, alors que seulement 20 % y étaient favorables, cette disposition est passée. C'est pourtant un mauvais coup porté à l'agriculture et je vous laisse en juger par vous-même : 28 millions d'hectares, en France, sont éligibles à la PAC, et 21 millions le sont à la surdotation. Autrement dit, 7 millions d'hectares seront sous-dotés, quand 21 autres millions seront surdotés. Vous avez ainsi compris que la surdotation pour les uns se traduira par une sous-dotation massive pour les autres, ce qui n'est pas normal.

Et, surtout, la convergence des aides aggravera l'écart. D'un point de vue purement idéologique, nous pourrions effectivement considérer que le fait de ramener les aides les plus hautes à un niveau moyen et de relever les aides les plus modestes à une hauteur moyenne pourrait être acceptable. Malheureusement, la DPU moyenne du Département est égale à environ 320 euros par hectare. Compte tenu de la convergence des aides, cette moyenne départementale descendra à environ 250 euros par hectare, ce qui induira une perte considérable pour le Lot-et-Garonne. De plus, alors que la convergence est une volonté non seulement nationale, mais aussi européenne, 250 euros en Roumanie, en Slovaquie ou en Bulgarie représentent un mois de salaire, mais seulement deux à trois jours de salaire en Lot-et-Garonne. Autrement dit, ce principe de convergence accentuera la fameuse concurrence déloyale qui affaiblit profondément notre Département.

Il importe donc, me semble-t-il, de considérer attentivement cette problématique. Certes, les données chiffrées ne sont pas encore définitives, mais la Chambre d'agriculture a commencé à étudier la situation dans les grandes tendances. Monsieur le Président, je vous demande en quelque sorte de renouveler ce que vous avez déjà réalisé pour BMS-UPSA, c'est-à-dire de lancer une étude

d'impact, pas seulement sur les coûts directs de l'agriculture, mais aussi sur les conséquences de cette perte de plusieurs millions d'euros sur le Lot-et-Garonne, autrement dit sur les effets qui découleront de cette nouvelle PAC. Je m'adresse aussi au Président du Groupe pour lui suggérer de proposer une session spéciale au Conseil général, afin d'étudier en détail les problèmes liés à la PAC et d'examiner si la politique menée par le Département en matière agricole pourrait apporter des solutions ou amoindrir les difficultés induites.

En effet, il faudrait que tous ici, en cette Assemblée, retiennent que cette nouvelle politique agricole commune affaiblira les plus faibles, tandis que les plus forts supporteront les difficultés conjoncturelles plus facilement. Nous sommes en face d'une PAC anti-petits agriculteurs. Je le regrette profondément.

M. le PRÉSIDENT. – Je laisse le soin à Monsieur Girardi de répondre, toutefois très rapidement puisqu'il s'agit de la part de Monsieur de Lapeyrière, d'une réflexion générale sur la PAC.

M. GIRARDI. – En effet, Monsieur le Président, loin de nous l'idée d'ouvrir aujourd'hui un débat sur le sujet. Nous ne pouvons que l'évoquer, sauf à échanger sur un point qui ne nous concerne qu'indirectement, à notre échelon.

Personne n'aura été surpris des propos de Monsieur de Lapeyrière, selon lequel les riches et les nantis n'ont pas envie de renoncer à leurs privilèges. En d'autres termes, les 20 % d'agriculteurs qui doivent passer à la caisse et qui ont touché 80 % des aides durant 25 ans ne souhaitent pas lâcher prise. Au contraire, ils s'arc-boutent sur ce qu'ils croyaient acquis éternellement.

Pour ma part, je fais partie de ceux qui considèrent que le capitalisme n'est pas une bonne formule sociale ni économique. Que des nantis s'enrichissent par le commerce et grâce au fruit de leur travail, c'est un point. C'est tout autre chose lorsque d'autres nantis s'enrichissent grâce à l'impôt, ce qui pose grandement problème et ce dont il est question ici en réalité. En effet, les plus riches agriculteurs ont été encore plus riches grâce à l'enveloppe qui est le fruit de nos impôts. C'est un fait qui mérite que nous nous interroguions. Le fait que des gros agriculteurs obtiennent des rendements énormes et qu'ils gagnent beaucoup d'argent en vendant bien leur blé mérite, certes, que le capitalisme soit remis en cause. Cependant, ce n'est pas ce qui fait débat ici, même si Michel de Lapeyrière tend à démontrer que ces derniers ne voudraient pas laisser une miette et que la PAC irait à l'encontre des petits paysans.

Certes, l'enveloppe globale en provenance de l'Europe n'évoluera pas. En effet, l'Europe a intégré des nouveaux pays, de sorte que les enveloppes nationales diminueront légèrement. Or cette diminution est sans lien avec la réforme de la PAC. Par le passé, il y a deux ou quatre ans, ces enveloppes ont diminué chaque fois qu'un nouveau pays rejoignait l'Europe. Je ne porte pas de jugement sur cette évolution et je ne fais que constater que cette tendance est indépendante de la PAC.

En outre, la réforme de la PAC se traduit par deux orientations. Le propos consiste en premier lieu à privilégier, eu égard aux propositions du Gouvernement et à travers la surdotation, les petits et moyens paysans. En d'autres termes, les exploitations d'une taille inférieure à 52 hectares percevront 105 euros par hectare après quatre ans. Vous avez raison, Monsieur de Lapeyrière, que ce principe repose sur celui des vases communicants car, en réalité, les poches de ce dernier seront privées d'un certain montant. Cela dit, je suis en mesure de le tranquilliser car, si la situation le menait à l'impasse, il lui resterait le RSA.

Je propose de revenir aux choses sérieuses, considérant que l'intervention de Monsieur de Lapeyrière est largement emprunte de démagogie. Il est vrai que les petits et moyens producteurs, ainsi que les éleveurs, percevront plus d'aides qu'auparavant. Par conséquent, il est évident que l'enveloppe aujourd'hui dédiée aux céréaliers et aux plus gros propriétaires sera

diminuée. Je considère qu'il s'agit d'une bonne mesure de la part du Gouvernement et que, maintenant, nous pouvons procéder à la présentation des rapports de la Commission.

M. MERLY. – J'ai l'impression d'un dialogue de sourds car il me semblait que Monsieur de Lapeyrière défendait aussi les petits agriculteurs. Étant donné que l'agriculture détient une place particulière dans notre Département et que nous parvenons à nous mobiliser sur d'autres sujets, je considère que la proposition de Monsieur de Lapeyrière tient la route. Si, vraiment, la nouvelle PAC devait entraîner des perturbations au sein de notre économie agricole, je ne trouverais pas stupide de convoquer une courte session spéciale, afin que chacun dispose d'un même niveau de compréhension des enjeux. Au contraire, je la trouverais utile.

En espérant que vous n'y voyiez pas malice de ma part, je vous demande donc que nous puissions dialoguer de façon ouverte avec les syndicalistes et les acteurs qui pourraient ainsi nous faire part de leur sentiment sur la façon dont sera traitée l'agriculture. C'est en effet une thématique très importante sur notre territoire, notamment dans les zones rurales où la situation de l'agriculture est déjà suffisamment compliquée. C'est donc officiellement que j'appuie la suggestion formulée par Michel de Lapeyrière et je suppose que le sujet vous intéresse aussi, du moins suffisamment pour organiser une séance particulière.

M. le PRÉSIDENT. – Le sujet est d'importance et il serait temps que la Chambre d'agriculture s'en saisisse aussi, avec les services de l'État. Pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénient, bien au contraire. Comme nous le faisons souvent lorsqu'un dossier important apparaît, comme nous l'avons fait pour BMS-UPSA, il est essentiel que chacun d'entre vous soit informé. Au sein de notre groupe, nous avons déjà organisé des réunions en présence de techniciens spécialisés, dans l'intention de vulgariser cette nouvelle politique agricole commune, l'approche n'en étant pas évidente pour qui n'est pas agriculteur.

Je souhaiterais simplement préciser que je ne partage pas l'analyse de Michel de Lapeyrière qui, comme cela n'étonnera personne, se révèle outrancière. Monsieur de Lapeyrière, alors que vous annoncez que la PAC affectera le Lot-et-Garonne, ce sera justement une bonne étude qui nous permettra de mesurer l'impact. D'ores et déjà, nous savons que la configuration de l'agriculture lot-et-garonnaise repose sur les petites et moyennes entreprises agricoles, de sorte qu'elle a tout à gagner de cette réforme. Pour nos collègues, la surdotation signifie que les aides européennes seront majorées sur les 52 premiers hectares et qu'elles seront dégressives à partir du 53^e. Effectivement, Monsieur de Lapeyrière, en tant que grand céréalier, percevra beaucoup moins de fonds qu'auparavant, mais il réussira tout de même à survivre et, même, n'éprouvera pas de difficultés.

Sa comparaison avec la Roumanie ou la Pologne, au prétexte que le SMIC y est de 250 euros, ne tient pas car les exploitations lot-et-garonnaises s'avèrent bien plus productives et efficaces qu'une exploitation polonaise ou roumaine aujourd'hui. Or l'Europe repose aussi sur le principe de convergence des niveaux de vie. Souvenez-vous, lorsque l'Europe a accueilli le Portugal, vous étiez le premier à manifester. Or, finalement, les temps ont évolué, les spécialisations ont fait leur œuvre et les niveaux de vie ont augmenté, tant en France et en Espagne qu'au Portugal.

Pour autant, outre ses effets positifs, la PAC comporte aussi des volets que je critique. Or qui l'a votée ? Qui est majoritaire en Europe ? Ce sont tout de même Angela Merkel et David Cameron qui en sont à l'origine, même si, fort heureusement, ils n'ont pas réussi à obtenir ce qu'ils souhaitaient. C'est fort heureux que leur intention n'ait pas été totalement déclinée car, en termes de budget, nous réussissons à trouver un équilibre. Cette PAC favorise les jeunes, l'emploi et, clairement, l'installation. De plus, elle pointe le curseur sur l'environnement, de même que la loi d'avenir en agriculture met l'accent sur la compétitivité, toutefois sur une double compétitivité : économique et environnementale. En effet, nous sommes aujourd'hui persuadés que nous devons prendre de l'avance dans ce domaine.

Au contraire de ce qui a été avéré jusqu'à présent, l'environnement ne doit plus être perçu comme une contrainte. Et, de fait, à travers la loi d'avenir, nous sommes en train de mettre en avant l'environnement comme une opportunité, de soutenir les GIEE (Groupements d'Intérêt Économique Environnemental) qui, encore davantage, expérimenteront de nouvelles méthodes culturales, plus proches des nécessités environnementales. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Ministère d'agriculture a lancé un appel à projets expérimental, à l'échelon national, et que la Chambre départementale d'agriculture, en partenariat avec le groupement COFRA de Damazan, s'est attelée à un projet de verger expérimental. La Chambre a en effet été retenue pour le faire dans le cadre d'une expérimentation concernant les GIEE. Force est de constater, ainsi, des initiatives positives, même s'il est vrai que les grands territoires céréaliers, comme la Beauce, obtiendront un peu moins de gains que les nôtres de la PAC. Sincèrement et en dépit de l'argumentation sur la convergence qui vient d'être opposée par Monsieur de Lapeyrière, je pense que cette réforme nous sera bénéfique. Heureusement, les exploitations lot-et-garonnaises sont suffisamment diversifiées pour intégrer le mieux possible les évolutions à venir.

Nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau et veillerons à organiser un moment dédié à la réflexion sur cet enjeu, c'est-à-dire sur la PAC et la loi d'avenir agricole. En tant que rapporteur au Sénat pour la Commission du développement durable, je pourrai également vous présenter un exposé sur ce dossier.

Mme DREUX. – Monsieur le Président, je trouve navrant que le Président de la Commission agricole, à la suite d'une analyse qui est développée par l'un de ses collègues, reprenne des clichés politiques. De plus, Monsieur le Président, vous relayez ces clichés. Il est pourtant d'importance majeure, pour notre Département, que la situation agricole, qui sera fortement impactée par le changement de la PAC dans toutes les cultures qui sont aidées, soit l'objet de notre intérêt, ici, à l'Assemblée départementale. Je crois qu'il est nécessaire de s'interroger avec profondeur car un grand nombre d'exploitations du Lot-et-Garonne sont des petites ou moyennes structures. Les seuils de rentabilité des exploitations fluctuent, de sorte que certains agriculteurs sont obligés de changer de spécialité et de se reconverter.

Ces évolutions demandent de notre part que nous soyons pour le moins des observateurs conscients du mouvement qui se dessine, au lieu de nous nourrir de clichés politiques. Je suis persuadée que l'impact de la nouvelle PAC sera majeur pour l'organisation des exploitations agricoles de notre Département. C'est pourquoi, Monsieur Girardi, je ne comprends pas votre réaction. Il me semble que vous auriez dû, au contraire, reconnaître que nous sommes face à un sujet que nous devons observer et approfondir, éventuellement accompagner. Il nous appartient aussi de nous montrer réactifs dès lors que des mesures ne nous conviennent pas. Certes, c'est l'Europe qui a voté cette nouvelle politique, mais c'est tout de même l'État qui porte la responsabilité de répartir l'enveloppe nationale. De la même manière, le second pilier relève maintenant de la Région, et non plus de la Préfecture de Région qui, auparavant, distribuait les fonds FEDER et FAEDER. Or, désormais, c'est à travers l'entonnoir politique que ces aides européennes seront attribuées, alors qu'elles sont très importantes. Il me semble donc que cette question mériterait que nous nous y penchions.

M. le PRÉSIDENT. – Madame Dreux, je pense que vous faites erreur. En effet, le Département est plus qu'observateur : il est acteur. Le Lot-et-Garonne est l'un des rares Départements à participer à une telle hauteur à la vie de l'agriculture. Tous nos Collègues des Départements voisins me disent d'ailleurs à quel point notre investissement est exceptionnel. Ainsi, la majorité actuelle a poursuivi, puis amplifié, les budgets que la majorité précédente avait consacrés à ce secteur d'activité. Certes, cela reste à notre modeste niveau, moyennant 9 millions d'euros. Ce n'est pourtant pas une somme négligeable, quoi qu'en dise Monsieur de Lapeyrière qui marmonne dans sa moustache, mais n'écoute pas mes propos.

De fait, l'agriculture, comme l'industrie et le tourisme, représentent pour nos territoires des outils essentiels de développement. Nous jouons donc le rôle qui nous incombe. Pour ma part, je ne

veux pas être spectateur, mais bel et bien acteur. Justement, le fait que nous nous attardions et travaillions tous ensemble sur ce sujet nous permettra de mieux anticiper les évolutions et les soutiens que nous pourrons apporter. C'est d'ailleurs ainsi que nous procédons avec la mission sur l'eau, dans l'intention de nous adapter demain et décliner des politiques d'accompagnement qui soient efficaces. Madame Dreux, il me semble encore une fois que, vous aussi, vous vous trompez lorsque vous affirmez que nous devons être observateurs. En effet, nous serons totalement acteurs et nous le serons ensemble, je suppose, sur ce dossier qui, compte tenu de son importance, ne donne pas lieu à polémique.

RAPPORT N°7002

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'AGRICULTURE, DE FORET ET D'ENVIRONNEMENT

M. le PRÉSIDENT. – Ce premier rapport comporte une décision assez simple. Je vous invite donc à le présenter rapidement, Monsieur Girardi.

Rapporteur : M. GIRARDI. – En accord avec ce que vous venez d'expliquer, Monsieur le Président, plus personne n'ignore que, au regard des différentes actions économiques du Département, l'agriculture et la transformation des produits agricoles, dont la filière agroalimentaire, est considérée comme la première activité du Lot-et-Garonne par rapport aux différentes catégories d'activités. C'est donc dans cette même logique que les actions que nous mettons en place, au niveau du Conseil général et de notre Commission, sont majeures.

Ainsi, l'action du Département est maintenue, voire légèrement augmentée. En effet, le budget de fonctionnement est légèrement en baisse, à hauteur de 140 000 euros, du fait de la transformation des enveloppes consécutive à la nécessité d'aligner les prévisions budgétaires sur ce qui est consommé, étant entendu que certaines enveloppes n'avaient pas été utilisées dans leur totalité. En contrepartie, à partir des enveloppes du budget d'investissement qui ont été largement utilisées, nous avons procédé à une augmentation sensible, soit 530 000 euros supplémentaires par rapport à l'année dernière. Somme toute, le solde est positif et nous consacrons davantage de budget à la DAFE, cette année qu'en 2013.

Dans la mesure où les points principaux sur lesquels la Commission intervient ont été énoncés, je ne prévois pas de les reprendre. Comme je l'ai indiqué en introduction, nous mettrons l'accent sur le soutien aux installations, ainsi que sur l'accompagnement au développement, à l'innovation et à la promotion, en plus d'autres plans d'actions. En outre, nous mettrons en place deux opérations particulières. La première porte sur le rucher-école du Lot-et-Garonne qui reflète la préoccupation que nous nous devons d'avoir vis-à-vis des abeilles, lesquelles jouent un rôle essentiel dans la vie en général. La deuxième opération concerne le robinier, essence indispensable et particulièrement adaptée au changement climatique, pour lequel un conservatoire national sera installé en Lot-et-Garonne.

Je tenais donc à vous présenter ces quelques éléments et données chiffrées. J'ai veillé à ce que mon intervention ne soit pas trop longue, mais ce sera avec plaisir que je répondrai à vos demandes de précisions éventuelles.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Je propose d'ouvrir le vote sur ce premier rapport qui, me semble-t-il, a été examiné en exhaustivité.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°7003

RAPPORT D'INFORMATION : SOUTIEN DU DEPARTEMENT AUX ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION AGRICOLE EN LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : Mme KIDGER. – Je vais tâcher d'être rapide. En premier lieu, avant de vous présenter les deux projets de soutien en faveur du développement de la méthanisation agricole, je souhaite vous en rappeler le contexte. La problématique des énergies renouvelables est un corollaire majeur. Dès 2011, les états généraux de l'agriculture, organisés par le Conseil général, ont abouti à développer et promouvoir un programme d'actions en faveur des énergies renouvelables sur les exploitations agricoles. Nous avons alors insisté sur la méthanisation agricole.

Le 22 mars 2012, le Conseil général a voté le PCET (Plan Climat Énergie Territorial), dont l'un des objectifs est de porter à 23 %, d'ici à 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du Département. Enfin, le Ministère de l'Agriculture a présenté, en mars 2013, le projet EMAA (Énergie Méthanisation Autonomie Azote).

Conscient de ce contexte, le Conseil général a décidé de favoriser l'émergence de projets de méthanisation, dans le Département, à travers diverses actions. Une rencontre professionnelle relative à la méthanisation a eu lieu à Villeneuve-sur-Lot, en novembre 2013, en partenariat avec la Fédération des CUMA 47 et de la Chambre d'agriculture. Cette journée a permis d'informer les agriculteurs quant au processus et au montage d'un projet de méthanisation agricole.

Nous travaillons aussi sur deux autres projets portant sur deux études, la première visant la mise en place d'une filière de la méthanisation par la CUMA 47 en février 2014. Cette étude, qui sera menée durant dix mois par le bureau Solagro, est financée à hauteur de 80 % par le Conseil général et de 20 % par la Fédération des CUMA. Elle comportera un inventaire des lieux, l'élaboration de scénarios et une phase opérationnelle des projets. Le deuxième projet consiste en un soutien financier à une unité de méthanisation agricole sur la GAEC de Pouchiou, à Astaffort. À titre exceptionnel, compte tenu de l'intérêt d'une avancée dans le domaine de la méthanisation et de la nécessité d'expérimentation sur une exploitation agricole, une subvention de 3 189 euros a été octroyée à cette GAEC, soit 20 % du coût de l'étude qui s'élève à 15 945 euros. Celle-ci, dont le rapport final est attendu pour le mois de juin 2014, permettra de proposer une politique adaptée.

Je vous invite à adopter la délibération relative au soutien du Département et aux actions en faveur du développement de la méthanisation agricole en Lot-et-Garonne.

M. CHEMIN. – Monsieur le Président, je souhaiterais faire deux interventions, même si je ne sais où placer la première. Je tiens à signaler à l'Assemblée que les membres de la Commission agricole du groupe d'opposition n'ont pas apprécié de ne pas avoir été informés ni invités au Salon de l'Agriculture. C'est incidemment que nous avons appris qu'une délégation de Conseillers généraux s'y est rendue, dans l'intention de promouvoir l'agriculture lot-et-garonnaise.

En second lieu, s'agissant de la méthanisation, je vous informe que les agriculteurs n'ont pas attendu le Conseil général pour se lancer dans de tels projets. Un certain nombre est en effet déjà lancé. Il est donc positif que le Conseil général rejoigne cette dynamique, sous réserve toutefois qu'il ne prétende pas en avoir initié l'idée.

Par ailleurs, je considère que l'attribution de l'étude sur la méthanisation à la CUMA relève du copinage, cette fédération n'étant aucunement spécialiste de ce domaine. Ma surprise est d'autant plus grande que le stade de la réalisation technique n'est pas encore venu. Nous en sommes en effet à l'étude des aspects potentiels (volume des déchets, des lisiers et fumiers, etc.). La Chambre

d'agriculture aurait été nettement mieux placée, me semble-t-il, pour mener cette étude. C'est d'autant plus vrai que la CUMA, qui n'en a pas les compétences, ne la réalise pas elle-même et qu'elle l'a déléguée à un cabinet privé.

M. le PRÉSIDENT. – Si vous permettez que je vous réponde, je ne comprends guère le sens de votre intervention, en particulier lorsque vous affirmez que notre collaboration avec les CUMA serait du copinage. Il me semble que ces structures sont associées aux Chambres d'agriculture, dans l'objectif de nous proposer de travailler avec elles. Nous disposons d'un courrier qui le démontre. Monsieur Chemin, je vous invite donc à réviser vos allégations.

M. GIRARDI. – En ce qui concerne la méthanisation, il n'y a pas la moindre ambiguïté. En effet, un partenariat est organisé entre la Fédération des CUMA, la Chambre d'agriculture et le Conseil général, afin de développer des sites de production dans le Département. La Fédération est ainsi l'un des porteurs du projet, mettant à profit son expérience, surtout en Dordogne où elle s'est montrée à la pointe en réalisant la même étude, avec le soutien du Conseil général et de la Région Aquitaine. L'objet consistait à disposer d'un outil de travail, notamment pour le recensement de la matière première des sites potentiels. Je considère qu'il était intéressant de s'appuyer sur une expérience positive qui a été menée par nos voisins, en guise de première étape. Celle-ci durera six mois et, aussitôt, nous entrerons dans la deuxième étape qui consistera à mener des études par site et pour laquelle la Chambre d'agriculture a déjà proposé ses services. Je ne vois pas le moindre souci. Si un interlocuteur, un groupe de CUMA ou deux à trois agriculteurs souhaitent prendre la Chambre d'agriculture en tant que cabinet d'études, cela ne poserait aucune difficulté. S'ils décidaient d'en mandater un autre en particulier, ce serait aussi très bien. Nous vivons dans une société de libre choix.

M. de LAPEYRIÈRE. – Je pense au mitron de ce matin qui nous roule dans la farine. Il faut savoir que le processus se déroule en deux étapes, la première consistant en une étude confiée aux CUMA. Or celles-ci n'ont pas de compétence particulière en matière de méthanisation, raison pour laquelle elles se sont adossées au cabinet d'études Solagro, que nous connaissons bien au regard de sa forme associative et de son lien avec le parti communiste.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur de Lapeyrière, vous exagérez dans votre manière de vous exprimer.

(Brouhaha)

M. de LAPEYRIÈRE. – Ensuite, pour le volet du développement, le partenaire sera évidemment la Chambre d'agriculture. Il n'empêche que la première étude a été confiée aux CUMA qui ont elles-mêmes confié le dossier au cabinet Solagro.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur de Lapeyrière, votre façon de présenter la situation est telle que j'incite Monsieur Girardi à ne pas vous répondre. Je ne souhaite pas que nous fassions écho à vos excès.

En revanche, je répons à Monsieur Chemin. S'agissant de l'invitation au Salon de l'Agriculture, je suppose qu'une erreur s'est produite. Normalement, en effet, les membres de la Commission y sont conviés et s'organisent entre eux, étant entendu que le nombre de places offertes est inférieur au nombre de sièges à la Commission. Nous réparerons cette erreur l'année prochaine.

Pour réagir à votre deuxième remarque, j'affirme que, comme d'autres acteurs, nous sommes à l'initiative de cette volonté de développer la filière de la méthanisation parce que, en tant que collectivité, nous avons un rôle à jouer avec les partenaires naturels que sont la Chambre d'agriculture et les CUMA. Ces partenaires disposent en effet de la capacité à gérer et de compétences. Dans d'autres Départements, les CUMA agissent seules. Pour notre part, nous préférons au contraire fédérer les acteurs concernés pour plus d'efficacité.

L'enjeu est d'importance car, en Allemagne, 7 000 méthaniseurs sont installés, lesquels représentent un point d'appui pour l'agriculture allemande. Nous sommes conscients d'avoir pris du retard en la matière, du fait du Gouvernement précédent, et voulons y remédier. Aujourd'hui, le Gouvernement en place a décidé de favoriser la création d'un millier de méthaniseurs et notre Conseil général s'inscrit dans ce schéma. Par conséquent, développons cette voie d'avenir tous ensemble, sans polémique. Ce sujet mériterait de faire l'unanimité et je regrette que Monsieur de Lapeyrière ne parvienne pas à le comprendre.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE.

RAPPORT N°7004

RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LES ENJEUX "DE L'EAU POUR ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE"

Rapporteur: M. GIRARDI. – Cette mission, créée en date du 25 novembre 2013, a commencé ses travaux. Une première journée d'audition a eu lieu le 27 février 2014, suivie de la mise en place d'un organigramme comportant notamment trois autres commissions spécifiques, deux missions sur le terrain qui sont en mesure de contacter l'ensemble des acteurs de terrain afin que chacun puisse donner son avis, établir une analyse et soumettre ses préconisations. Une visite à Lérida, en Espagne, sera même proposée aux membres de la mission, afin qu'ils découvrent les pratiques mises en œuvre dans cette région d'Europe et, à cette occasion, anticipent l'évolution climatique du Lot-et-Garonne d'ici à cinquante ans.

Sachez donc que nos travaux ont bien démarré et que nous pouvons compter sur des auditeurs de qualité, tandis que d'autres sont inscrits. La mission me paraît être en bonne voie, tant en ce qui concerne les analyses que les préconisations. Il ne me semble pas utile de développer davantage, mais je reste à votre disposition pour répondre à des questions éventuelles.

M. le PRÉSIDENT. – En effet, nous aurons probablement l'occasion de marquer des points d'étapes, de communiquer lors des conclusions et de partager tous ensemble la teneur de ces travaux, ainsi que les perspectives qui seront mises en place.

M. GIRARDI. – Lors du Salon de l'Agriculture, j'ai rencontré Monsieur Philippe Martin, Ministre de l'environnement, qui est aussi notre voisin. Ce dernier a accepté d'être auditionné par la mission, ici, en Lot-et-Garonne. Il reste à en fixer la date.

M. CALMETTE. – Lors du Salon de l'Agriculture, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des agriculteurs, des arboriculteurs et des éleveurs, lesquels ont fait du bon travail tout au long de l'année et ont été récompensés à l'occasion de ce concours national. Je pense en particulier à deux éleveurs de Blondes d'Aquitaine, les familles Marquis et Laparre, lesquelles ont ramené chacune un premier prix dans ce berceau de la Blonde d'Aquitaine qu'est le Lot-et-Garonne.

M. le PRÉSIDENT. – C'est une bonne nouvelle, sachant que d'autres filières étaient également présentes, la noisette et la fraise notamment. Les Lot-et-Garonnais étaient nombreux au salon et l'animation était réussie. Ce ne furent que deux journées, toutefois placées sous le signe de l'efficacité.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

M. le PRÉSIDENT. – Pour cette Commission, je laisse la parole à Marie-France Salles qui, elle aussi, est une experte en synthèse.

Mme SALLES. – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous veillerons en effet à ce que nos interventions soient brèves. Plusieurs dossiers vous seront présentés, dont trois qui concernent respectivement la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires générales et la logistique, le Service des systèmes d'information. Ce sont des nouvelles présentations qui visent à vous faire part de tous les éléments participant de chacun des trois budgets. S'y ajoutent un rapport concernant le projet d'administration départementale et un autre, d'ordre pratique, relatif au plan ORSEC et aux dispositions spécifiques en lien avec les inondations.

En premier lieu, je me propose de vous expliciter quelques points inhérents au budget 2014 de la Direction des ressources humaines et du dialogue social. Comme vous avez pu le constater, celui-ci augmente de 0,88 % par rapport au budget primitif de 2013. C'est la part liée à la rémunération qui est la plus importante, avec un peu plus de 49 millions d'euros et moyennant une légère hausse. Comme l'ont expliqué certains de mes Collègues, cette augmentation est justifiée par des dépenses obligatoires, à hauteur d'1,7 million d'euros, en particulier aux taux de cotisations et à la refonte des grilles indiciaires des catégories C et B. L'augmentation du budget de fonctionnement tient aussi à l'intégration du parc routier, représentant un montant de près de 1,5 million d'euros, ainsi qu'au GVT (Glissement Vieillesse Technique), c'est-à-dire aux avancements de grade et aux promotions, pour un montant de 263 000 euros.

Par ailleurs, les créations de postes sont très peu nombreuses. Je vous en signale deux dans le domaine social :

- un assistant socio-éducatif pour le CMS de Marmande, en renfort de l'équipe de polyvalence qui a exprimé un grand besoin ;
- un assistant socio-éducatif à temps non complet, poste tout à fait nouveau puisque la personne affectée fera office de référent avec la gendarmerie.

Ce deuxième poste de référent ou correspondant direct était demandé par la gendarmerie depuis plusieurs années.

Un autre poste apparaît aussi en création, même s'il s'agit en réalité du prolongement d'un contrat de travail avec un ingénieur, prévu initialement pour douze mois, visant la mise en place de l'observatoire du plan d'application départemental d'élimination des déchets ménagers. Or ce contrat arrive à son terme et ce poste d'ingénieur sera prolongé durant trois ans. Il en est de même pour un autre poste d'ingénieur contractuel, au sein de la Direction des finances et de la gestion immobilière. Ce dernier sera chargé du pilotage de l'agenda d'accessibilité programmé pour l'ensemble des bâtiments départementaux, ainsi que de la mise en place d'une politique d'optimisation de la performance énergétique et de réduction des gaz à effet de serre. La première partie de cette mission est inhérente à la mise en accessibilité de tous les bâtiments et équipements qui reçoivent du public. Je tiens à préciser que le financement de ces créations de poste sera assuré par des redéploiements internes.

En 2014, les actions déjà engagées seront poursuivies, en particulier le groupe de travail sur la procédure d'évaluation, étant entendu que nous devons, à terme, passer de la notation des agents à leur évaluation, ce qui n'est pas sans complexité. Parallèlement, des actions nouvelles seront entreprises en 2014, telles que l'établissement de diagnostics sur les risques psychosociaux, dans le cadre de la signature d'un protocole d'accord national en octobre 2013, relatif à la prévention de ces mêmes risques psychosociaux dans la fonction publique. Enfin, nous sommes à la veille de l'organisation des élections professionnelles au mois de décembre, échéance importante. Le rapport fait état d'autres actions qui seront menées en 2014, notamment dans le domaine de la formation qui

sera marqué par une évolution importante, c'est-à-dire par la poursuite de l'informatisation de la Direction et de la dématérialisation des procédures.

S'agissant de la Direction des affaires générales et de la logistique, soit l'autre composante de notre Commission, le budget de fonctionnement sera en 2014 légèrement inférieur à 4,5 millions d'euros, en légère augmentation qui s'explique en grande partie par l'intégration des dépenses du parc routier au budget principal. Cela dit, au sein des différents services, les dépenses de fonctionnement liées à la logistique diminuent de 5,8 %. En revanche, celles du cabinet et de la communication demeurent constantes en 2014 par rapport à l'année précédente.

Le programme détaillé des actions qui seront déployées en 2014 figure aussi au rapport. J'attire votre attention sur ce qui, nous l'espérons, ne restera pas sans conséquence et qui devrait être bénéfique au plan financier : le renouvellement des marchés d'assurance. C'est, pour les agents aussi, la mise en service d'une salle de restauration au site de Saint-Jacques, la demande en ayant été réitérée par les représentants du personnel depuis plusieurs années. Les locaux de l'ancien RIA seront donc aménagés à cet effet, mais également pour accueillir la Direction des systèmes d'information. Sachez aussi que les bureaux du FSL sont réaménagés dans cette perspective. Cette opération permettra à la fois de réaménager des surfaces et d'en libérer d'autres, en déplaçant une partie de la Direction des systèmes d'information.

En outre, l'année 2014 sera marquée par la mise en œuvre d'une signalétique à l'intérieur des bâtiments départementaux. Je ne doute pas, en effet, qu'un certain nombre d'entre vous aient pu se perdre dans certaines parties, ce qui était dommageable. Cette situation est encore plus regrettable lorsque c'est le public qui se perd en se rendant dans certains services. Nous pallierons donc cette carence.

Est également prévue la poursuite de la modernisation de la flotte automobile, comme évoqué à travers le rapport sur le développement durable. L'objectif vise en effet à profiter de ce renouvellement pour acquérir des véhicules moins coûteux en carburant et en entretien, et plus respectueux de l'environnement. Enfin, nous avons prévu de renforcer le tri et le recyclage des déchets en papier, grâce à l'installation de points de collecte et l'augmentation, déjà observable, du tonnage de déchets recyclables.

En 2014, la DAGL poursuivra l'optimisation des achats et le développement des achats responsables. Ce travail, réalisé par le chargé de mission Achats, porte ses fruits. Les économies sont notables, en particulier au regard du marché de location et de maintenance des photocopieurs sur lequel nous avons économisé 50 000 euros, ainsi qu'en ce qui concerne l'acquisition de véhicules puisque nous avons économisé 60 000 euros. Je me souviens du doute exprimé par certains Collègues lorsque nous avons annoncé la création de ce poste de responsable des achats. Aujourd'hui, nous vérifions le bien-fondé de l'investissement qu'il représente, compte tenu de toutes les économies qu'il nous procure. Les dépenses de chauffage constituent aussi un poste budgétaire important. Nous avons fourni des efforts pour les maîtriser et nous continuerons de le faire.

Deux dossiers ont été ajoutés aux rapports sur les travaux de la DAGL, tout d'abord celui qui porte sur les actions et interventions du service des systèmes d'intervention, lequel remplit une mission transversale. En effet, il permet aux différentes Directions d'assurer leurs prérogatives. Son budget de fonctionnement est, bien sûr, moindre que celui de la DRH et de la DAGL. De fait, nous lui attribuons environ 1 million d'euros en fonctionnement et 2,67 millions d'euros en investissement. Vous avez constaté, pour ce service aussi, la légère baisse des dépenses de fonctionnement. Celle-ci a été rendue possible par la renégociation des contrats de maintenance et des marchés inhérents aux télécommunications. Au contraire, les dépenses d'investissement sont globalement augmentées, compte tenu du financement des premières actions menées par le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, ainsi que de l'aménagement de la nouvelle salle informatique.

En outre, je tenais à vous signaler que Monsieur Touron nous a fait l'aveu, lorsque la

Commission s'est réunie, que le projet d'administration départemental lui avait « arraché les larmes des yeux ». Je crois donc qu'il est de mon devoir de vous en rendre compte. Ce projet s'inscrit dans l'évolution de notre collectivité qui a grandi au fil des dernières années, qui a intégré du nouveau personnel et de nouvelles professions. Le projet d'administration vous est proposé dans l'objectif majeur de rendre notre service public départemental toujours plus efficace, en utilisant notamment les compétences de chacun. La construction en sera participative, afin que chaque agent puisse s'exprimer et être force de propositions.

En résumé, les objectifs du projet d'administration départemental visent à :

- améliorer le fonctionnement de notre collectivité, axe auquel chacun ne peut qu'adhérer ;
- permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions ;
- rapprocher l'administration des usagers, des citoyens et de nos partenaires ;
- rendre plus performantes les politiques que nous menons.

Il me semble que ces objectifs ne peuvent qu'être partagés par l'ensemble des élus de notre collectivité.

Sont aussi explicités dans ce rapport les instances de travail qui ont été mises en place afin d'élaborer le projet d'administration et l'échéancier sur la période de 2014 à 2018.

M. TOURON. – Monsieur le Président, je ne veux pas priver l'Assemblée des observations que je fis, il y a quelques jours. Ouvrez le ban !

« Malgré la diversité des missions et des métiers, les agents départementaux sont unis par les valeurs communes du service public. L'égalité, valeur fondamentale de la République, est un idéal œuvrant à la suppression des diverses inégalités de fait. C'est une cause utile. La continuité est aussi une valeur, laquelle implique que le service soit assuré régulièrement, sans retard dans le temps, sans discontinuité gênante ou pénalisante pour l'usager. Autre valeur, l'adaptabilité implique l'adaptation des services publics à l'évolution des besoins collectifs, ainsi qu'aux exigences de l'intérêt général. »

Si personne n'est opposé à ces valeurs, je poursuis mon propos.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Touron, nous avons lu ce texte. Je vous remercie de nous le relire, mais nous pourrions nous pencher sur l'examen des rapports.

M. TOURON. – Ce passage est tellement beau qu'il m'a m'arraché les larmes des yeux. Je souhaiterais donc que vous partagiez quelques larmes d'émotion avec moi.

« Trois mots clés caractérisent la démarche et, tout d'abord, "le sens". En effet, les agents départementaux (peut-être désorientés) ont besoin de repères pour se situer et agir au mieux. Le second mot est celui de "cohérence" car l'usager réclame une administration qui dispose de modes de pilotage adaptés. Enfin, il s'agit "d'efficience" car le contribuable, lorsque l'on pense à lui, demande un service public à coût maîtrisé. »

Pour parvenir à tout cela, je n'hésite pas à vous demander : que faut-il ? Qu'est-ce que cette Assemblée a pu inventer pour faire cela ? Ce sont un Comité de direction élargi, un groupe de pilotage, un groupe de réflexion, des agents pilote, un forum intranet.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Touron, il faut sortir ! Nous n'inventons rien, d'autant plus que nous avons pu prendre ces idées à des Départements tenus par la droite.

M. TOURON. – S'ajouteront ensuite des groupes de travail qui seraient réunis autant que de besoin, des responsables d'action et un comité de suivi. Fermez le ban ! Ce n'est pas « du Parailous », mais cela m'a arraché des larmes.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, Monsieur Touron se livre à l'exégèse de notre projet d'administration départementale. Je suis sincèrement étonné, André Touron, que vous interprétiez ce travail de cette manière. Sans vous en rendre compte parce que vous n'avez pas voulu vous en rendre compte, vous faites preuve d'un manque de respect envers les agents. En effet, à travers ce projet, et bien que cela ne soit pas courant aujourd'hui, puisqu'elles n'existaient pas à notre arrivée, nous avons mis en place des sessions de formation destinées aux nouveaux arrivants. À défaut, personne ne leur expliquait qu'ils font partie d'un service public, qu'ils ont des devoirs et des droits. Tel n'est plus le cas aujourd'hui puisque ces notions leur sont présentées. Notre propos vise à faire davantage participer le personnel de notre exigence de service public, à leur faire comprendre qu'ils font partie d'une collectivité, qu'ils rendent un service important et que, mieux ils le rendent, mieux la collectivité s'en porte et mieux ils se portent à leur tour.

En outre, cette formation que nous avons instaurée concerne tous les agents, à tous les échelons de la hiérarchie, parce que, par définition, un projet d'administration a pour objectif d'améliorer la qualité d'un service public. Je viens de me permettre une plaisanterie à propos des « Départements de droite ou de gauche », ayant en tête que cette exigence liée à la qualité du service public dépasse les tendances politiques, Monsieur Touron. Je vous invite à lire des revues professionnelles, dans lesquelles vous trouverez de tels projets pour tous les Départements et pour toutes les grandes collectivités. Toute personne travaillant dans une entreprise a besoin d'être mobilisée sur les objectifs de cette entreprise et il en est de même pour toute personne travaillant au sein d'une collectivité. En l'occurrence, nous avons devant nous une marge de progression, par exemple en ce qui concerne l'accueil téléphonique. Nombreux sont les domaines qui justifient notre volonté d'amélioration, notamment l'accueil du public et le rendu du service. En progressant, nous satisferons notre mission globale de service public et, encore une fois, je présume que nos agents ne s'en porteront que mieux. Je suis désolé, Monsieur Touron, que vous ayez interprété notre projet administratif de cette manière.

M. TOURON. – Monsieur le Président, je suis peut-être naïf vis-à-vis des agents, mais je leur faisais crédit de toutes ces convictions et de toutes ces actions.

M. le PRÉSIDENT. – Dans ce cas, Monsieur Touron, vous connaissez mal le monde dans lequel nous vivons. C'est dommage.

M. TOURON. – Je prends note de votre remarque et je me demande alors qui, de nous deux, méprise les agents. Précisément, ce n'est pas moi puisque je leur faisais crédit de ces valeurs. Au contraire, vous les mettez en doute, ce qui est grave.

M. le PRÉSIDENT. – Non, je ne les mets pas en doute.

M. TOURON. – Vous venez pourtant de le signifier !

M. le PRÉSIDENT. – Je préfère mettre un terme à notre discussion, puisque je perçois que vous interprétez notre projet d'une manière très personnelle.

Mes chers Collègues, je propose que Marie-France Salles nous présente rapidement les rapports de la Commission qu'elle préside, en plus des éléments qu'elle vient de nous apporter.

RAPPORT N°8003

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2014**

Rapporteur: Mme SALLES. (cf. présentation des travaux de la commission p.95).

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE. POUR : 25 (MAJORITE DEPARTEMENTALE) ; ABSTENTION : 15 (OPPOSITION).

RAPPORT N°8004

FONCTIONNEMENT DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, j’invite ceux qui n’auraient pas lu ce rapport à le faire, car il présente un caractère de nouveauté. De plus, il est extrêmement bien documenté.

Rapporteur : Mme PITOUS. – En effet, ce rapport répond à un souci de transparence vis-à-vis du budget de la DAGL et, plus généralement, au regard des dépenses de fonctionnement des services par nature. Outre le détail de ces dépenses inhérentes aux services portés par la DAGL, le rapport met en lumière les dépenses de fonctionnement des services qui, pour des raisons essentiellement historiques, liées à la construction de la collectivité et au développement de ses compétences, sont toujours inscrites sur les lignes de crédits spécifiques à la DDS et à la DITL.

De plus, ce rapport dresse la liste des dépenses par le cabinet du Président et la Direction de la communication. Il synthétise ainsi l’éventail et le niveau des dépenses engagées, afin de permettre aux différents services départementaux d’exercer leurs missions auprès des Lot-et-Garonnais. Est aussi décrit le programme d’actions qui sera décliné par la DAGL en 2014 et qui vient de vous être présenté. Enfin, le rapport dresse le bilan des actions menées par la Direction, afin de rationaliser les dépenses de fonctionnement dans les différents domaines.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.

RAPPORT N°8005

PROJETS ET INTERVENTIONS DU SERVICE DES SYSTEMES D’INFORMATION

Rapporteur : Mme SALLES. – C’est la première fois que ce rapport vous est présenté de la sorte. Nous voulions en effet que vous puissiez appréhender la composition du budget et les actions menées par le SSI. Ce rapport est donc fondamental pour le travail des élus.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.

RAPPORT N°8006

**PROJET D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE
CONSOLIDER NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE POUR MODERNISER NOTRE ACTION PUBLIQUE**

Rapporteur: Mme SALLES.

M. le PRÉSIDENT. – Nous avons déjà abordé ce sujet au cours de la présente session.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°8007

**PLAN ORSEC DEPARTEMENTAL, DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX INONDATIONS,
ELABORATION DU PLAN D'ORGANISATION INTERNE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Rapporteur: M. le PRÉSIDENT. – Il s'agit du plan interne d'organisation à suivre en cas d'inondation, sujet qui n'appelle pas de débat particulier.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de M. SOUBIRAN sans procuration de vote.

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. le PRÉSIDENT. – Nous revenons aux rapports établis par cette Commission et je demande à Monsieur Calmette de bien vouloir nous les synthétiser.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, j'ai bien entendu le souhait partagé par tous, à cette heure où le soleil couchant annonce la fin de journée. Par ailleurs, je note que l'opposition a réservé son avis sur le rapport 9004, mais l'ensemble des résultats a été intégré au budget. Je propose donc que nous examinions les dossiers suivants.

RAPPORT N°9006

COLLEGES ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL

Rapporteur : M. CALMETTE. – Ce rapport vous a été précédemment présenté par le Président de la Commission, Christian Ferullo, et l'opposition a également réservé son avis. Je suggère donc que nous nous intéressions au rapport suivant.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE (39).

RAPPORT N°9007

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE DEPARTEMENTALE AU SDIS : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT PLURIANNUELLE ET DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE SDIS DE LOT-ET-GARONNE, POUR LA PERIODE 2012-2014

Rapporteur : M. CALMETTE. – Ce rapport a pour objet d'actualiser la convention en cours et d'en préciser les conséquences financières. Comme pour les deux dossiers précédents, l'opposition a réservé son avis à l'issue de la présentation qui en a été faite au sein de la Commission.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE (39).

**RAPPORT N°9008 (CONVENTION DE SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER ENTRE LE
DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES)**

**RAPPORT N°9009 (DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE
D'OPERATION DE MARCHE, DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE)**

**RAPPORT N°9010 (DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN
MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION AU CONSEIL GENERAL)**

RAPPORTS 9008, 9009 ET 9010 ADOPTES A L'UNANIMITE (39)

RAPPORT N°9004

**RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014,
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2013,
VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**

Rapporteur : M. CALMETTE. – Monsieur le Président, chers Collègues, au terme de cette journée d'analyse des objectifs et des moyens des politiques départementales, il nous apparaît opportun d'adopter le budget primitif 2014 du Conseil général. Je tiens à vous en rappeler les grandes caractéristiques.

L'évolution réelle du budget est inférieure à 1 %, soit un montant total de 420 millions d'euros, contre 416 millions d'euros en 2013. Notre budget 2014, comme nous pourrons le constater en fin d'exercice, évoluera donc globalement moins vite que l'inflation. Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 10 millions d'euros, montant qui se décompose de la manière suivante :

- 2,3 millions d'euros au titre du prélèvement national de solidarité sur les DMTO ;
- 2,2 millions d'euros correspondant à l'exercice en régie des travaux antérieurement facturés au parc routier ;
- 1 million d'euros pour répondre aux nouvelles obligations légales en matière de TVA et de cotisation pour la vieillesse ;
- 4,5 millions d'euros destinés aux dépenses sociales qui sont indispensables.

En clair, nos autres dépenses de fonctionnement n'évoluent pas par rapport à l'année 2013 et, compte tenu de l'inflation prévisionnelle, diminuent en volume.

Les dépenses d'investissement passent de 98 à 92 millions d'euros, sous l'effet de la suppression des achats au parc routier (3 millions d'euros) et de la non-inscription, à la différence du budget 2013, des subventions à RFF pour le financement de la LGV entre Tours et Bordeaux (3 millions d'euros).

Par ailleurs, nous inscrivons 1 million d'euros en moins pour les avances remboursables aux entreprises, lesquelles pourront être abondées au besoin, lors des décisions modificatives. Nous inscrivons également 1 million d'euros pour des crédits nouveaux au bénéfice du déploiement du très haut débit.

Les subventions et aides aux tiers demeurent constantes, à près de 34 millions d'euros, sachant que l'absence de subventions à RFF vaut une moindre inscription de 3 millions d'euros. Cela signifie que ce sont les subventions locales qui progressent. Nous noterons ainsi 600 000 euros de

plus pour les entreprises et l'agriculture, ainsi que 400 000 euros supplémentaires pour le SDIS en vue de rénover plusieurs casernes.

En matière d'amélioration budgétaire, nous retiendrons que l'épargne brute de la collectivité progresse de 78 % sous l'effet des nouvelles mesures nationales de compensation des allocations individuelles et de solidarité, ainsi que de notre gestion. L'autofinancement des investissements progressera en conséquence, tandis que l'emprunt d'équilibre diminuera, passant de 49 à 35 millions d'euros, soit une réduction de 30 %.

Dans ces conditions, sauf si le RSA était promis à une envolée significative et si les DMTO ne produisaient pas le rendement attendu, c'est-à-dire que nous anticipons comme devant être constant par rapport à l'année 2013, nous devrions être en situation d'emprunter moins que ce que nous inscrivons et, ainsi, de nous endetter plus en fin d'exercice, compte tenu du remboursement annuel du capital de la dette inscrit à 19 millions d'euros. Tel est l'objectif que nous nous fixons.

Enfin, je rappelle que ce budget n'alourdit pas la fiscalité directe des ménages lot-et-garonnais assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour la cinquième année consécutive, nous n'augmentons pas l'impôt principal des ménages.

Ce budget permet donc de faire face à nos obligations, de conserver nos politiques de développement local, d'investir de façon significative, d'améliorer nos équilibres financiers et de ménager le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais. Mes chers Collègues, notre budget ne présente peut-être pas toutes les vertus, mais il est objectivement bien loin de la description apocalyptique que notre opposition en a livré ce matin. Honnêtement, quels travers peut-on trouver au fait de ne pas augmenter les impôts directs et d'emprunter moins qu'auparavant ?

En conclusion, il vous est proposé, au titre de la délibération 9004, dans l'adoption du budget, de vous prononcer sur les décisions suivantes :

- l'adoption du budget principal, du budget annexe des thermes de Casteljaloux et du budget annexe du foyer de l'enfance de Balade ;
- la reprise anticipée des résultats cumulés du budget principal et du budget du parc routier, pour un montant de 31 millions d'euros, soit 9,3 millions d'euros qui couvriront les besoins de financement en section d'investissement, de sorte que l'excédent de fonctionnement reporté s'élèvera à 22 millions d'euros ;
- le vote d'un taux inchangé de taxe foncière sur les propriétés bâties, à 22,63 % ;
- la validation des créations et modifications d'autorisations de programmes, ainsi que d'autorisations d'engagements qui sont détaillées en annexe de la présente délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – C'est à mon tour de vous remercier, Monsieur le Rapporteur. Sauf intervention de votre part, il me semble, Monsieur Merly, que l'opposition se prononcera contre le budget.

M. MERLY. – C'est exact. Vous avez parfaitement compris, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. – Je note que vous avez voté la plupart des rapports, mais que vous vous exprimez contre le budget.

M. MERLY. – C'est ainsi que vous procédiez, lorsque vous faisiez partie de l'opposition. L'avez-vous oublié ?

M. le PRÉSIDENT. – Il est vrai que nous faisons de même assez souvent.

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE. POUR : 24 (MAJORITE DEPARTEMENTALE) ; CONTRE : 15 (OPPOSITION).

M. CALMETTE. – Je tiens à remercier tous les services pour l'ensemble du travail qui a été accompli et qui a permis la préparation du budget ici présenté.

M. le PRÉSIDENT. – Ce sont également des remerciements appuyés que j'adresse aux services départementaux. Je remercie aussi chacun d'entre vous pour la tenue de cette session budgétaire 2014. Je souhaite bonne chance à tous, ainsi qu'une bonne soirée.

La séance est levée à 18 heures 30.

SCRUTIN A MAIN LEVEE DU 10 MARS 2014 (BP 2014)

Rapport n°2002 : Infrastructures – Réseaux routier et ferroviaire.

RESULTAT DU SCRUTIN

Conseiller(e) général(e)	Représenté(e) par	OUI	NON	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
BARBE Jean-Luc					X
BATAILLE Christian		X			
BILIRIT Jacques		X			
BORIE Daniel		X			
BOUEILH Marc			X		
CALMETTE Marcel		X			
CAMANI Pierre		X			
CASSANY Patrick		X			
CHEMIN Jean-Marc			X		
CHOLLET Pierre			X		
COSTES Pierre					X
DA ROS Francis					X
DENYS Georges		X			
DEZALOS Christian		X			
DRAPE Jean-Michel			X		
DREUIL Jean					X
DREUX Bernadette			X		
ESTEBAN Michel		X			
FERULLO Christian		X			
FOUGEYROLLAS Pierre-Jean		X			
GENESTOU Bernard	Alain MERLY		X		
GIRARDI Raymond					X
GUENIN Jean-Claude		X			
HOCQUELET Joël		X			
KIDGER Marie-Christine		X			
LACOMBE Nicolas		X			
LAFOZ Michèle			X		
De LAPEYRIERE Michel			X		
LORENZON Jean-Pierre			X		
LUSSAGNET Christian	André TOURON		X		
MATEOS Jean-Louis		X			
MERLY Alain			X		
MOGA Jean-Pierre			X		
PARAILLOUS Alain			X		
PASUT Claire	Patrick CASSANY	X			
PITOUS Catherine		X			
POVEDA Régine		X			
SALLES Marie-France		X			
SOUBIRAN Alain		X			
TOURON André			X		
	TOTAL	21	14		5

La délibération est : adoptée rejetée

Diaporama rapport n°4001/1001/2001/3001/5001/6001/7 001/8001/9003



Rapport annuel 2014 sur la situation en matière de développement durable

Budget primitif 2014

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

RADD : Rapport annuel en matière de développement durable

Rendu obligatoire par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants la présentation annuelle d'un rapport sur la situation en matière de développement durable (DD).

C'est un bilan des réalisations effectuées sur 2013 au travers des cinq finalités du DD :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
4. Épanouissement de tous les êtres humains
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Trois dates clés pour le DD en Lot-et-Garonne

18 novembre 2010 : adoption de l'Agenda 21 interne du Département

22 mars 2012 : adoption de l'Agenda 21- PCET

19 décembre 2013 : reconnaissance de l'Agenda 21 – Plan Climat Énergie Territorial du Conseil général « Agenda 21 local France », label délivré par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Climat / biodiversité

Établir un plan stratégique pour le développement des EnR → Réalisation d'un étude de potentiel → Concourir à la diversification des ressources énergétiques → Développer le recours aux Enr → Contribuer à la structuration et au développement des filières industrielles locales	Indicateurs / potentiels: - Important potentiel identifié de géothermie basse et très basse énergie : chauffage de 10% de la population du territoire - Photovoltaïque : de 400 à 2274 installations entre 2009 et 2012 - Méthanisation : 1 site en fonctionnement (7 en étude) - Forêt : consommation énergétique potentielle de 34000 foyers
	Perspectives : - Définir les axes de développement prioritaires d'EnR - Formaliser des actions concrètes à mettre en oeuvre

Gestion des déchets internes → Améliorer la gestion des déchets → Changer les pratiques et les comportements → Économiser les ressources → Baisser de 5% la quantité totale de déchets → Augmenter la part des déchets triés de 5 à 10%	Indicateurs / potentiels: - Déchets de bureau : 40 tonnes de déchets papiers produits (10 tonnes incinérées et 30 tonnes recyclées) → Nouveau dispositif de tri, collecte et traitement depuis mai 2013 - Appui sur le réseau des référents DD pour mise en œuvre - Collecte d'imprimantes individuelles
	Perspectives : - Extension de la collecte des déchets aux autres sites agenais - Travail spécifique avec les unités départementales

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



Épanouissement / cohésion sociale

Créer un réseau de pôles ressources EEDD → Identifier, structurer, diffuser et développer les acteurs, structures, outils, formations et les métiers en EEDD	Indicateurs / potentiels: - Création d'un espace Internet des ressources EEDD en Lot-et-Garonne: www.reseau-orfee.org/47 → Une trentaine d'acteurs → Une vingtaine d'outils → une cinquantaine de formations et métiers
	Perspectives : - Mettre en place un lieu physique pour accueillir expositions, permanences associatives, formations, etc.

Développer l'éco mobilité des agents → Encourager les transports en commun et le covoiturage pour les déplacements professionnels → Changer les pratiques et les comportements → Réduire les coûts de fonctionnement → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	Indicateurs / potentiels: - Semaine de l'écomobilité : 122 agents soit 10% de l'effectif - Signature protocole d'expérimentation HVP - Age moyen par véhicule de 9 à 6 ans - Rejet de CO2 : 166 g/km par véhicule en 2010 et 132 g/km par véhicule en 2013
	Perspectives : - Reconduire la semaine de l'écomobilité - Dresser un bilan d'utilisation des HVP

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



Production et consommation responsables

Programme Habiter ++ → Participer à la rénovation énergétique de logements de propriétaires occupants (750 logements sur 3 ans de 2013 à 2015)	Indicateurs / potentiels: > 109 dossiers traités, 130 000 € versés en 2013, aide forfaitaire de 1200 € par logement > Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat lancé par le Président de la République > Appels à Projets Rénovez Durable
	Perspectives : - Amélioration thermique des logements locatifs dans le parc privé - Création d'un label « Bien vivre » pour valoriser et promouvoir des logements locatifs de qualité

Gestion des produits de nettoyage → Réduire de moitié l'utilisation des produits d'entretien → Former 100% des agents d'entretien	Indicateurs / potentiels: - 25% des produits de nettoyage utilisés sont écolabellisés - 100% des produits pour l'essuyage sont écolabellisés - Baisse de 50% du budget consacré aux produits de nettoyage entre 2011 et 2013
	Perspectives : - Augmenter l'utilisation des produits écolabellisés et respectueux de l'environnement

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Chiffres clés

A21 territorial → Plus de 6000 voyages par mois sur le réseau Tidéo, entre mai et juin 2013 → 8% : part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie par habitant → 42 790 € : montant écobonus versé aux entreprises (374 846€ sur période 2010 - 2013) → 344 619 € : travaux d'irrigation individuelle (59 projets) → 206 955 € : travaux d'irrigation collective (65 projets) → 237 168 € : aménagement des cours d'eau (11 projets) → 108 000 € : aide à l'installation en agriculture biologique (18 dossiers) → 600 000 € mobilisés : programme AREA (agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine)

A21 interne → 731,20 litres : volume de produits sanitaires utilisés (1885 litres en 2009) → 19 396 km : kilomètres non parcourus grâce au système de webconférence (pour 25 réunions) → 27 : nombre de produits d'entretien (36 en 2011) → 7 (sur 27) : nombre de produits éco-labellisés fournis dans les marchés passés

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Perspectives 2014

Poursuite sur l'année 2014 de la mise en œuvre des mesures des 2 programmes d'actions :

- **évaluation au service de l'action et de la décision** : accompagnement approfondi des pilotes de fiches actions, co-construction d'outils de suivi, mise en place d'un comité de pilotage de l'A21-PCET et définition d'axes stratégiques prioritaires
- Développer la **participation citoyenne**, afin que les acteurs locaux contribuent à la concertation et à une évaluation participative
- **Construction partagée d'une nouvelle organisation plus durable** : élaboration du Projet d'Administration Départementale
- **Adapter le département aux conséquences du changement climatique** : constitution d'une mission d'information et d'évaluation intitulée « De l'eau pour adapter le territoire au changement climatique »

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 8017

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

DECIDE :

- à l'unanimité, de procéder par vote à main levée à la modification de la composition de la commission « Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques » du Conseil général.
- de modifier la composition de la commission « Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques », en actant le remplacement de Mme Povéda par M. Jean-Luc Armand.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 8018

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL
MODIFICATION SUITE AU REMPLACEMENT DE MME REGINE POVEDA

DECIDE :

- suite à la délibération de ce jour, relative à la composition de la commission permanente, d'adopter le tableau modificatif ci-joint en application de l'article L. 3123-15-1 du Code général des collectivités territoriales.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS GENERAUX

Elus	Fonctions	Calcul Indemnités	Montants bruts indemnités mensuelles	Montants nets * mois de septembre 2014 (à titre informatif)
M. ARMAND Jean-Luc	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	
M. BARBE Jean-Luc	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	2 061.00
M. BATAILLE Christian	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 791.24
M. BILIRIT Jacques	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 680.78
M. BORIE Daniel	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 505.38
M. BOUEILH Marc	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 526.71
M. CALMETTE Marcel	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 339.84
M. CAMANI Pierre	Président	Indemnité écrêtée	2 824.89	2 286.56
M. CASSANY Patrick	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 992.06
M. CHEMIN Jean-Marc	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 375.12
M. CHOLLET Pierre	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 273.90
M. COSTES Pierre	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
M. DA ROS Francis	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 443.23
M. DENYS Georges	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
M. DEZALOS Christian	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 731.68
M. DRAPE Jean-Michel	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
M. DREUIL Jean	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 157.61
Mme DREUX Bernadette	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 732.66
M. ESTEBAN Michel	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 867.56
M. FERULLO Christian	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 803.09
M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 386.97
M. GENESTOU Bernard	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
M. GIRARDI Raymond	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 303.10
M. GUENIN Jean- Claude	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 553.66
M. HOCQUELET Joël	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	2 061.00
Mme KIDGER Marie- Christine	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 460.71
M. LACOMBE Nicolas	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	718.23
Mme LAFOZ Michèle	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 444.71

M. LAPEYRIERE (de) Michel	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 337.09
LORENZON Jean-Pierre	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 309.90
LUSSAGNET Christian	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 352.71
MATEOS Jean-Louis	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 725.68
MERLY Alain	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	955.91
MOGA Jean-Pierre	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
PARAILLOUS Alain	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
PASUT Claire	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 792.08
PITOUS Catherine	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 663.35
SALLES Marie-France	VP ayant délégation	Indemnité CG + 40 %	2 661.03	1 947.33
SOUBIRAN Alain	VP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 460.71
TOURON André	Membre CP	Indemnité CG + 10 %	2 090.81	1 707.35

* Ces montants nets dépendent de l'option choisie pour le paiement de l'impôt sur le revenu (retenue à la source ou versement à échéance), de la proratisation éventuelle des cotisations de retraite obligatoire Ircantec en fonction des autres mandats détenus, d'éventuels écrêtements des indemnités, de l'adhésion possible à une caisse de retraite facultative (Carel ou Fonpel), et des cotisations au régime général de Sécurité Sociale.

SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 8019

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES EXTERIEURS SUITE A LA DEMISSION DE MME REGINE POVEDA

DECIDE :

- à l'unanimité, de procéder par vote à main levée, à la nomination des représentants du Département au sein des organismes extérieurs.

- de modifier, selon le détail en annexe, les représentations du Département, suite à la démission de Mme Régine Povéda de son mandat de conseiller général et à son remplacement par M. Jean-Luc Armand.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

REPRESENTATIONS PAR DELIBERATION DE Mme POVEDA

DANS LES DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

DIRECTION	ORGANISMES	NBRE	STATUTS	REPRESENTATIONS	
				ANTERIEURES	PROPOSITIONS
DGA DS	Mission locale de la Moyenne Garonne	2	Membres	Mme Povéda Mme Dreux	M. Armand Mme Dreux
DAGL	Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux – Commission de suivi	2	Titulaire Suppléant	Mme Povéda M. Bataille	M. Armand M. Bataille
DAGL	Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux – Conseil d'administration	4	Membres	Mme Povéda M. Bataille Mme Kidger M. Touron	M. Armand M. Bataille Mme Kidger M. Touron
DAGL	Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la Mémoire de la Nation	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand
DAGL	Commission ad hoc relative à la procédure de concession de travaux publics pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures des collèges	10	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant	M. Soubiran Mme Povéda M. Bataille M. Touron M. Lussagnet M. Calmette M. Dreuil M. Esteban M. Lorenzon M. Drapé	M. Soubiran M. Armand M. Bataille M. Touron M. Lussagnet M. Calmette M. Dreuil M. Esteban M. Lorenzon M. Drapé

120

DRHDS	CNFPT – Centre national de la fonction publique territoriale – Conseil d'orientation de la délégation interdépartementale	3	Titulaire Suppléant Suppléant	Mme Pasut Mme Povéda M. Lussagnet	Mme Pasut M. Armand M. Lussagnet
DAFE	Association foncière de remembrement de Jusix et de Couthures/Garonne	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand
DAFE	Association foncière de remembrement de Meilhan/Garonne	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand
DAFE	Association foncière de remembrement de St-Sauveur-de-Meilhan	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand
DAFE	Commission locale de l'Eau du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappe profonde de Gironde »	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand
DET	Association départementale des logis de France – Conseil d'administration	2	Membres	Mme Povéda M. Guénin	M. Armand M. Guénin
DET	Comité départemental du tourisme	10	Membres	Mme Povéda M. Bataille M. Calmette Mme Salles M. Bilirit M. Esteban M. Dreuil M. De Lapeyrière M. Guénin M. Lorenzon Mme Dreux	M. Armand M. Bataille M. Calmette Mme Salles M. Bilirit M. Esteban M. Dreuil M. De Lapeyrière M. Guénin M. Lorenzon Mme Dreux
DET	Maison de l'Aquitaine à Paris	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand

DET	SMIDEM – Syndicat mixte de développement économique du Marmandais – Comité syndical	14	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Mme Povéda M. Girardi M. Bilirit M. Hocquelet M. Camani M. Ferullo M. Da Ros M. Barbe Mme Dreux M. Parailous M. Guénin M. De Lapeyrière M. Genestou M. Merly	M. Armand M. Girardi M. Bilirit M. Hocquelet M. Camani M. Ferullo M. Da Ros M. Barbe Mme Dreux M. Parailous M. Guénin M. De Lapeyrière M. Genestou M. Merly
DESSC	Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN)	10	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant	M. Dezalos Mme Povéda Mme Salles M. Parailous M. Guénin M. Lacombe M. Calmette M. Bilirit Mme Lafoz M. Moga	M. Dezalos M. Armand Mme Salles M. Parailous M. Guénin M. Lacombe M. Calmette M. Bilirit Mme Lafoz M. Moga
DESSC	Conseil de perfectionnement du centre de formation d'apprentis de la cité de la formation professionnelle de Marmande	1	Membre	Mme Povéda	M. Armand

SEANCE DU 24 Octobre 2014
N° 8020

**MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS, SUITE A LA DEMISSION DE MME REGINE POVEDA**

DECIDE :

- à l'unanimité, de procéder par vote à main levée à la désignation de M. Jean-Luc Armand en qualité de représentant titulaire du Département au conseil d'administration du Service Départemental de Secours et d'Incendie de Lot-et-Garonne (SDIS 47), en remplacement de Mme Régine Povéda, démissionnaire.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

ORGANISME	NBRE	STATUTS	REPRESENTATIONS	
			ACTUELLES	PROPOSITIONS
SDIS 47 – conseil d'administration	15 T	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	Mme POVEDA M. BATAILLE Mme KIDGER M. DENYS Mme SALLES M. BORIE M. SOUBIRAN Mme PITOUS M. BILIRIT M. FOUGEYROLLAS M. GIRARDI M. COSTES Pierre M. DRAPE M. LUSSAGNET M. TOURON	M. ARMAND M. BATAILLE Mme KIDGER M. DENYS Mme SALLES M. BORIE M. SOUBIRAN Mme PITOUS M. BILIRIT M. FOUGEYROLLAS M. GIRARDI M. COSTES Pierre M. DRAPE M. LUSSAGNET M. TOURON
	14 S	Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant Suppléant /	M. FERULLO M. LACOMBE M. MATEOS M. HOCQUELET M. ESTEBAN M. BARBE M. CASSANY M. DREUIL M. DEZALOS M. CALMETTE Mme PASUT /	M. FERULLO M. LACOMBE M. MATEOS M. HOCQUELET M. ESTEBAN M. BARBE M. CASSANY M. DREUIL M. DEZALOS M. CALMETTE Mme PASUT /
		Suppléant Suppléant Suppléant	M. de LAPEYRIERE Mme LAFOZ M. BOUEILH	M. de LAPEYRIERE Mme LAFOZ M. BOUEILH

MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA COMMISSION DE CONTRAT DE PARTENARIAT

DECIDE :

- de modifier la composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent, du jury de concours, de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat, visés respectivement aux articles 22 et 24 du Code des marchés publics et L.1411-15 et L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales ;
- à l'unanimité, de procéder à la désignation, à main levée, des membres du Conseil général qui siégeront au sein de ces quatre commissions ;
- de fixer la composition de ces commissions comme suit :

Membres titulaires :

- M Alain SOUBIRAN
- M Christian BATAILLE
- M Jean-Luc ARMAND
- M André TOURON
- M Christian LUSSAGNET

Membres suppléants :

- M Marcel CALMETTE
- M Jean DREUIL
- M Michel ESTEBAN
- M Jean-Pierre LORENZON
- M Jean-Michel DRAPE

Le remplacement d'un membre titulaire étant assuré indifféremment par l'un ou l'autre des suppléants.

- de prendre acte que l'assemblée délibérante pourra toujours décider de constituer une commission d'appel d'offres, un jury de concours, une commission de délégation de service public ou une commission de contrat de partenariat spécifique à un contrat si elle le juge utile.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

MOTIONS

SEANCE DU 24 Octobre 2014

MOTION RELATIVE AU SOUTIEN DE L'AGRICULTURE LOT-ET-GARONNAISE

DECIDE :

- d'adopter, à l'unanimité, la motion suivante déposée par les élus de l'Assemblée départementale :

« Conscient des conséquences gravissimes des crises récurrentes qui frappent la profession agricole en Lot-et-Garonne, le Conseil général réaffirme sa détermination à pleinement jouer son rôle de soutien à un secteur économique essentiel pour notre Département.

C'est ainsi que le Conseil général mobilise annuellement 5 millions d'euros de crédits pour favoriser la modernisation et l'adaptation des filières à la concurrence nationale et internationale et favoriser le développement de productions de qualité, compétitives, et innovantes.

Forts de ce constat, les Conseillers généraux de Lot-et-Garonne :

Réaffirment leur soutien sans faille aux agriculteurs lot-et-garonnais toutes filières confondues,

Demandent au Gouvernement de veiller à la mise en œuvre d'un système de régulation qui garantisse des prix rémunérateurs à tous les professionnels,

Demandent au Gouvernement de travailler le plus rapidement possible à une adaptation de la directive européenne 91/676/CEE dite « Nitrates » dont l'approche excessivement normative a montré ses limites,

Soutiennent la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne dans sa demande de diligenter de nouvelles études scientifiques et de remettre l'examen de ladite directive à l'ordre du jour de l'agenda européen,

Constatent que la plupart des sujets soulevés dans le jugement de la Cour de Justice de l'Union européenne du 4 septembre dernier, ont d'ores et déjà été corrigés dans le nouveau dispositif réglementaire « nitrates » engagé par la France en 2011 puis 2013 (période d'interdiction d'épandage, précision de la réglementation, mode de calcul des capacités de stockage, normes de rejet d'azote pour les ruminants et les porcins),

Soutiennent le Ministre de l'Agriculture dans ses démarches auprès de l'Union Européenne pour préserver la performance économique de nos exploitations agricoles,

Demandent également à M. Thierry MANDON, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, d'étendre de toute urgence les mesures envisagées pour simplifier la vie des entreprises à toutes les exploitations agricoles,

Font observer que si toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer et que les attentes du monde agricole à pouvoir travailler et vivre de leur travail sont légitimes, la violence ne constitue jamais une voie de progrès et dessert les intérêts des particuliers, structures et institutions qui y ont recours. Elle ne peut être acceptée. Par conséquent, l'Assemblée départementale appelle chacun à un esprit de responsabilité. C'est unis, dans la concertation et le respect, que les acteurs du monde agricole, les institutionnels et les pouvoirs publics défendront au mieux les intérêts du Lot-et-Garonne,

Demandent aux parlementaires lot-et-garonnais de faire entendre les revendications et les inquiétudes des agriculteurs au niveau national. »

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 28 Octobre 2014 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Général Pierre CAMANI

Certifié conforme :

*Le Président du Conseil général,
Sénateur de Lot-et-Garonne*

Pierre CAMANI

Imprimé en octobre 2014
Dépôt légal – Octobre 2014